



GÉOGRAPHIE DU CINÉMA 2021

1. LA FRANCE

1.1 Le parc cinématographique national	4
1.2 Le parc Art et Essai national	12
1.3 L'emploi dans l'exploitation cinématographique en France métropolitaine	19
1.4 Le public selon les catégories d'établissement	28

2. LES RÉGIONS

2.1 Le parc cinématographique en région	32
2.2 Le parc Art et Essai en région	36
2.3 Le public régional du cinéma	39

3. LES DÉPARTEMENTS

3.1 Le parc cinématographique des départements métropolitains	49
3.2 Le parc Art et Essai des départements métropolitains	59
3.3 La programmation dans les départements métropolitains	62

4. LES UNITÉS URBAINES

4.1 Le parc cinématographique des unités urbaines métropolitaines	68
4.2 Le parc Art et Essai des unités urbaines métropolitaines	78
4.3 La programmation des unités urbaines métropolitaines	81
4.4 Le public des établissements des unités urbaines métropolitaines	85

5. LES COMMUNES

5.1 Le parc cinématographique des communes métropolitaines	89
5.2 La programmation dans les communes métropolitaines	97
5.3 Le cinéma à Paris	101



chapitre un

LA FRANCE

1.1

Le parc cinématographique national

Définitions

Un **établissement cinématographique** actif est un établissement ayant transmis au moins un bordereau de recettes au CNC au cours de l'année.

Un **multiplexe** est un établissement doté de 8 écrans ou plus.

Les **ouvertures** regroupent les ouvertures réelles (écran jamais référencé auparavant) et les réouvertures d'écrans (après une fermeture pour travaux notamment).

Les **fermetures** regroupent les fermetures définitives (cessation d'activité) et les fermetures provisoires (pour travaux notamment).

La France Métropolitaine

Salles actives en France

	établissements actifs		fauteuils	écrans actifs
	total	multiplexes		
2012	2 035	181	1 053 643	5 508
2013	2 027	188	1 065 929	5 589
2014	2 020	191	1 071 305	5 647
2015	2 033	203	1 094 883	5 741
2016	2 044	209	1 099 471	5 842
2017	2 046	219	1 118 916	5 913
2018	2 040	226	1 126 162	5 983
2019	2 045	232	1 145 618	6 114
2020	2 041	233	1 138 530	6 127
2021	2 028	240	1 146 533	6 193

Source : CNC – France métropolitaine.

Le parc cinématographique français se compose de 2 028 établissements regroupant 6 193 écrans.

2 028 établissements actifs en 2021

Le nombre d'établissements actifs recule en 2021 à 2 028, soit treize de moins qu'en 2020 et sept de moins qu'en 2012. 47 cinémas ouvrent ou réouvrent tandis que 60 ferment, provisoirement ou définitivement.

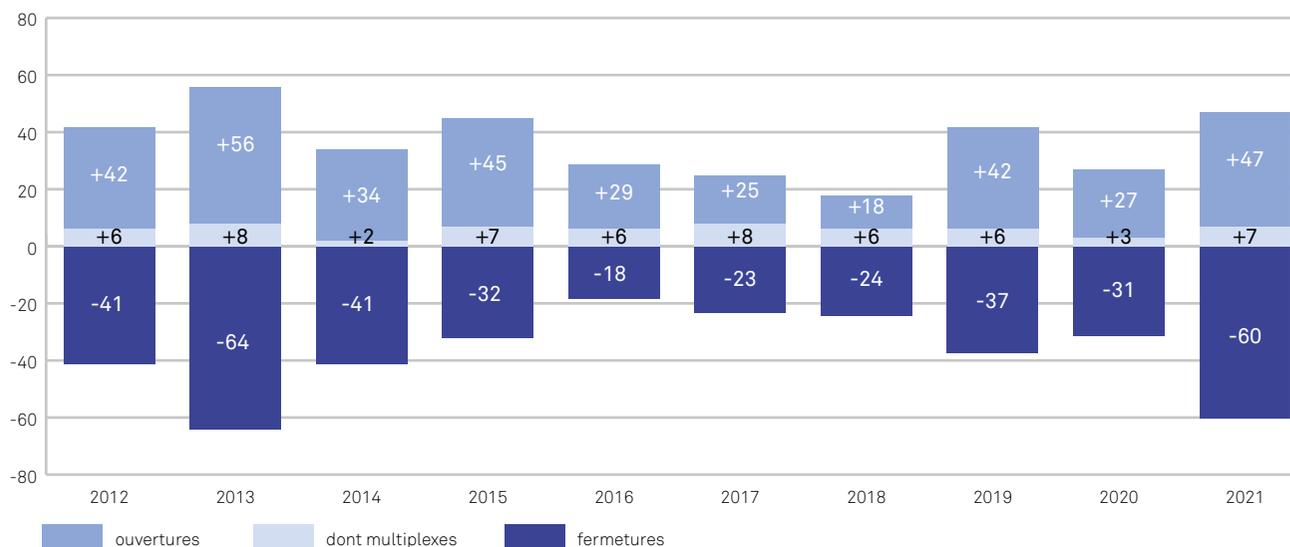
En 2021, un cinéma de quatorze salles, un de onze salles, deux de sept salles, un de six salles, cinq de cinq salles, deux de quatre salles, quatre de trois salles, sept de deux salles et 37 mono-écrans ferment, provisoirement ou définitivement.

31,9 % des établissements ouverts en 2021 sont des mono-écrans (15 établissements). Sept comptent huit écrans ou plus. Ouvrent également en 2021, cinq cinémas de deux écrans, sept de trois écrans, un de quatre écrans, cinq de cinq écrans, trois de six écrans et quatre de sept écrans.

En moyenne sur la période 2012-2021, 37 établissements ouvrent chaque année, dont six multiplexes, et 37 ferment.

15 mono-écrans ouvrent en 2021.

Ouvertures et fermetures d'établissements



Source : CNC – France métropolitaine.

Baisse du nombre de petits établissements au profit des plus grands

Si le nombre d'établissements actifs est relativement stable entre 2012 et 2021 (-0,3 %), les évolutions ne sont pas homogènes selon les types de cinémas. Les établissements de 4 ou 5 écrans (-7,1 %) et les mono-écrans (-6,5 %) subissent un recul plus important que la moyenne. A partir de 6 écrans, le nombre d'établissements progresse significativement sur la période: +20,7 % pour les cinémas de 6 ou 7 écrans et +32,6 % pour les multiplexes.

Entre 2012 et 2021, le nombre de séances baisse de 29,5 % sur l'ensemble du parc, en raison de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture des salles de cinéma pendant 138 jours en 2021 et de nombreuses restrictions sanitaires à leur réouverture le 19 mai (couvre-feu, port du masque, passe sanitaire). La baisse la moins importante est enregistrée par les cinémas de 8 à 11 écrans (-17,0 %), résultat d'une hausse sensible du nombre d'établissements de cette catégorie sur la période (130 en 2021, contre 94 en 2012, soit +38,3 %). Le recul est d'environ 30 % pour les autres types de cinémas sauf pour les établissements de 4 à 5 écrans dont le recul atteint 40,8%. La fréquentation des cinémas diminue de 53,1 % entre 2012 et 2021. Les cinémas de 12 écrans ou plus (-57,3 %) et ceux de 4 ou 5 écrans (-57,1 %) sont les plus touchés par la crise. La baisse la moins importante est dégagée par les cinémas de 8 à 11 écrans (-44,9 %) et ceux de 2 à 3 écrans (-49,0 %). Néanmoins, le nombre d'entrées a fortement rebondi (+46,3 %) par rapport à 2020, première année de la crise sanitaire, notamment pour les établissements de 8 à 11 écrans (+56,1 %).

54,7 % des établissements sont des mono-écrans (1 110 cinémas).

11,8 % des établissements sont des multiplexes (240 cinémas).

Nombre d'établissements selon le nombre d'écrans

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 écran	1 187	1 170	1 156	1 160	1 165	1 159	1 146	1 134	1 131	1 110
2 et 3 écrans	429	433	433	433	428	432	432	437	435	434
4 et 5 écrans	156	153	153	151	154	152	148	146	144	145
6 et 7 écrans	82	83	87	86	88	84	88	96	98	99
8 à 11 écrans	94	96	97	107	110	118	123	124	125	130
12 écrans et plus	87	92	94	96	99	101	103	108	108	110
total	2 035	2 027	2 020	2 033	2 044	2 046	2 040	2 045	2 041	2 028

Source: CNC – France métropolitaine.

Séances selon le nombre d'écrans (milliers)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 écran	538,5	548,4	579,4	588,5	616,6	624,3	628,6	628,2	312,7	361,4
2 et 3 écrans	987,2	1 027,3	1 070,8	1 082,7	1 090,4	1 112,3	1 128,9	1 151,5	577,3	703,5
4 et 5 écrans	954,9	949,9	959,4	962,3	989,7	1 013,9	980,2	940,9	461,1	565,1
6 et 7 écrans	866,0	865,7	885,4	895,6	928,5	889,4	916,9	980,0	499,9	603,6
8 à 11 écrans	1 443,6	1 481,6	1 566,0	1 663,5	1 746,5	1 804,8	2 002,6	2 006,5	1 004,0	1 197,8
12 écrans et plus	2 361,4	2 395,8	2 520,5	2 588,2	2 645,9	2 721,8	2 796,2	2 865,4	1 370,1	1 609,3
total	7 151,6	7 268,7	7 581,5	7 780,8	8 017,5	8 166,4	8 453,4	8 572,5	4 225,1	5 040,7

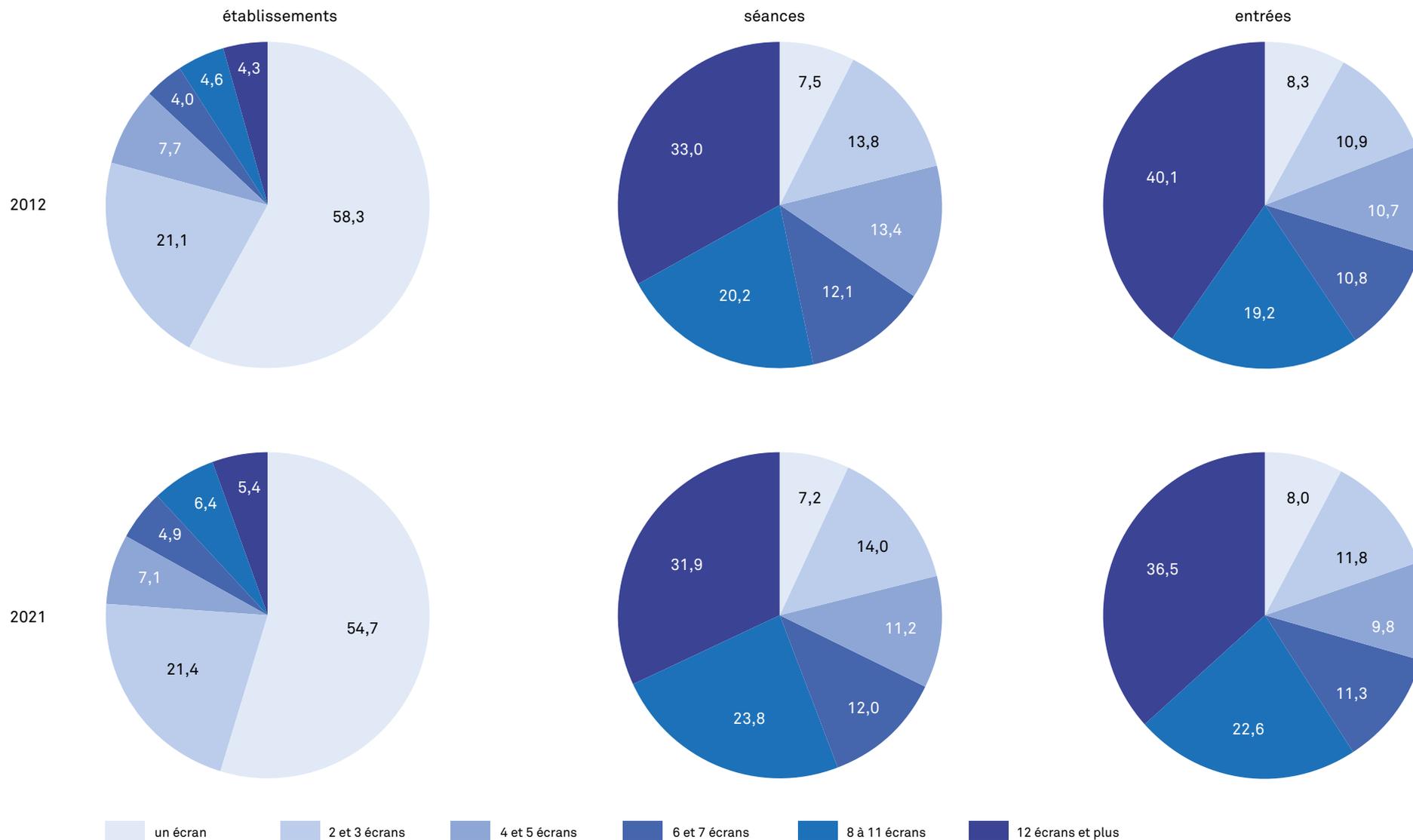
Source: CNC – France métropolitaine.

Entrées selon le nombre d'écrans (millions)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 écran	16,94	15,73	17,53	16,97	18,41	18,05	17,68	18,24	6,17	7,67
2 et 3 écrans	22,12	21,51	23,75	22,81	23,91	23,41	22,84	24,55	8,21	11,29
4 et 5 écrans	21,76	20,31	21,32	20,56	21,97	21,56	19,60	19,99	6,35	9,34
6 et 7 écrans	21,97	20,82	21,38	20,28	21,69	20,63	20,15	22,20	7,14	10,75
8 à 11 écrans	39,12	37,24	42,04	43,51	45,10	44,49	44,30	47,27	13,81	21,54
12 écrans et plus	81,68	78,14	83,07	81,23	82,13	81,26	76,65	80,96	23,55	34,87
total	203,58	193,74	209,08	205,36	213,20	209,41	201,21	213,22	65,22	95,47

Source: CNC – France métropolitaine.

Répartition selon le nombre d'écrans (%)



Source : CNC - France métropolitaine.

217 écrans ouverts en 2021

En 2021, 6 193 salles sont actives en France métropolitaine, soit 66 de plus qu'en 2020 (+1,1 %). Ce solde résulte de l'ouverture ou réouverture de 217 écrans et de la fermeture, provisoire ou définitive, de 151 écrans. L'expansion du parc de multiplexes, qu'il s'agisse d'ouvertures de cinémas ou d'extensions de cinémas préexistants, explique en partie les ouvertures de salles. En 2021, 41,0 % des nouveaux écrans se situent dans ce type d'établissements (32,6 % des nouveaux écrans de 2020), contre 35,0 % dans les cinémas de 4 à 7 écrans (37,0 % en 2020) et 24,0 % dans des établissements de 1 à 3 écrans (30,4 % en 2020).

Une densification du nombre d'écrans portée par l'ouverture de cinémas.

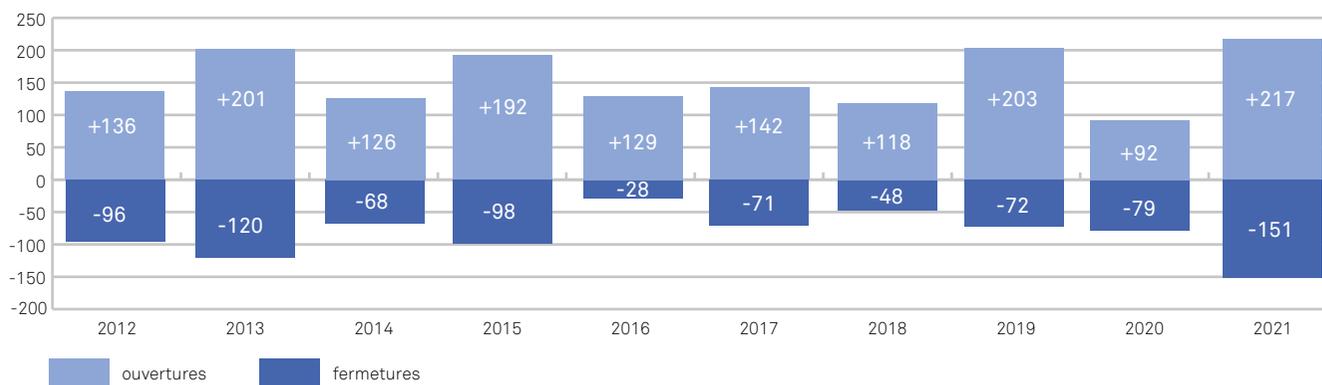
Parmi les 217 écrans ouverts en 2021, 14 seulement résultent de l'extension de cinémas préexistants, soit 6,5 % des nouveaux écrans de l'année. A l'inverse, la fermeture de dix écrans découle de la réduction du nombre d'écrans actifs dans des cinémas préexistants (6,6 % des écrans fermés).

69 écrans supplémentaires par an en moyenne entre 2012 et 2021

La progression du parc d'écrans n'est pas linéaire au cours de la période 2012-2021. Le nombre d'ouvertures d'écrans connaît un net essor en 2013, 2015, 2019 et 2021 avec environ 200 ouvertures ces années-là. En moyenne, 156 écrans ouvrent chaque année entre 2012 et 2021 et 83 ferment. Sur les dix dernières années, le parc s'est enrichi de 73 écrans chaque année en moyenne.

Entre 2012 et 2021, l'extension d'établissements existants est à l'origine de l'ouverture de 249 écrans dont 120 au sein des multiplexes, 68 au sein des cinémas de 4 à 7 écrans et 61 au sein des cinémas de 1 à 3 écrans. Sur la période, 13 cinémas sont devenus des multiplexes à la suite de l'ouverture de nouveaux écrans et 28 mono-écrans comptent désormais plusieurs écrans (20 en comptent deux, six en comptent trois, un en compte quatre et un en compte cinq).

Ouvertures et fermetures d'écrans



Source : CNC – France métropolitaine.

151 écrans ferment en 2021

Sur les dix dernières années, les fermetures d'écrans s'expliquent principalement par les disparitions d'établissements de 1 à 3 écrans (47,2 % des écrans fermés). 38,5 % résultent de la fermeture d'établissements de 4 à 7 écrans et 7,5 % de multiplexes. En 2021, les fermetures d'écrans résultent à 93,4% de disparitions d'établissements (93,1 % en moyenne sur les dix dernières années). Par ailleurs, la réduction du nombre d'écrans actifs dans certains établissements entraîne la fermeture de 57 salles entre 2012 et 2021. 33 interviennent au sein de cinémas de 2 à 3 écrans et 17 au sein de cinémas de 4 à 7 écrans. Trois multiplexes réduisent leur nombre d'écrans actifs entre 2012 et 2021, le Pathé Wepler (75) qui passe de 12 à 11 écrans, le Pathé Plan de campagne (13) qui passe de 17 à 16 écrans et le Mégarex à Haguenau (67) qui passe de 10 à 8 écrans. Un quatrième multiplexe, le Gaumont à Labège (31) ferme une salle entre 2018 et 2019 et la rouvre en 2020. Sur la période, six cinémas, dont cinq de deux écrans et un de trois écrans, sont devenus des mono-écrans.

Les ouvertures d'écrans

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
liées aux ouvertures d'établissements	124	174	95	162	104	112	84	168	81	203
multiplexes	60	85	25	65	62	75	56	72	27	82
4 à 7 écrans	24	39	37	60	23	17	13	51	30	75
1 à 3 écrans	40	50	33	37	19	20	15	45	24	46
liées aux extensions d'établissements	12	27	31	30	25	30	34	35	11	14
multiplexes	4	14	16	17	13	19	14	13	3	7
4 à 7 écrans	3	3	13	9	7	4	12	12	4	1
1 à 3 écrans	5	10	2	4	5	7	8	10	4	6
total ouvertures	136	201	126	192	129	142	118	203	92	217

Source : CNC – France métropolitaine.

Les fermetures d'écrans

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
liées aux fermetures d'établissements	91	112	58	90	25	69	47	71	70	141
multiplexes	8	8	-	-	-	12	-	-	9	25
4 à 7 écrans	41	38	14	61	4	37	16	24	32	53
1 à 3 écrans	42	66	44	29	21	20	31	47	29	63
liées aux réductions du nombre d'écrans	5	8	10	8	3	2	1	1	9	10
multiplexes	-	-	-	-	-	-	-	1	2	2
4 à 7 écrans	1	6	1	4	1	-	-	-	2	4
2 à 3 écrans	4	2	9	4	2	2	1	-	5	4
total fermetures	96	120	68	98	28	71	48	72	79	151

Source : CNC – France métropolitaine.

Un nombre de fauteuils en augmentation : +8,8% depuis 2012

La capacité d'accueil des établissements cinématographiques augmente en 2021 à 1,15 million de fauteuils, soit 8 003 fauteuils de plus qu'en 2020 et 92 890 fauteuils de plus qu'en 2012. En 2020, le nombre de fauteuils avait diminué mais 2021 repart à la hausse et revient déjà à un niveau d'avant-crise.

En dix ans, la capacité totale d'accueil des établissements cinématographiques en nombre de fauteuils progresse de 8,8 %. Avec la légère contraction du nombre d'établissements sur la même période (-0,3 %), il en résulte une hausse de la capacité moyenne par établissement à 565 fauteuils en 2021 (+9,2 % par rapport à 2012). A l'inverse, la progression plus rapide du nombre d'écrans (+12,4 % entre 2012 et 2021) entraîne un recul du nombre moyen de fauteuils par salle : 185 fauteuils par salle en 2021, contre 191 en 2012 (-3,2 %).

Le nombre d'écrans par établissement progresse de 12,8 % sur la période 2012-2021 pour s'établir à 3,1. Les cinémas sont ainsi de plus en plus grands mais disposent de salles plus petites. Cela leur permet de proposer une programmation plus diversifiée et d'attirer un public plus large, voire de le fidéliser.

565 fauteuils par établissement (+9,2 % par rapport à 2012).

3,1 écrans par établissement (+12,8 % par rapport à 2012).

Les circuits itinérants : 5,4 % des établissements et 0,6 % des entrées

109 circuits itinérants sont actifs en 2021. Ces établissements enregistrent des résultats moins favorables que l'ensemble du parc. Leur fréquentation augmente de 9,9 % (+46,3 % tous cinémas confondus) par rapport à 2020 et le nombre de séances programmées de 15,7 % (+19,2 %).

La recette moyenne par entrée d'un circuit itinérant (4,12 € en 2021) reste très inférieure à celle constatée sur l'ensemble du territoire (7,04 €).

Les circuits itinérants représentent 5,4 % du parc total d'établissements cinématographiques en 2021. Ils assurent 0,4 % des séances et réalisent 0,6 % des entrées et 0,4 % de la recette de l'année.

Les circuits itinérants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
circuits¹	118	108	102	101	103	105	104	108	107	109
séances (milliers)	36,8	32,2	32,9	34,6	36,7	37,3	38,3	39,3	17,6	20,3
entrées (millions)	1,36	1,05	1,21	1,25	1,37	1,36	1,37	1,50	0,52	0,58
recettes² (M€)	5,42	4,06	4,79	4,93	5,53	5,46	5,52	6,19	2,20	2,38
RME³ (€)	3,97	3,88	3,96	3,95	4,03	4,02	4,04	4,13	4,19	4,12

¹ Le nombre de circuits est différent du nombre de points de projection. Il s'agit du nombre de tournées enregistrées au CNC. Une tournée gérant plusieurs points de projection ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

² Toutes Taxes Comprises.

³ Recette moyenne par entrée.

Source : CNC – France métropolitaine.

Les exploitants portés par l'innovation technologique

De nombreuses technologies se déploient aujourd'hui dans les établissements cinématographiques : projection laser, 4K, écrans enveloppants, très grands écrans, son 3D, fauteuils 4DX.

En 2021, huit technologies étaient utilisées en France : ICE (Immersive Cinema Experience, technologie développée par CGR qui associe la projection Laser 4K, le son Dolby Atmos et la technologie LightVibes), IMAX (contraction de « image maximum », projection immersive qui vous conduit à oublier les limites de l'écran créée aux Etats-Unis en 1973), Dolby cinéma (utilise les technologies Dolby Vision et Dolby Atmos, sentiment d'être au cœur de l'action avec des sons enveloppants), 4DX (créée en 2009 en Corée, association du mouvement des sièges et d'effets sensoriels), Screen X (système de projection « augmentée », l'image s'étend sur les murs latéraux pour entourer le spectateur à 270 degrés), Sphera (utilise les technologies Dolby Atmos, EclairColor et l'ajout de bandes LED sur les murs qui retranscrivent en live les couleurs du films sur les murs), Laser (offre une image de qualité bien supérieure) et une nouvelle technologie en 2021, Aurore (salle équipée d'une toile de 18 mètres ultra-haute définition non-perforée qui donne aux couleurs tout leur éclat et offre des effets de contrastes saisissants, et de 84 haut-parleurs pour un rendu sonore plus immersif).

En 2021, 96 établissements disposent d'au moins une salle premium (90 en 2019 et 65 en 2018), soit 4,7 % des cinémas actifs en France. Les systèmes 4DX et ICE sont les plus répandus avec respectivement 43 établissements et 40 établissements équipés.

La France d'Outre-Mer

L'Outre-Mer : 1,0 % des établissements et des entrées

20 cinémas sont actifs dans les départements et régions d'Outre-Mer (DROM) en 2021, dont un circuit itinérant situé en Martinique, soit 1,0 % du parc total (France métropolitaine + DROM). Ces établissements regroupent 65 écrans (1,0 % du parc total).

20 cinémas d'Outre-Mer ont déclaré leurs résultats de fréquentation au CNC en 2021 (23 en 2020). Ces cinémas cumulent 1,1 % des entrées totales des cinémas français en 2021 (1,6 % en 2020) et 1,1 % des recettes (1,9 % en 2020). La fréquentation des cinémas d'Outre-Mer recule de 6,0 % entre 2020 et 2021 et la recette guichets de 8,0 %, soit des évolutions inverses à celles constatées en France métropolitaine (respectivement +46,3 % et +55,4 %). Ceci s'explique par un impact plus net de la crise sanitaire avec des restrictions plus importantes (confinement strict, couvre-feu, etc.) dans les DROM qu'en métropole en 2021. La recette moyenne par entrée est nettement plus élevée en Outre-Mer qu'en France métropolitaine à 7,56 € en 2021, contre 7,04 €. L'écart se réduit toutefois à 0,52 € en 2021, contre plus de 1 € avant-crise.

Les cinémas d'Outre-Mer

	Outre-Mer		France métropolitaine + Outre-Mer	
	2020	2021	2020	2021
établissements	30	20	2 071	2 048
écrans	78	65	6 205	6 258
entrées (millions) ¹	1,09	1,03	66,4	96,5
recettes ^{1,2} (M€)	8,44	7,77	441,2	680,1
RME ^{1,2,3} (€)	7,72	7,56	6,65	7,05

¹ 23 cinémas répondants en 2020 et 20 en 2021.

² Toutes Taxes Comprises.

³ Recette moyenne par entrée.

Source : CNC.

1.2

Le parc Art et Essai national

Remarques méthodologiques

Le classement Art et Essai des établissements en 2021 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2021 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juillet 2020-juin 2021. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N. Ne sont comptabilisés que les établissements ayant fourni au CNC au moins un bordereau dans l'année.

Le classement Art et Essai d'un lieu de projection cinématographique repose :

- sur un indice automatique indiquant la proportion de séances réalisées avec des films recommandés Art et Essai par rapport au total des séances offertes ; le niveau exigé s'accroît avec la densité démographique.
- sur une pondération de cet indice automatique par deux coefficients. D'une part, un coefficient majorateur apprécie le nombre de films proposés, la politique d'animation, l'environnement sociologique et cinématographique, d'autre part, un coefficient minorateur prend en compte, le cas échéant, le mauvais état de l'établissement, la faiblesse de la diversité des films Art et Essai proposés et les discontinuités de fonctionnement (exemple : nombre de semaines et de séances hors période de travaux, en regard de la population).

Plus de 63 % des cinémas sont classés Art et Essai

En 2021, 1 282 cinémas sont classés Art et Essai (63,2 % des établissements cinématographiques actifs), soit 2 831 écrans (45,7 % des écrans) et plus de 484 000 fauteuils (42,2 % du nombre total de fauteuils). Depuis 2010, l'Art et Essai représente plus de 50 % des cinémas actifs et plus de 40 % des écrans. Le parc Art et Essai est en croissance continue (exception faite de 2018) et atteint sur les deux dernières années plus de 60 % des cinémas actifs.

Par rapport à 2012, le parc Art et Essai compte 177 cinémas, 570 écrans et 90 235 fauteuils supplémentaires.

Selon le recensement 2018, il existe un fauteuil Art et Essai pour 136 habitants en France en 2021, contre un fauteuil pour 168 habitants en 2012, montrant ainsi une densification du parc Art et Essai.

Établissements classés Art et Essai en France¹

	établissements		écrans		fauteuils	
	nombre	% du parc total	nombre	% du parc total	nombre	% du parc total
2012	1 105	54,3	2 261	41,0	393 812	37,4
2013	1 127	55,6	2 304	41,2	401 468	37,7
2014	1 145	56,7	2 381	42,2	413 083	38,6
2015	1 158	57,0	2 427	42,3	425 722	38,9
2016	1 163	56,9	2 440	41,8	418 033	38,0
2017	1 204	58,8	2 558	43,3	443 174	39,6
2018	1 179	57,8	2 526	42,2	436 127	38,7
2019	1 217	59,5	2 606	42,6	449 725	39,3
2020	1 237	60,6	2 709	44,2	466 756	41,0
2021	1 282	63,2	2 831	45,7	484 047	42,2

¹ Classement après appel.
Source : CNC – France métropolitaine.

84,2 % des cinémas classés comptent moins de 4 écrans

56,0 % des établissements Art et Essai actifs en 2021 sont des mono-écrans et 84,2 % comptent moins de 4 écrans. Sur l'ensemble du parc, les mono-écrans représentent 54,7 % des établissements actifs et les moins de 4 écrans 76,1 %. Les cinémas classés Art et Essai sont, par conséquent, de plus petite taille. En moyenne, un cinéma classé compte 2,2 écrans en 2021, contre 3,1 écrans tous établissements confondus.

À l'opposé, une minorité de cinémas classés ont plus de 5 écrans (7,4 %). 47 multiplexes sont classés en 2021 (3,7 % des cinémas Art et Essai), dont sept établissements comptent plus de 11 écrans : le CGR de Beauvais (60) avec 12 salles, le Mega CGR de Colmar (68) avec 12 salles, le Kinopolis de Bourgoin-Jallieu (38) avec 12 salles, le Trèfle de Dorlisheim (67) avec 13 salles, le Pathé Belfort (90) avec 14 salles, le Cinéplanet de Salon-de-Provence (13) avec 14 salles et le Majestic Compiègne de Jaux (60) avec 14 salles. En 2021, si 63,2 % des cinémas actifs sont classés Art et Essai, ce classement concerne 19,6 % des multiplexes et 64,7 % des mono-écrans. Les établissements classés sont très présents au sein des cinémas de 2 ou 3 écrans (83,4 % du parc) et de ceux de 4 ou 5 écrans (73,8 %).

47 multiplexes sont classés Art et Essai (+2 comparé à 2020).

Plus de la moitié des cinémas classés sont des mono-écrans.

Établissements classés Art et Essai selon le nombre d'écrans¹

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 écran	628	640	647	654	659	680	665	692	697	718
2 et 3 écrans	321	330	333	337	336	347	340	351	351	362
4 et 5 écrans	98	96	97	96	101	101	95	90	94	107
6 et 7 écrans	33	36	39	35	32	37	39	42	50	48
8 à 11 écrans	24	24	27	34	32	36	37	37	39	40
12 écrans et plus	1	1	2	2	3	3	3	5	6	7
total	1 105	1 127	1 145	1 158	1 163	1 204	1 179	1 217	1 237	1 282

¹ Classement après appel.
Source : CNC – France métropolitaine.

Baisse de la part des entrées réalisées dans les cinémas classés Art et Essai

Les salles Art et Essai programment 2,1 millions de séances de cinéma en 2021, soit 40,7 % des séances totales tous cinémas confondus. Le nombre de séances augmente de 24,6 % par rapport à 2020 (+19,2 % tous cinémas confondus) mais recule de 13,9 % par rapport à 2012 (-29,5 % tous cinémas confondus).

En 2021, les établissements classés Art et Essai réalisent 34,9 millions d'entrées, soit 36,6 % de la fréquentation totale (24,9 millions d'entrées et 38,1 % de la fréquentation en 2020). La part des cinémas classés dans le total des entrées est supérieure à 30 % depuis 2014. C'est la première fois depuis 2013 qu'elle diminue mais elle reste à un niveau bien supérieur à celui d'avant-crise (33,8 % en 2019). Entre 2020 et 2021, la fréquentation des cinémas classés Art et Essai augmente de 40,4 %, contre +46,3 % tous établissements confondus. Depuis 2012, les cinémas classés enregistrent 38,3 % d'entrées en moins (-53,1 % tous établissements confondus).

Les multiplexes classés Art et Essai réalisent 7,3 millions d'entrées en 2021, soit 20,8 % des entrées des cinémas classés alors qu'ils ne représentent que 3,7 % du parc d'établissements. Sur l'ensemble du parc, les multiplexes totalisent 59,1 % de la fréquentation pour 11,8 % du parc.

Les cinémas Art et Essai enregistrent 17,0 entrées par séance (18,9 tous cinémas confondus), en hausse de 12,7 % par rapport à 2020 et en baisse de 28,4 % sur la décennie. Tous cinémas confondus, les évolutions dégagées sont plus accentuées : +22,8 % par rapport à 2020 et -33,5 % par rapport à 2012. L'écart entre les cinémas Art et Essai et l'ensemble des établissements s'est réduit progressivement au cours de la décennie. Si la différence s'établissait à 4,7 entrées par séance en 2012, elle s'élève à 1,9 en 2021 (0,3 en 2020 et 1,8 en 2019).

Fréquentation des établissements classés Art et Essai¹

	séances		entrées		recettes ²	
	milliers	% du parc total	millions	% du parc total	M€	% du parc total
2012	2 383	33,3	56,57	27,8	317,84	24,3
2013	2 453	33,7	55,12	28,5	307,80	24,6
2014	2 637	34,8	63,00	30,1	348,97	26,2
2015	2 755	35,4	62,91	30,6	354,20	26,6
2016	2 810	35,0	67,16	31,5	376,42	27,1
2017	2 998	36,7	68,55	32,7	388,77	28,2
2018	3 015	35,7	65,82	32,7	372,40	27,9
2019	3 121	36,4	71,97	33,8	415,00	28,6
2020	1 648	39,0	24,87	38,1	141,77	32,8
2021	2 053	40,7	34,91	36,6	204,90	30,5

¹ Classement après appel.

² Toutes Taxes Comprises.

Source : CNC - France métropolitaine.

La fréquentation des cinémas Art et Essai augmente de 40,4 % en 2021 par rapport à 2020 (+46,3 % sur l'ensemble du parc).

Un taux d'occupation des fauteuils quasi équivalent à celui de l'ensemble des salles

En 2021, le taux d'occupation des fauteuils des cinémas classés Art et Essai est similaire à celui de l'ensemble des salles. Une salle Art et Essai est ainsi remplie, en moyenne par séance, à 10,6 % de sa capacité, contre 10,8 % toutes salles confondues. Depuis 2016, le taux d'occupation des fauteuils des cinémas classés est supérieur ou égal à celui observé sur l'ensemble du parc.

En 2021, l'indice de fréquentation (rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique) s'élève à 1,45 entrée par habitant en France dont 0,53 entrée relève des établissements classés et 0,92 entrée des autres établissements.

5,87 € en moyenne par entrée dans les cinémas classés

Les cinémas classés réalisent 204,9 M€ de recettes TTC (+44,5 % par rapport à 2020, +55,4 % tous établissements confondus). En 2021, la recette moyenne par entrée (RME) TTC s'élève à 5,87 € pour les cinémas Art et Essai (+3,0 % par rapport à 2020) et à 7,04 € pour l'ensemble des salles (+6,2 % par rapport à 2020), soit une différence de 1,17 €. Depuis 2012, la RME TTC augmente de 4,5 % dans les établissements Art et Essai et de 9,7 % sur l'ensemble du parc. Ces différences s'expliquent par un parc Art et Essai surtout composé de petits établissements dont le prix des places est souvent moins cher que dans les multiplexes et par une présence dans les petites unités urbaines qui assurent à certains exploitants des frais de gestion moins élevés.

Ratios relatifs aux établissements classés Art et Essai¹

	habitants par fauteuil		taux d'occupation des fauteuils ²		indice de fréquentation ³		recette moyenne par entrée ⁴	
	cinémas Art et Essai	tous cinémas	cinémas Art et Essai	tous cinémas	cinémas Art et Essai	tous cinémas	cinémas Art et Essai	tous cinémas
2012	168	63	14,2%	15,1%	0,86	3,08	5,62	6,42
2013	165	62	13,5%	14,2%	0,83	2,93	5,58	6,46
2014	160	62	14,4%	14,8%	0,95	3,16	5,54	6,38
2015	155	60	13,7%	14,2%	0,95	3,11	5,63	6,48
2016	158	60	14,5%	14,4%	1,02	3,23	5,61	6,51
2017	149	59	13,9%	13,9%	1,04	3,17	5,67	6,59
2018	151	59	13,3%	13,0%	1,00	3,05	5,66	6,64
2019	147	58	14,0%	13,7%	1,09	3,23	5,77	6,79
2020	142	58	9,2%	8,5%	0,38	0,99	5,70	6,63
2021	136	58	10,6%	10,8%	0,53	1,45	5,87	7,04

¹ Classement après appel.

² Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

³ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

⁴ Toutes taxes comprises.

Source : CNC - France métropolitaine / INSEE - recensement 2018.

Remarques méthodologiques

Le classement se fait par établissement et la référence géographique est l'unité urbaine dans laquelle se situe l'établissement. Selon la zone d'implantation, il existe cinq catégories d'établissements classés Art et Essai :

- catégorie A : établissements situés dans la commune centre de 100 000 habitants ou plus d'une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus ;
- catégorie B : établissements situés dans la commune centre de 50 000 habitants ou plus d'une unité urbaine de 100 000 à 200 000 habitants ou situés dans la commune centre de 50 000 à 100 000 habitants d'une unité urbaine de 200 000 habitants ou plus, à l'exclusion des établissements visés en catégorie A ;
- catégorie C : établissements situés dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, à l'exclusion des établissements visés en catégories A et B ;
- catégorie D : établissements situés dans une unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants ;
- catégorie E : établissements situés dans une unité urbaine de moins de 20 000 habitants ou dans une commune rurale. Les circuits itinérants classés relèvent également de cette catégorie.

Plus de la moitié des établissements Art et Essai en catégorie E

En 2021, 9,1 % des cinémas classés sont situés dans les communes-centres des unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (catégories A et B). Ces cinémas cumulent 17,3 % de la fréquentation totale des cinémas Art et Essai et totalisent 18,2 % des séances totales.

En incluant la périphérie des communes-centres des unités urbaines de 100 000 habitants et plus (catégorie C), 29,0 % des établissements Art et Essai sont localisés dans ces agglomérations et représentent 36,6 % de la fréquentation des établissements classés (36,4 % des séances).

Les communes rurales et les unités urbaines de moins de 20 000 habitants (catégorie E) abritent 54,2 % des cinémas classés en 2021 pour 25,8 % de la fréquentation.

La majeure partie des entrées Art et Essai est réalisée dans les cinémas de catégorie D (unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants) : 37,7 % de la fréquentation totale des établissements classés pour 39,8 % des séances et 16,8 % des établissements.

Établissements classés Art et Essai selon la catégorie¹

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A										
établissements	84	84	83	87	84	86	87	93	94	93
séances (milliers)	433	445	459	470	449	474	480	524	279	316
entrées (millions)	9,26	9,66	9,80	9,03	9,44	9,22	9,34	11,09	4,64	5,21
recettes ² (M€)	52,09	55,02	55,44	51,03	52,63	51,47	52,28	64,58	27,06	30,94
B										
établissements	27	26	26	26	24	24	24	24	25	24
séances (milliers)	433	445	459	470	449	474	480	524	279	316
entrées (millions)	9,26	9,66	9,80	9,03	9,44	9,22	9,34	11,09	4,64	5,21
recettes ² (M€)	52,09	55,02	55,44	51,03	52,63	51,47	52,28	64,58	27,06	30,94
C										
établissements	212	214	214	216	230	235	231	244	250	255
séances (milliers)	423	419	461	484	558	564	569	547	302	374
entrées (millions)	10,66	10,53	11,84	11,57	14,20	13,72	13,23	13,79	5,00	6,73
recettes ² (M€)	53,57	52,37	58,79	58,30	72,26	70,04	67,64	71,15	25,53	34,91
D										
établissements	169	166	171	169	184	193	187	198	206	215
séances (milliers)	867	879	966	996	1 020	1 141	1 134	1 194	629	816
entrées (millions)	20,15	18,87	23,01	22,99	24,39	26,34	24,16	26,73	8,49	13,15
recettes ² (M€)	126,62	117,35	140,49	143,82	152,43	167,13	152,99	171,84	53,80	86,66
E										
établissements	613	637	651	660	641	666	650	658	662	695
séances (milliers)	564	611	649	702	688	723	737	764	389	490
entrées (millions)	14,65	14,19	16,47	17,51	17,20	17,50	17,28	18,67	5,98	9,00
recettes ² (M€)	76,68	73,88	84,94	92,05	89,24	91,11	90,31	98,89	31,45	48,13

¹ Classement après appel.

² Toutes taxes comprises.

Source : CNC - France métropolitaine.

Remarques méthodologiques

Trois labels peuvent être attribués par le CNC aux établissements selon leur spécificité. Ces labels doivent être demandés par l'exploitant lors de l'envoi de sa candidature. Ils peuvent être cumulés.

- Pour bénéficier du label « Recherche et Découverte », il est nécessaire de programmer un nombre suffisant de films qualifiés de « Recherche et Découverte » par le sous-groupe du Collège de recommandation des films.

- L'attribution du label « Jeune Public » repose sur la programmation d'un nombre suffisant de films qualifiés comme tels par le groupe « Jeune Public » de l'Association française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE), hors temps scolaire ou opérations financées par ailleurs telles que Collège au Cinéma.

- Le label « Patrimoine et Répertoire » est octroyé aux établissements diffusant des films recommandés Art et Essai sortis pour la première fois en salles il y a au moins 20 ans.

Dans le cadre de l'attribution des labels, une attention particulière est portée à la qualité, à la régularité et à l'identification de ces diffusions spécifiques.

Le mode de classement Art et Essai fait l'objet d'ajustements réguliers qui peuvent avoir une incidence sur les évolutions qui sont exposées ci-après.

806 établissements bénéficient du label jeune public (62,9 % des cinémas classés).

Plus des 2/3 des cinémas classés ont au moins un label

Le nombre de cinémas Art et Essai détenteurs d'au moins un label augmente fortement entre 2012 et 2021, passant de 454 (41,1 % du parc classé) à 861 établissements (67,2 % du parc classé). Depuis 2018, plus de 60 % des cinémas Art et Essai possèdent au moins un label.

En 2021, 30,4 % des établissements classés portent le label « Recherche et Découverte », 62,9 % le label « Jeune Public » et 33,7 % le label « Patrimoine et Répertoire ». Depuis 2002, année de la réforme du classement Art et Essai, le label « Jeune public » est le plus répandu. Depuis 2015, le nombre de cinémas labellisés « Patrimoine et Répertoire » est toujours plus élevé que celui des cinémas labellisés « Recherche et Découverte ».

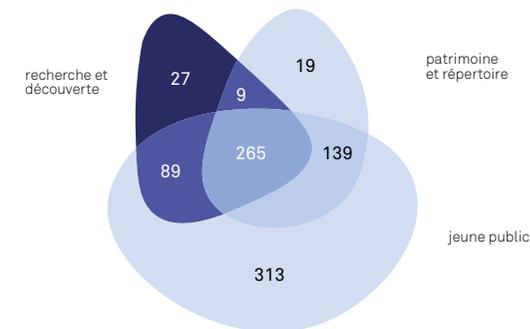
18,5 % des cinémas Art et Essai sont détenteurs de deux labels en 2021 (9,9 % en 2012) et 20,7 % détiennent les trois labels (11,0 % en 2012). Moins d'un tiers des cinémas n'a aucun label en 2021 (32,9 % des cinémas classés), ils étaient plus de la moitié en 2012 (58,9 %).

Établissements classés Art et Essai avec label¹

	recherche et découverte	jeune public	patrimoine et répertoire	avec au moins un label
2012	211	397	199	454
2013	274	563	203	610
2014	258	622	243	670
2015	283	561	294	624
2016	336	645	339	714
2017	274	621	371	690
2018	337	673	387	732
2019	393	777	422	833
2020	397	783	429	843
2021	390	806	432	861

¹ Classement après appel.
Source : CNC – France métropolitaine.

Établissements classés Art et Essai en 2021¹ selon les labels attribués



¹ Classement après appel.
Source : CNC – France métropolitaine.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les séries statistiques sur l'exploitation
- les listes des établissements actifs

1.3

L'emploi dans l'exploitation cinématographique en France métropolitaine

Remarques méthodologiques

La partie ci-après présente des statistiques issues des données d'Audiens.

Audiens est le groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias. A ce titre, les entreprises de ces secteurs d'activité sont tenues d'adhérer aux institutions de retraite complémentaire d'Audiens. Depuis 2017, les entreprises doivent fournir mensuellement les déclarations sociales nominatives (DSN) qui permettent à Audiens d'attribuer les points de retraite à chaque salarié.

Ces déclarations contiennent notamment, pour chaque période d'activité déclarée, les dates de début et de fin d'activité, la catégorie professionnelle ainsi que le salaire brut après abattement pour frais professionnels pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction.

Les revenus issus des éventuelles allocations chômage ou des congés payés ne sont en revanche pas pris en compte. Le périmètre d'analyse de cette partie correspond à l'ensemble des informations collectées par Audiens sur l'activité de l'entreprise (la convention collective, le code NAF 5914Z – projection de films cinématographiques, l'activité principale exercée...).

Les informations relatives à l'évolution mensuelle de l'emploi dans le secteur de l'exploitation cinématographique sont issues de l'outil Datalab, développé par Audiens, qui permet d'analyser l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les secteurs couverts par Audiens.

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur de l'exploitation cinématographique en 2021

Une reprise de l'emploi accompagnée par les pouvoirs publics

L'exploitation cinématographique est le secteur des champs cinématographique et audiovisuel le plus impacté par la crise en 2021. Tributaire d'une réouverture des salles de cinéma tardive (19 mai 2021) et affaibli par une forte baisse des recettes aux guichets (672,4 M€ soit deux fois moins que la moyenne observée entre 2012 et 2019), le chiffre d'affaires de l'exploitation cinématographique est en net retrait par rapport au niveau pré-pandémique, à 0,7 Md€¹ (-52 % par rapport à 2019).

Dans ce contexte, l'Etat et le CNC ont porté dès 2020 des soutiens exceptionnels à destination des salles de cinéma, visant à compenser la perte de chiffre d'affaires et à accompagner les mesures sanitaires restrictives liées au regain épidémique (couvre-feu et non-réouverture des salles de spectacle).

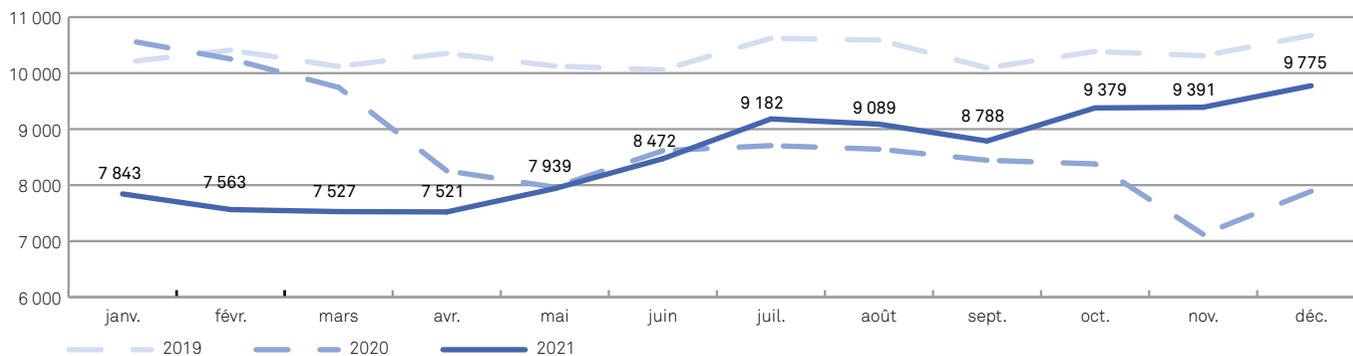
En 2021, de nouvelles aides sont déployées pour accompagner le secteur au moment de la seconde réouverture des salles (19 mai 2021) et pour compenser les effets sur la fréquentation en salles de l'introduction du passe sanitaire (21 juillet 2021). Les aides portées par le CNC au secteur de l'exploitation cinématographique constituent une enveloppe globale de 168,8 M€ entre 2020 et 2022. Ces mesures sont complétées par le déploiement de 34,3 M€ dans le cadre du plan de relance porté par le CNC (dont 8,6 M€ sur la seule année 2021) et du dispositif d'activité partielle de longue durée mis en place par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion dès le début de la crise sanitaire afin de permettre le maintien des emplois permanents pour les entreprises souffrant d'une activité dégradée.



¹Estimations du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-doc) du Ministère de la Culture réalisées à partir des déclarations de TVA.

Ces mesures de soutien permettent une reprise progressive de l'emploi dans le secteur de l'exploitation cinématographique tout au long de l'année 2021. Après une année 2020 marquée par une forte baisse dès le premier confinement (-15,3 % en avril 2020 par rapport à mars 2020), le nombre de salariés du secteur augmente en deux temps en 2021. Tout d'abord, en accompagnement de la réouverture des salles, avec un taux de croissance mensuel moyen de 6,9 % entre avril et juillet 2021 pour atteindre 9 182 salariés en juillet 2021, soit une hausse de 5,2 % par rapport à juillet 2020 mais un niveau toujours nettement inférieur à celui constaté avant la pandémie (-13,6 % par rapport à juillet 2019). Malgré une baisse en août et septembre (déjà constatée en 2019), l'emploi connaît une nouvelle augmentation à l'automne 2021, en parallèle de la sortie des trois titres les plus fédérateurs de l'année : *Dune* de Denis Villeneuve (septembre 2021), *Mourir peut attendre* de Cary Joji Fukunaga (octobre 2021) et *Spider-Man: No Way Home* de Jon Watts (décembre 2021). En décembre 2021, 9 775 individus sont salariés dans le secteur de l'exploitation cinématographique, soit le niveau le plus élevé constaté depuis le début de la crise, bien que toujours en retrait par rapport à celui d'avant pandémie (-8,6 % par rapport à décembre 2019).

Effectifs mensuels du secteur de l'exploitation cinématographique



Les effectifs mensuels sont dédoublonnés : un même individu ayant exercé plusieurs types de contrats le même mois n'est comptabilisé qu'une seule fois.
Source : Datalab Audiens.

Une hausse de l'emploi portée par les CDD

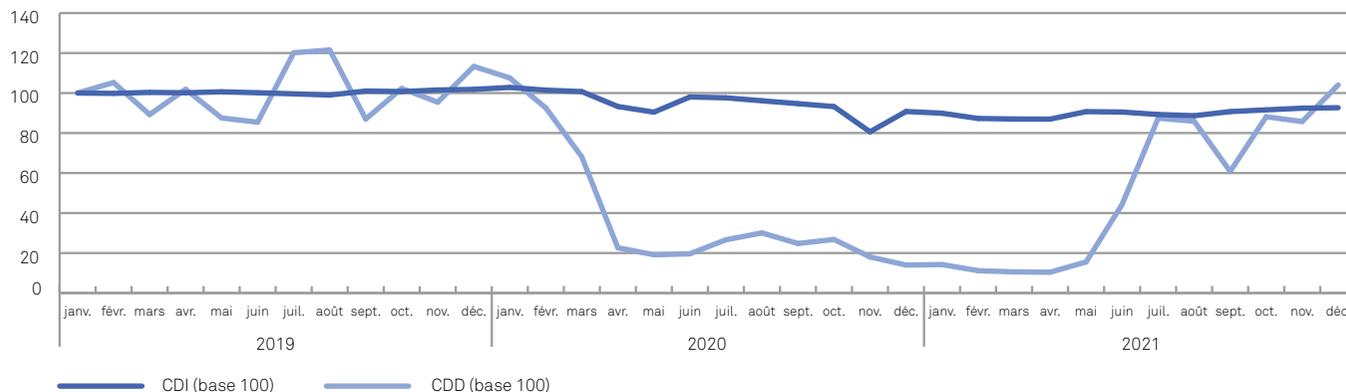
La reprise d'activité des salles de cinéma en 2021 s'accompagne principalement de la création d'emplois en CDD : 2 001 salariés sont en CDD en décembre 2021, contre 269 en décembre 2020 soit plus de sept fois plus (+643,9 %).

La hausse du nombre de contrats à durée indéterminée est plus mesurée en 2021 avec seulement 159 salariés en CDI en plus au mois de décembre 2021 par rapport à décembre 2020 (+2,1 %). La moindre augmentation des CDI est à mettre en perspective du relatif maintien des emplois relevant de ce régime tout au long de la crise, malgré la fermeture prolongée des salles (-10,9 % en décembre 2020 par rapport à décembre 2019), tandis que les emplois en CDD se sont à l'inverse effondrés (-87,7 % entre décembre 2019 et décembre 2020). Ces deux évolutions divergentes peuvent notamment s'expliquer par l'application des dispositifs d'activité partielle de longue durée qui ont préservé les emplois en CDI ; les CDD, qui sont plus souvent liés à la suractivité infrajournalière ou sur une période donnée, ont bien davantage pâti de la crise.

L'emploi du secteur de l'exploitation cinématographique retrouve ainsi une structure similaire à celle observée avant la pandémie, avec 79,6 % de CDI en décembre 2021 (79,7 % en décembre 2019). En 2020, l'emploi du secteur de l'exploitation était principalement porté par les contrats en CDI (jusqu'à 96,6 % des contrats en décembre 2020).

La création d'emplois en CDD en 2021 bénéficie davantage aux hommes qu'aux femmes, mais celles-ci demeurent majoritaires sur ce type de contrat : 1 051 femmes sont employées en CDD en décembre 2021 (+624,8 % par rapport à décembre 2020) contre 950 hommes (+666,1 %). De même, la baisse du nombre de salariés en CDI en 2021 par rapport à l'avant-pandémie est plus prononcée chez les femmes (-11,4 %) que chez les hommes (-6,8 %).

Evolution des effectifs mensuels selon le type de contrat (base 100 en janvier 19)¹



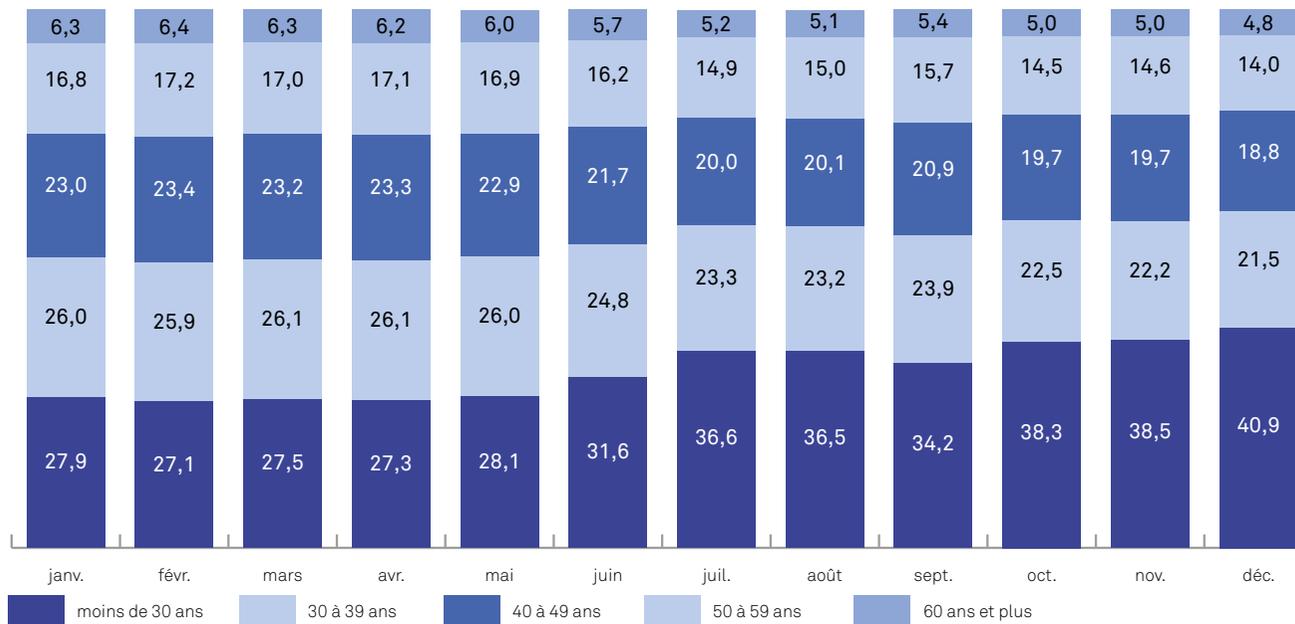
¹Evolution des effectifs calculée à partir du nombre de salariés en CDI et en CDD déclarés en janvier 2019.

Source : Datalab Audiens.

Une hausse du nombre de CDD qui profite aux jeunes

Les salariés de moins de 30 ans, plus impactés par la baisse du nombre d'emplois dans le secteur de l'exploitation en 2020, sont ceux qui bénéficient le plus de la création de postes en CDD en 2021. En décembre 2021, 3 994 salariés de moins de 30 ans sont employés (tous types de contrats confondus) contre 2 457 en décembre 2020 (+62,6 %, contre +23,6 % pour l'ensemble des salariés). Les effectifs âgés de moins de 30 ans composent par conséquent 40,9 % des effectifs en décembre 2021, contre 31,1 % en décembre 2020. La part de moins de 30 ans demeure toutefois inférieure à celle constatée avant la crise (44,7 % de moins de 30 ans en décembre 2019). Les effectifs de deux tranches d'âge sont par ailleurs plus importants en 2021 que deux ans auparavant : les salariés âgés de 50 à 59 ans (+4,9 % en décembre 2021 par rapport à décembre 2019) et les salariés de 60 ans et plus (+10,0 %).

Structure des effectifs mensuels selon la tranche d'âge en 2021



Source : Datalab Audiens.

L'emploi dans le secteur de l'exploitation cinématographique en 2021

Remarque méthodologique

Les effectifs présentés ci-après sont des effectifs annuels dédoublonnés. Un salarié du secteur de l'exploitation cinématographique travaillant plusieurs mois de l'année n'est ainsi comptabilisé qu'une seule fois. Les effectifs annuels diffèrent par conséquent du cumul des salariés mensuels de l'exploitation cinématographique.

Un niveau d'emploi inférieur à celui d'avant-crise malgré un rebond suite à la réouverture des salles

Sur la période 2012-2021, l'emploi dans le secteur de l'exploitation cinématographique baisse de 16,3 %, à 12 835 salariés sur l'ensemble de l'année 2021. Cette importante baisse s'explique par l'impact de la pandémie de Covid-19 et les fermetures prolongées des salles de cinéma en 2020 et 2021. Le nombre de salariés est toutefois en hausse sur un an (+7,0 % par rapport à 2020). Les salariés permanents constituent la quasi-totalité des effectifs du secteur de l'exploitation. Ils sont 12 639 en 2021, soit 98,3 % des effectifs totaux du secteur, une part relativement stable sur l'ensemble de la période. Depuis 2012, le recours aux emplois intermittents (comédiens, musiciens, régisseurs) est globalement en baisse dans le secteur de l'exploitation cinématographique avec 217 salariés intermittents en 2021 (-25,9 % en dix ans).

En 2021, le secteur de l'exploitation cinématographique emploie près de 2 500 salariés de moins qu'en 2012.

Effectifs dans l'exploitation cinématographique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
permanents	15 042	14 678	14 701	14 860	15 297	15 804	15 898	16 118	11 821	12 639
intermittents¹	293	293	462	235	220	436	299	289	184	217
ensemble²	15 328	14 965	15 161	15 090	15 516	16 174	16 163	16 389	11 996	12 835

¹ Les intermittents déclarés dans le secteur sont principalement des comédiens, musiciens et régisseurs.

² Total dédoublonné : un individu déclaré à la fois comme intermittent et permanent n'est compté qu'une seule fois.

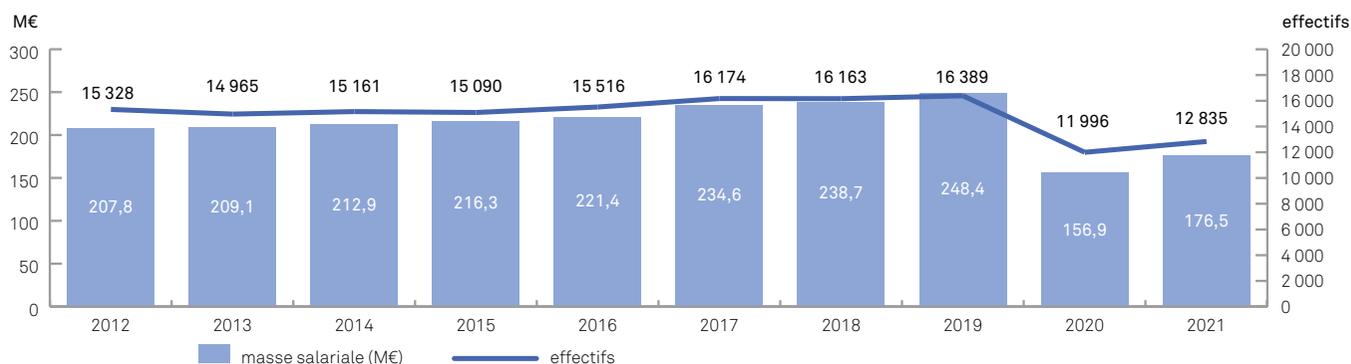
Source : Audiens.

Baisse de 15 % de la masse salariale en dix ans

En 2021, la masse salariale dégagée par le secteur de l'exploitation cinématographique est de 176,5 M€. La baisse de la masse salariale sur la période 2012-2021 (-15,0 %) est légèrement plus contenue que celle des effectifs (-16,3 %). Après une augmentation soutenue jusqu'en 2019, la masse salariale annuelle moyenne dégagée par salarié redescend en 2021 à un niveau comparable à celui observé en début de décennie à 13,8 K€, contre 13,6 K€ en 2012.

L'évolution de la masse salariale du secteur de l'exploitation cinématographique est contraire à celle observée dans les autres champs cinématographiques, dont les masses salariales globales augmentent entre 2012 et 2021, malgré la pandémie : +31,1 % pour les entreprises déclarées sous un code d'activité de distribution cinématographique et +42,5 % pour celles déclarées en production cinématographique.

Effectifs et masse salariale dans l'exploitation cinématographique



Source : Audiens.

Les femmes représentent 49 % des effectifs en 2021

En 2021, 6 344 femmes sont employées dans le secteur de l'exploitation cinématographique. Sur la période 2012-2021, le nombre de femmes baisse de 18,5 %, un recul plus marqué que pour le nombre d'hommes sur la même période (-13,9 %). Majoritaires avant la pandémie (jusque 51,9 % des effectifs en 2015), les femmes constituent moins de la moitié des effectifs en 2021 (49,4 %).

Le nombre de femmes dans la filière baisse de 19 % en 10 ans, contre 14 % pour les hommes.

Une baisse de 14 % du nombre de CDI entre 2012 et 2021

En 2021, les salariés en CDI représentent plus des deux tiers (68,4 %) des emplois permanents. Sur les dix dernières années, le nombre de CDI observe une baisse plus mesurée que l'ensemble des effectifs : 897 salariés en CDI de moins en 2021, soit une baisse de 8,9 % par rapport à 2012, contre 16,3 % sur l'ensemble des salariés du secteur de l'exploitation cinématographique. Sur un an, le nombre de salariés en CDI demeure stable : seulement 24 salariés en CDI de plus qu'en 2020.

Le nombre de CDD accuse une baisse plus prononcée sur la période. En 2021, 4 228 salariés du secteur de l'exploitation cinématographique sont employés en CDD, contre 6 264 en 2012 (-32,5 %). A l'inverse des salariés en CDI, le nombre de salariés en CDD connaît une nette augmentation sur un an, avec 1 124 salariés de plus en 2021 par rapport à 2020 soit 36,2 % de plus.

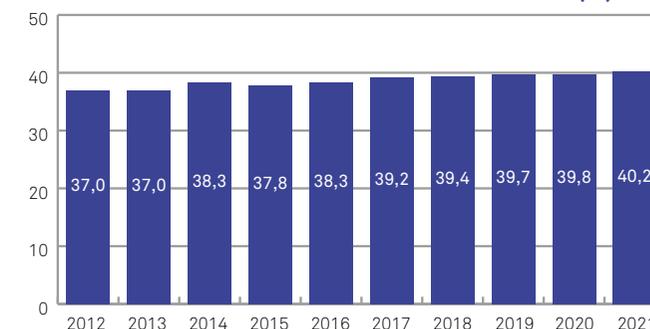
En 2021, les femmes sont proportionnellement plus représentées au sein des CDD à 53,8 % des effectifs, contre 48,4 % pour les CDI. Leur nombre sur ce type de contrats baisse toutefois davantage que celui des hommes entre 2012 et 2021 (-34,0 %, contre -30,7 % pour les hommes). Le nombre de femmes bénéficiant d'un CDI est également en baisse sur la période. 4 420 femmes sont employées en

CDI en 2021, soit 10,3 % de moins qu'en 2012. Cette baisse est plus importante que pour les hommes (-7,7 %). Par conséquent, leur part au sein des effectifs en CDI diminue légèrement entre 2012 (49,1 %) et 2021 (48,4 %).

La part de femmes en CDI ayant un statut de cadre dans le secteur de l'exploitation cinématographique est moins élevée que dans l'ensemble des effectifs relevant de ce type de contrat. Toutefois, cette part est en augmentation sur la période passant de 37,0 % en 2012 à 40,2 % en 2021.

40 % des cadres en CDI sont des femmes en 2021.

Part de femmes cadres au sein des effectifs en CDI (%)



Source : Audiens.

Effectifs dans l'exploitation cinématographique selon le genre

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
femmes	permanents	7 706	7 563	7 567	7 741	7 949	8 163	8 288	8 358	5 915	6 296
	intermittents ¹	82	80	166	95	66	172	70	65	53	54
	ensemble ²	7 787	7 642	7 733	7 832	8 014	8 306	8 348	8 420	5 963	6 344
hommes	permanents	7 336	7 115	7 134	7 119	7 348	7 641	7 610	7 760	5 906	6 343
	intermittents ¹	211	213	296	140	154	264	229	224	131	163
	ensemble ²	7 541	7 323	7 428	7 258	7 502	7 868	7 815	7 969	6 033	6 491

¹ Les intermittents déclarés dans le secteur sont principalement des comédiens, musiciens et régisseurs.

² Total dédoublonné : un individu déclaré à la fois comme intermittent et permanent n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens.

Effectifs permanents selon le type de contrat et le genre

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CDD	femmes	3 449	3 313	3 421	3 333	3 056	3 184	3 637	3 724	1 681	2 276
	hommes	2 815	2 697	2 740	2 579	2 447	2 618	2 780	2 966	1 423	1 952
	ensemble	6 264	6 010	6 161	5 912	5 503	5 802	6 417	6 690	3 104	4 228
CDI	femmes	4 925	4 900	4 787	5 132	5 582	5 697	5 248	5 297	4 433	4 420
	hommes	5 111	4 971	4 988	5 170	5 523	5 633	5 318	5 356	4 682	4 719
	ensemble	10 036	9 871	9 775	10 302	11 105	11 330	10 566	10 653	9 115	9 139
ensemble ¹	femmes	7 787	7 642	7 733	7 832	8 014	8 306	8 348	8 420	5 963	6 344
	hommes	7 541	7 323	7 428	7 258	7 502	7 868	7 815	7 969	6 033	6 491
	ensemble	15 328	14 965	15 161	15 090	15 516	16 174	16 163	16 389	11 996	12 835

¹ Les individus sont dédoublonnés au niveau du total : un individu déclaré à la fois en CDD et en CDI n'est compté qu'une seule fois.

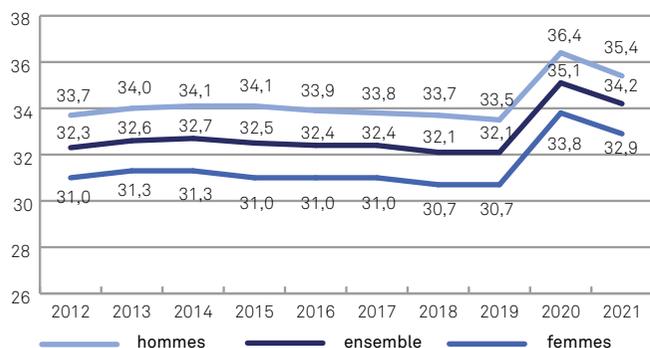
Source : Audiens.

Moins de jeunes dans les effectifs

En 2021, les salariés permanents du secteur de l'exploitation cinématographique sont âgés, en moyenne, de 34 ans, soit deux ans de plus qu'en début de décennie. Le relatif vieillissement des effectifs s'explique notamment par l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les emplois CDD, composés en partie d'emplois jeunes et étudiants. Les femmes sont, en moyenne, plus jeunes (32,9 ans) que les hommes (35,4 ans).

Un certain nombre d'actions entreprises dans le secteur de l'exploitation visent à soutenir les jeunes exploitants. Parmi elles, l'élaboration de prêts participatifs facilitant l'acquisition de petites salles par de jeunes exploitants, la mise en place d'une commission de réflexion des jeunes exploitants par la FNCF, ou encore la création du réseau EVE à destination des jeunes exploitantes.

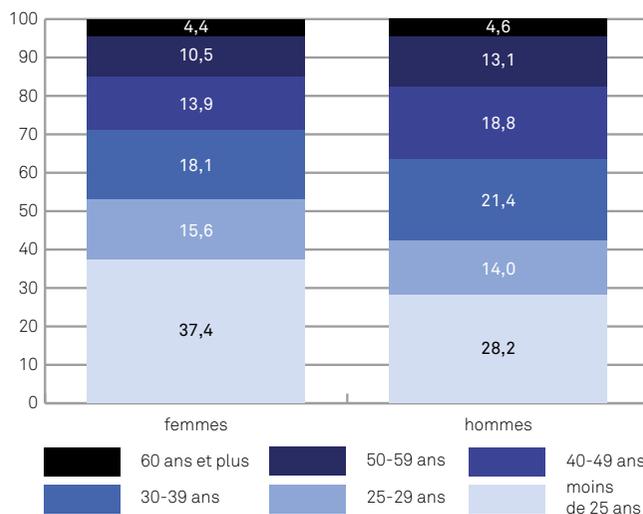
Âge moyen des effectifs permanents selon le genre



Source : Audiens.

Au sein des effectifs permanents (CDI ou CDD), les femmes sont, en moyenne, plus jeunes que les hommes. 53,1 % des femmes permanentes sont âgées de moins de 30 ans en 2021, tandis que la majorité des hommes (57,9 %) dépasse cet âge. Au-delà de 30 ans, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes quelle que soit la tranche d'âge considérée.

Structure des effectifs permanents par tranche d'âge en 2021 (%)



Source : Audiens.

51 % des salariés permanents sont à temps partiel en 2021

Après une forte augmentation tout au long de la décennie, la part des salariés permanents à temps partiel baisse suite à la pandémie de Covid-19 pour atteindre 51 % de l'ensemble des effectifs en 2021 (53 % en 2012). Cette évolution diverge toutefois selon le type de contrat : la part

de salariés en CDD à temps partiel est ainsi plus importante en 2021 (72 %) qu'en 2012 (65 %). A l'inverse, la part de salariés en CDI à temps partiel est, depuis la pandémie de Covid-19, la plus faible de la décennie (42 %).

Au sein des salariés permanents, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier de contrats à temps partiel. Cette différence est particulièrement marquée pour les CDI, pour lesquels 50 % des femmes sont à temps partiel, contre 34 % des hommes. Il s'agit toutefois pour les femmes de la part la plus basse de la décennie (56 % en 2012).

La part des hommes bénéficiant d'un CDD à temps partiel est en forte augmentation sur la période. En 2012, 58 % des hommes en CDD étaient à temps partiel ; ils sont 69 % en 2021. Relativement stable sur l'ensemble de la décennie, la part des femmes en CDD bénéficiant d'un temps partiel reste supérieure à celle des hommes en 2021 (74 %).

Part des salariés permanents à temps partiel selon le genre et le type de contrat (%)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CDD	femmes	71	71	70	72	72	73	74	75	71	74
	hommes	58	57	60	61	63	64	66	69	67	69
	ensemble	65	65	65	67	68	69	70	72	69	72
CDI	femmes	56	58	56	56	57	57	55	55	51	50
	hommes	35	36	35	35	38	38	37	38	33	34
	ensemble	45	47	45	46	47	48	46	46	42	42
ensemble	53	54	53	54	54	55	56	57	49	51	

Source : Audiens.

Un écart salarial entre femmes et hommes persistant mais qui tend à se réduire

En 2021, un salarié permanent du secteur de l'exploitation cinématographique en équivalent temps plein (ETP) a, en moyenne, un salaire annuel brut de 25 172 € par an. Le niveau des salaires annuels bruts moyens pour un ETP sont largement tributaires des mesures d'activité partielle mises en place pour palier la fermeture des salles de cinéma suite à la pandémie de Covid-19. En 2020, le salaire annuel brut moyen d'un ETP a ainsi baissé de 41,6 % par rapport à 2019, à 18 372 € par an. Malgré une augmentation en 2021, le salaire annuel brut moyen pour un salarié permanent demeure inférieur de 9,5 % à celui constaté en 2012 (-20,0 % par rapport à 2019).

Les différences salariales entre hommes et femmes sont marquées quel que soit le type de contrat. En 2021, le salaire annuel brut d'une femme permanente est inférieur de 4,8 % à celui d'un homme si elle est en CDD, et inférieur de 11,1 % si elle est en CDI.

Dans un contexte de baisse générale des rémunérations, cet écart se réduit toutefois sur la période quel que soit le type de contrat : de -8,2 % en 2012 à -4,8 % en 2021 pour les contrats en CDD, et de -14,1 % à -11,1 % pour les contrats en CDI. Pour la première fois de la décennie, deux catégories professionnelles présentent par ailleurs des écarts plus favorables aux femmes : les non cadres en CDD (+2,5 % par rapport aux hommes) et les agents de maîtrise en CDI (+0,8 % par rapport aux hommes).

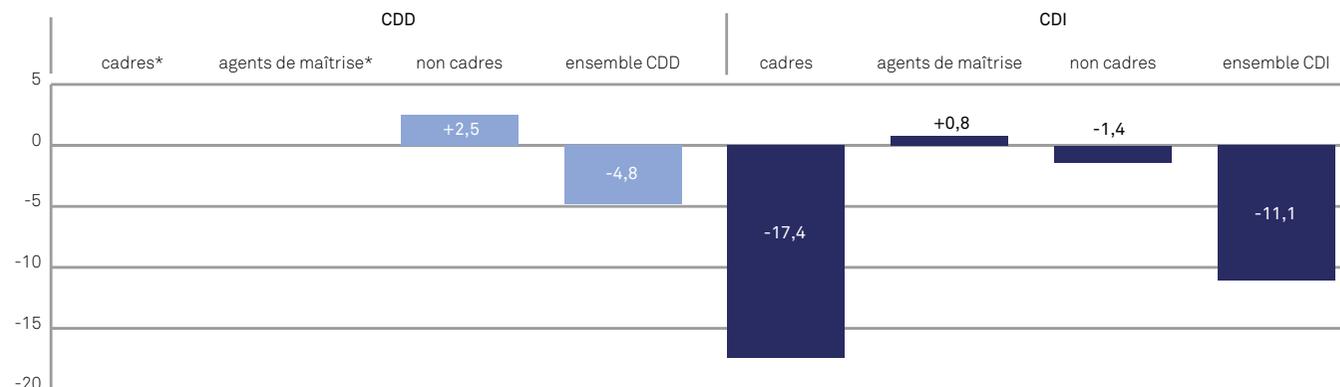
En 2021, une femme en CDI gagne, en moyenne, 11 % de moins qu'un homme dans l'exploitation cinématographique.

Salaire annuel brut moyen pour un ETP¹ par type de contrat et par genre (€)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CDD	femmes	24 720	25 438	25 103	25 336	23 704	27 058	25 676	28 247	21 327	22 975
	hommes	26 941	26 937	26 274	27 303	24 750	28 173	27 214	28 848	22 578	24 131
	ensemble	25 863	26 196	25 671	26 294	24 201	27 603	26 389	28 525	21 938	23 557
CDI	femmes	25 874	26 460	26 881	27 183	27 727	27 248	29 068	29 537	17 064	23 659
	hommes	30 125	30 681	30 739	31 089	31 787	31 617	32 899	33 747	19 141	26 611
	ensemble	28 243	28 811	29 038	29 340	29 948	29 603	31 155	31 827	18 202	25 298
ensemble	27 863	28 426	28 556	28 974	29 346	29 429	30 627	31 471	18 372	25 172	

¹ Equivalent temps plein.
Source : Audiens.

Écarts salariaux entre femmes et hommes selon la catégorie professionnelle en 2021 (%)



* Les effectifs des cadres et agents de maîtrise en CDD sont insuffisants en 2021 pour établir un écart salarial fiable.
Source : Audiens.

1.4

Le public selon les catégories d'établissements

Remarques méthodologiques

Depuis 2016, l'institut Vertigo réalise l'enquête *CinExpert*, un dispositif d'étude et de mesure de l'audience du cinéma en partenariat avec le CNC, Médiavision et Canal+ régie. Le dispositif s'appuie sur deux études complémentaires. Une étude hebdomadaire réalisée en ligne, tout au long de l'année, auprès de 2 000 spectateurs âgés de 3 ans et plus ayant été au cinéma au cours des 7 derniers jours pour qualifier chaque semaine le profil du public du cinéma et des films et une étude annuelle de cadrage réalisée par téléphone permettant de connaître la pénétration du média cinéma, la structure du public et les habitudes de fréquentation cinéma du public de l'année N-1. L'ensemble des résultats obtenus via l'enquête hebdomadaire sont redressés sur l'étude de cadrage annuelle. *CinExpert* permet notamment d'analyser les caractéristiques du public du cinéma selon la nature de l'établissement fréquenté. Dans ce chapitre, sont ainsi présentées les principales spécificités du public du cinéma par typologie d'établissements.

Définitions

Dans le cadre de l'enquête *CinExpert*, la population cinématographique comprend l'ensemble des individus âgés de 3 ans et plus étant allés au cinéma au moins une fois dans l'année. Les spectateurs **assidus** vont au moins une fois par semaine au cinéma, les spectateurs **réguliers** y vont au moins une fois par mois (et moins d'une fois par semaine) et les **occasionnels** au moins une fois par an (et moins d'une fois par mois). Les **habitués** du cinéma regroupent les assidus et les réguliers.

Les **CSP+** désignent les individus exerçant une profession de catégorie supérieure : artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires. Les **CSP-** désignent les individus exerçant une profession de catégorie inférieure : ouvriers, employés, agriculteurs. Les **inactifs** désignent les individus n'exerçant pas d'activité professionnelle : retraités, élèves et étudiants, personnes sans emploi.

La définition des **multiplexes** figure dans le chapitre 1.1.

Davantage de séniors dans les petits établissements

Si la structure du public d'un établissement dépend de sa localisation géographique, elle est également différente en fonction de son nombre d'écrans. En 2021, le public des établissements de 1 à 3 écrans et de 4 à 7 écrans intègre plus de seniors (respectivement 41,7 % et 41,9 %) que le public des multiplexes (36,6 %). Inversement, la proportion de 15-49 ans dans le public d'un établissement augmente à mesure que le nombre d'écrans progresse : 41,8 % dans les établissements de 1 à 3 écrans, 42,3 % dans ceux de 4 à 7 écrans et 47,6 % dans les multiplexes. Les CSP+ sont significativement plus présents dans le public des multiplexes (30,9 %) que dans celui des cinémas de 1 à 3 écrans (28,8 %). A l'inverse, la part des inactifs diminue quand le nombre d'écrans augmente.

En termes d'habitudes de fréquentation, la part du public assidu est sensiblement la même quelle que soit la taille de l'établissement, autour de 16%.

Les 15-49 ans représentent plus de 48 % du public des multiplexes en 2021.

Public des établissements cinématographiques selon le nombre d'écrans en 2021 (%)

	1 à 3 écrans	4 à 7 écrans	multiplexes	dont 8 à 11 écrans	dont 12 écrans ou plus	ensemble
genre						
hommes	51,0	52,0	49,7	49,2	50,0	50,4
femmes	49,0	48,0	50,3	50,8	50,0	49,6
âge						
3-14 ans	16,5	15,7	15,9	17,0	15,1	16,0
15-24 ans	20,2	19,6	22,7	21,7	23,3	21,6
25-34 ans	10,7	10,8	11,6	11,6	11,6	11,3
35-49 ans	10,8	11,9	13,3	13,1	13,4	12,5
50 ans et plus	41,7	41,9	36,6	36,6	36,6	38,6
catégorie professionnelle						
CSP+	28,8	30,6	30,9	29,5	31,9	30,4
CSP-	14,3	14,0	17,1	16,6	17,5	16,0
inactifs	56,9	55,5	52,0	54,0	50,7	53,6
dont étudiants	27,6	28,8	30,8	31,3	30,5	29,8
habitat						
région parisienne	22,0	22,5	18,2	14,1	20,9	19,8
autres régions	78,0	77,5	81,8	85,9	79,1	80,3
habitudes de fréquentation cinéma						
assidus	15,9	16,1	15,6	13,6	16,9	15,8
réguliers	44,1	43,8	43,5	41,8	44,6	43,7
occasionnels	40,0	40,1	40,9	44,6	38,4	40,5
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Les établissements Art et Essai attirent davantage le public occasionnel

Les établissements classés Art et Essai présentent un public plus âgé que les autres établissements. En 2021, 41,4 % du public des établissements classés est âgé de 50 ans ou plus (37,0 % pour les autres établissements). Les établissements non classés affichent un public composé à 38,6 % de moins de 25 ans, contre 35,9 % dans les cinémas Art et Essai. Les cinémas classés comptent une part plus importante d'inactifs (57,0 %) dans leur public que les autres établissements (51,7 %). Les CSP+ sont moins représentés au sein du public des établissements Art et Essai en 2021 (28,0 %, contre 31,8 % dans les cinémas non classés).

En termes d'habitudes de fréquentation, la structure du public des établissements non classés révèle un rythme de fréquentation proche de celui tous établissements confondus. Les cinémas Art et Essai comptent toujours une part légèrement plus importante de spectateurs occasionnels que les autres cinémas. En 2021, les spectateurs occasionnels composent 42,5 % du public des cinémas Art et Essai, contre 39,4 % pour les autres établissements. Les spectateurs assidus composent 14,8 % du public des établissements Art et Essai et 16,3 % du public des établissements non classés.

Les inactifs composent plus de la moitié du public des cinémas Art et Essai (57,0 %).

Public des établissements cinématographiques selon le classement Art et Essai¹ en 2021 (%)

	établissements Art et Essai	autres établissements	ensemble
genre			
hommes	50,0	50,6	50,4
femmes	50,0	49,4	49,6
âge			
3-14 ans	16,5	15,7	16,0
15-24 ans	19,4	22,9	21,6
25-34 ans	11,0	11,5	11,3
35-49 ans	11,7	13,0	12,5
50 ans et plus	41,4	37,0	38,6
catégorie professionnelle			
CSP+	28,0	31,8	30,4
CSP-	15,0	16,5	16,0
inactifs	57,0	51,7	53,6
<i>dont étudiants</i>	28,6	30,5	29,8
habitat			
région parisienne	14,1	23,0	19,8
autres régions	85,9	77,0	80,3
habitudes de fréquentation cinéma			
assidus	14,8	16,3	15,8
réguliers	42,7	44,3	43,7
occasionnels	42,5	39,4	40,5
total	100,0	100,0	100,0

¹ Classement 2021 après appel.

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.

Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- Les séries statistiques sur le public du cinéma selon les catégories d'établissements

chapitre deux

LES RÉGIONS



2.1

Le parc cinématographique en région

La France métropolitaine

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte le plus grand nombre de communes équipées.

L'Île-de-France, la région la mieux équipée en salles de cinéma

L'augmentation du nombre d'établissements sur le territoire favorise une dispersion plus harmonieuse des salles en France. Comme chaque année, l'Île-de-France reste la région la mieux dotée avec 18,8 % des écrans actifs et 197 communes équipées en 2021, suivie de l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,7 % des écrans actifs et 260 communes équipées puis de la Nouvelle-Aquitaine avec 10,8 % des écrans actifs et 205 communes équipées. A elles trois, ces régions regroupent 43,3 % des écrans français et 40,3 % de la population.

Les indices de fréquentation les plus élevés sont enregistrés en Île-de-France et en PACA.

L'indice de fréquentation est plus fort en Île-de-France (1,98 entrée par habitant sur l'année), en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1,52) et en Pays de la Loire (1,45) que dans les autres régions. C'est en Corse (0,96) que l'indice de fréquentation est le plus faible.

Les trois premières régions en termes d'entrées cumulent 46,4 % de la fréquentation nationale et abritent 40,3 % de la population française métropolitaine.

Six régions affichent un taux d'occupation des fauteuils supérieur à la moyenne nationale

L'Île-de-France, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine sont les trois régions qui cumulent le plus d'entrées. Elles réalisent plus de 44 millions d'entrées en 2021, soit 46,4 % de la fréquentation nationale. A l'autre extrême, la Corse, le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté cumulent à elles trois 7,1 % des entrées de l'année (6,7 millions).

Toutes les régions enregistrent une amélioration de leur nombre d'entrées par rapport à 2020 (+46,3 % sur l'ensemble du parc). La Corse (+62,6 %), la Nouvelle-Aquitaine (+52,7 %) et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (+52,0 %) sont les régions qui enregistrent la plus forte hausse des entrées. Cette croissance est, en partie, due à l'expansion des parcs d'exploitation suite à l'ouverture de nouveaux cinémas ou à l'extension de cinémas déjà ouverts : ouverture d'un multiplexe de 14 écrans à Salon-de-Provence (13), ouverture d'un multiplexe de 13 écrans à Bordeaux (33) et l'extension de 4 cinémas en Nouvelle-Aquitaine dont un multiplexe à Dax qui passe de 7 à 10 écrans, ouverture de deux mono-écrans à Ajaccio (2A).

A l'échelle régionale, le taux d'occupation des fauteuils varie entre 9,2 % dans le Grand Est et en Nouvelle-Aquitaine et 12,3 % en Pays de la Loire en 2021. Il est plus élevé que la moyenne nationale (10,8 %) dans six régions : Pays de la Loire (12,3 %), Île-de-France (12,1 %), Bretagne (11,6 %), Corse (11,1 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (11,1 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (10,9 %).

La Bourgogne-Franche-Comté est la région où la place de cinéma est la moins chère.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,69 €) et en Île-de-France (7,35 €), les cinémas pratiquent, en moyenne, les prix les plus élevés. C'est en Bourgogne-Franche-Comté (6,51 €), en Nouvelle-Aquitaine (6,54 €) et en Pays de la Loire (6,58 €) que le cinéma est, en moyenne, le moins cher.

Aides sélectives à la création et à la modernisation des salles de cinéma

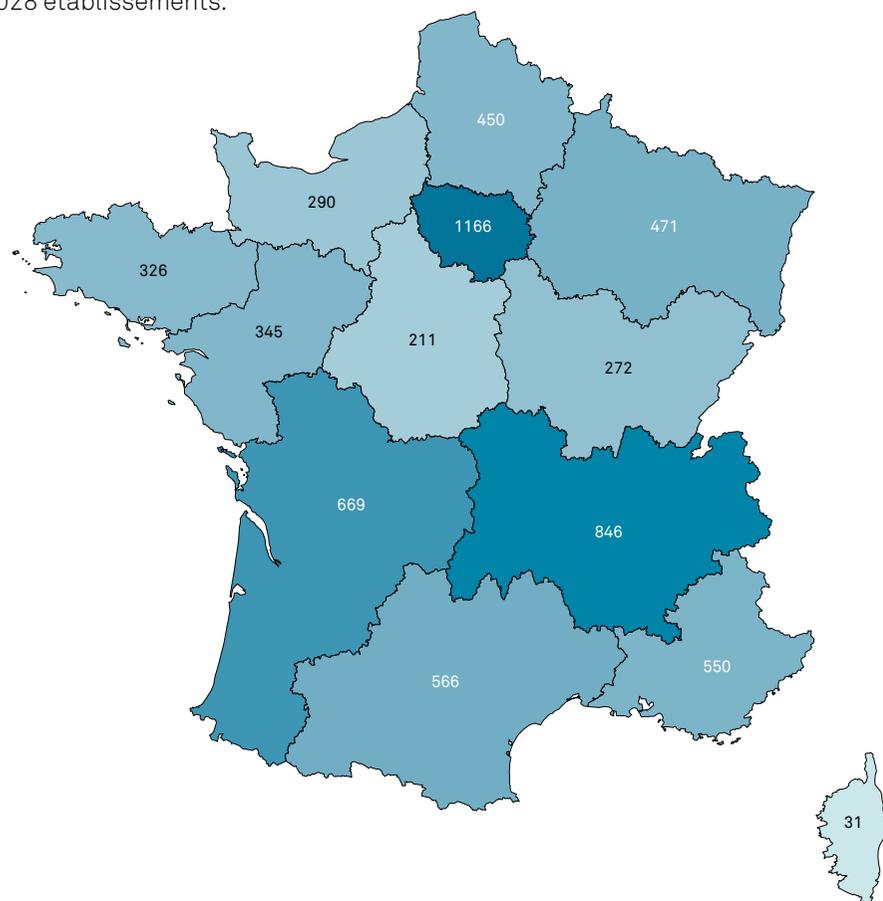
En 2021, 6,15 M€ ont été attribués par le CNC aux exploitants au titre de l'aide à la création et à la modernisation de salles. 36 cinémas implantés dans un large partie des régions françaises ont reçu une aide de ce type. Les établissements de la région Île-de-France sont ceux qui en bénéficient le plus en 2021 (20,0 % du total), devant les établissements de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (15,3 %) et de Corse (10,6 %).

Aides régionales aux salles de cinéma

En 2021, toutes les régions françaises métropolitaines soutiennent financièrement les salles de cinéma pour un montant total de 12,08 M€. La région Grand Est est la première région en termes de subventions accordées (17,8 % du total) devant les régions Île-de-France (13,7 %) et Hauts-de-France (13,3 %).

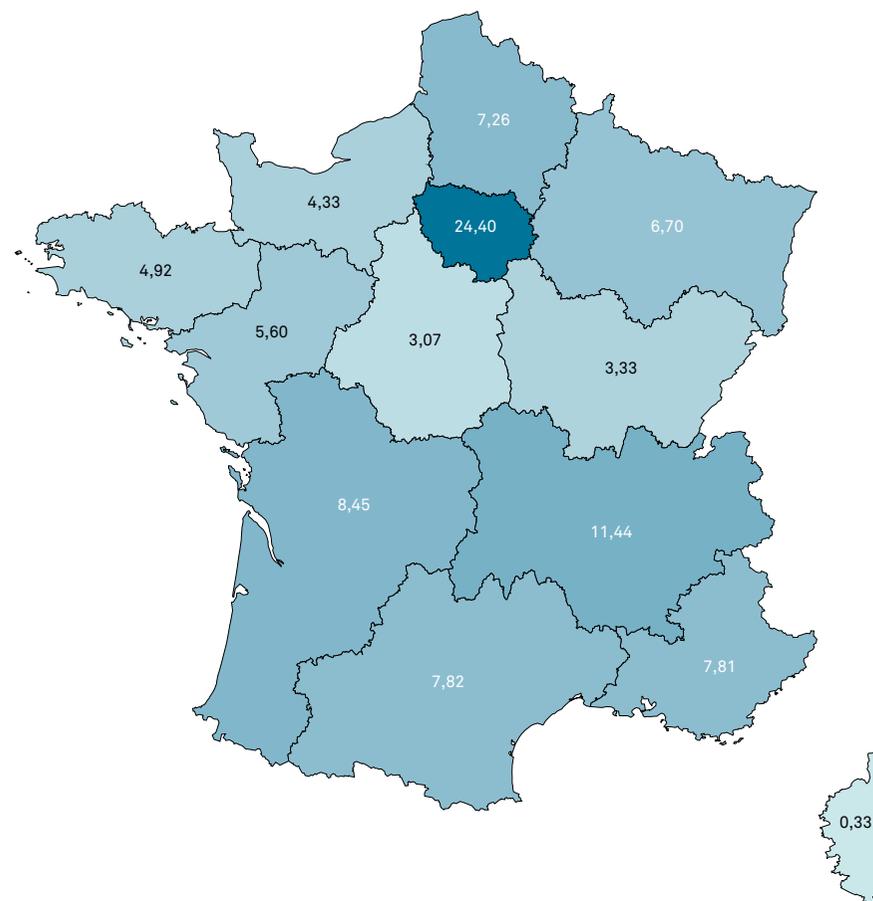
Écrans en 2021

France : 6 193 écrans
pour 2 028 établissements.



Source : CNC.

Entrées en 2021 (millions)



Source : CNC.

La France d'Outre-Mer

En 2021, 20 établissements sont actifs dans les départements et régions d'Outre-Mer dont quatre multiplexes (cinémas de 8 écrans et plus). Ils regroupent 65 écrans. La Réunion est la collectivité la mieux dotée avec 10 cinémas dont deux multiplexes et 30 écrans, devant la Guadeloupe (trois établissements dont un multiplexe et 13 écrans), la Guyane (trois cinémas et neuf écrans), la Martinique (trois cinémas dont un multiplexe et un circuit itinérant et 12 écrans) et Mayotte (un cinéma mono-écran). En cohérence avec son parc plus dense, la Réunion est la région qui cumule le plus d'entrées, avec plus de 575 000 entrées en 2021, soit 56,1 % de la fréquentation des DROM. A l'autre extrême, Mayotte enregistre 1,6 % des entrées (16 000 entrées).

La fréquentation dans les DROM recule de 13,5 % par rapport à 2020. La Réunion, malgré un nombre de séances en léger retrait, et Mayotte, dont le seul cinéma actif a été ouvert 11 semaines de plus en 2021 par rapport à 2020, enregistrent une augmentation de leur fréquentation : respectivement +3,8 % et +21,1 %. La Martinique (-36,8 %) et la Guadeloupe (-26,3 %) enregistrent, à l'inverse, des baisses sensibles. Ces reculs sont, en partie, dus à la fermeture de deux cinémas et cinq salles à Pointe-à-Pitre (971) et Lamantin (971) pour la Guadeloupe et à une offre de séances moins dense malgré un parc constant en Martinique en 2021 par rapport à 2020 (-25,7 %).

En Guadeloupe (8,74 €) et en Martinique (8,08 €), les cinémas pratiquent, en moyenne, les prix les plus élevés. A Mayotte (5,13 €) et en Guyane (6,98 €), le cinéma est, en moyenne, moins cher.

En 2021, l'indice de fréquentation est plus fort à Mayotte (1,79 entrée par habitant) que dans les autres régions. C'est en Guyane (0,34) qu'il est le plus faible.

La Guadeloupe est la seule région d'Outre-Mer à avoir reçu une aide du CNC et aucun DROM n'a octroyé une aide aux salles de cinéma en 2021.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les fiches régions 2021

- les tableaux par zone géographique 2021

- les séries statistiques sur la géographie du cinéma

2.2

Le parc Art et Essai en région

Remarques méthodologiques

Le classement Art et Essai des établissements en 2021 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2021 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juillet 2020-juin 2021. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N. Ne sont comptabilisés que les établissements ayant fourni au CNC au moins un bordereau dans l'année.

Quatre des 13 régions françaises concentrent la moitié des établissements Art et Essai

Quatre régions abritent 50,0 % des établissements Art et Essai en 2021. La région qui compte le plus d'établissements classés est la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 188 établissements et 398 écrans, devant la Nouvelle-Aquitaine (179 établissements et 367 écrans), l'Île-de-France (166 établissements et 364 écrans) et l'Occitanie (156 établissements et 303 écrans).

Sur l'ensemble de la France, la part des entrées réalisées dans les cinémas Art et Essai est de 36,6 %. Cependant, pour deux régions françaises cette part est supérieure à 50 % : la Bourgogne-Franche-Comté et la Corse. La région pour laquelle la part de fréquentation en salles classées est la plus importante est la Corse, où 83,4 % des entrées et 84,5 % des recettes sont réalisées au sein d'établissements Art et Essai qui représentent 33,3 % du parc cinématographique corse (54,8 % des écrans). En Corse, les cinémas classés Art et Essai enregistrent un taux d'occupation des fauteuils plus élevé que les établissements non classés (respectivement 11,6 %, contre 8,0 %). Les cinémas Art et Essai ont été ouverts, en moyenne, plus longtemps que les cinémas non classés (29 semaines contre 15).

La Corse bénéficie de l'indice de fréquentation dans les établissements Art et Essai le plus élevé (0,80 entrée par habitant).

L'indice de fréquentation est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée. Sur l'ensemble du territoire, l'indice de fréquentation s'élève à 0,53 entrée par habitant pour les cinémas Art et Essai. Il est plus fort en Corse (0,80 entrée par habitant sur l'année), en Bretagne (0,68) et en Nouvelle-Aquitaine (0,67). C'est dans les Hauts-de-France (0,38) que l'indice de fréquentation est le plus faible.

A l'échelle nationale, le taux d'occupation des fauteuils est de 10,6 %. Comme sur l'ensemble du parc, les Pays de la Loire dégagent le plus fort taux d'occupation des fauteuils (13,0 %), suivi de la Corse (11,8 %) et de l'Auvergne-Rhône-Alpes (11,5 %). C'est en Bourgogne-Franche-Comté que ce taux est le plus faible (8,8 %).

L'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions qui enregistrent la fréquentation des cinémas Art et Essai la plus élevée (5,44 et 4,72 millions d'entrées).

L'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine sont les trois régions qui cumulent le plus d'entrées. A elles trois, elles réalisent plus de 14 millions d'entrées en 2021, soit près de 41,0 % de la fréquentation totale des cinémas Art et Essai. A l'autre extrême, la Corse, le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté cumulent 10,2 % des entrées de l'année (3,6 millions).

18,2 M€ d'aides sélectives aux salles Art et Essai

Les 1 282 établissements classés Art et Essai de France métropolitaine mobilisent une aide sélective du CNC d'un montant total de 18,2 M€ au titre de l'année 2021. Toutes les régions françaises comptent au moins un cinéma ayant reçu une aide au titre du classement Art et Essai. Les établissements classés de la région Île-de-France sont ceux qui captent la plus grande part des subventions (19,3 % du total), devant ceux de la région Auvergne-Rhône-Alpes (15,2 %).

En 2021, la Réunion et la Guyane sont les seules régions des DROM à posséder un cinéma Art et Essai. Elles abritent chacune un établissement pour une subvention totale de 27,3 K€.

La Guyane et la Réunion enregistrent respectivement 10,5 milliers et 11,7 milliers d'entrées. Les cinémas Art et Essai représentent 2,2 % des entrées totales des DROM. Le taux moyen d'occupation des fauteuils est de 17,1 % en Guyane et de 17,0 % à la Réunion.

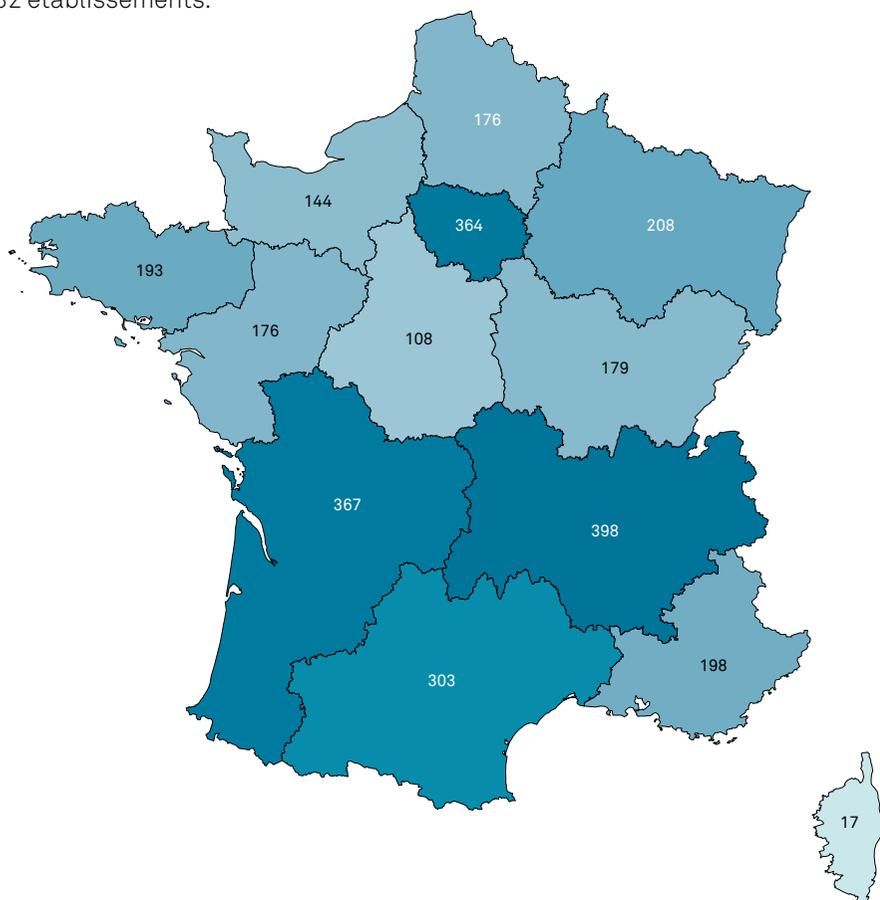
Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les tableaux par zone géographique 2021

- les séries statistiques sur les établissements Art et Essai

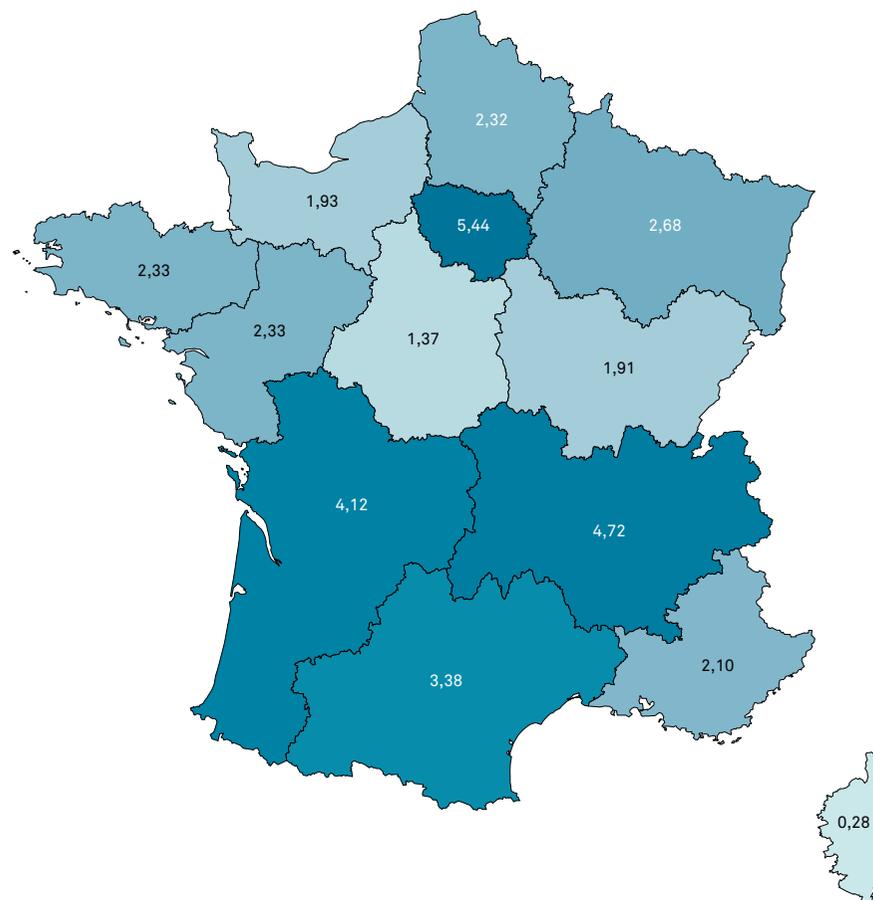
Écrans en 2021

France : 2 831 écrans
pour 1 282 établissements.



Source : CNC.

Entrées en 2021 (millions)



Source : CNC.

2.3

Le public régional du cinéma

La France métropolitaine

Remarques méthodologiques

Les données de ce chapitre sont issues de l'enquête *CinExpert* mise en œuvre par l'institut Vertigo (cf. chapitre 1.4). Dans ce chapitre, sont présentées les principales spécificités des populations cinématographiques régionales constatées en 2021.

En raison du faible nombre de questionnaires administrés en Corse au cours de l'année 2021, il n'a pas été possible d'identifier les caractéristiques particulières de la population cinématographique de cette région.

Le profil détaillé du public selon les régions est disponible dans les fiches régions sur le site du CNC.

Définitions

Les définitions des habitudes de fréquentation cinématographique et des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurent dans le chapitre 1.4.

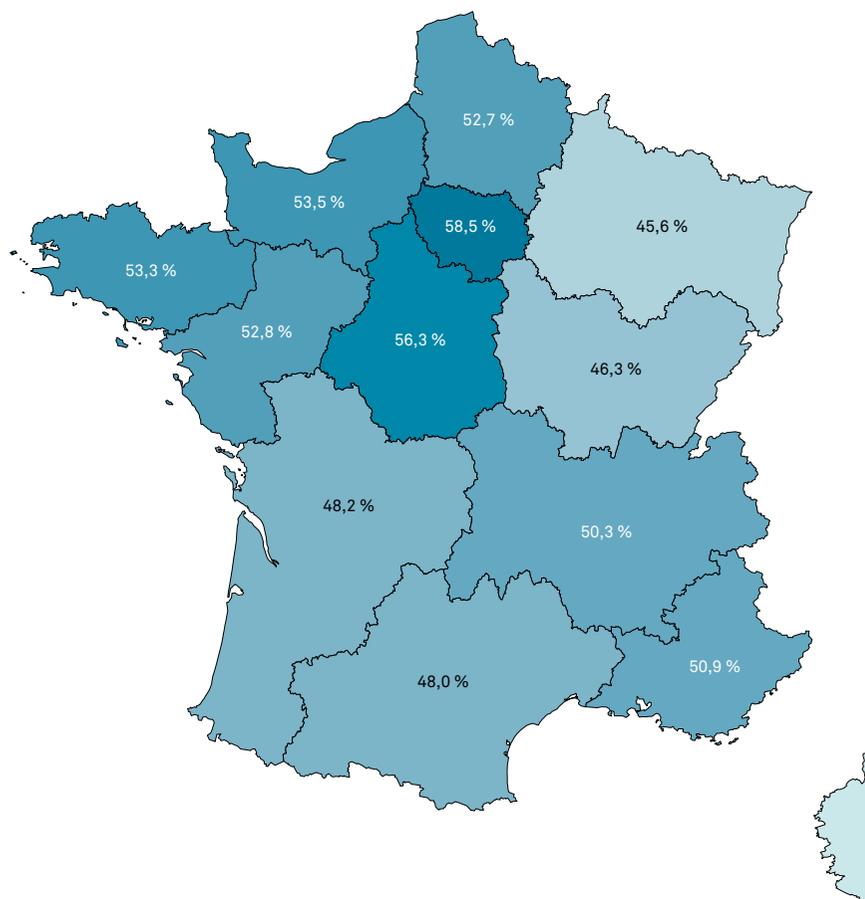
L'Île-de-France présente le plus important taux de pénétration du cinéma : 58,5 % des Franciliens sont allés au moins une fois au cinéma en 2021, suivie par la région Centre-Val de Loire (56,3 %) et la Normandie (53,5 %). Moins de la moitié des habitants de quatre régions déclarent s'être rendus en salles au cours de l'année 2021 ; le Grand Est est la région avec le plus faible taux à 45,6 %.

La Normandie est la région qui compte le plus de femmes dans la structure de son public cinématographique.

L'Occitanie est la région dont la part de spectateurs masculins est la plus importante (53,2 %, contre 50,4 % au niveau national) alors même que la gent masculine représente moins de la moitié de la population de la région (48,3 %) et est relativement similaire à la part des hommes dans la population métropolitaine (48,4 %). La Bretagne compte une part de spectateurs hommes particulièrement importante (52,9 % contre 50,4 % au niveau national).

Le poids des hommes dans le public du cinéma de cette région est d'autant plus significatif qu'à l'échelle de la population totale, les hommes sont moins représentés (48,6 % d'hommes dans la population totale).

Pénétration du cinéma en France : 51,4 % des Français sont allés au cinéma au moins une fois en 2021



La Normandie est la région avec la part de spectateurs féminins la plus importante à 53,2 % (49,6 % sur la France entière). Pourtant, la part des femmes dans la population totale de la région est égale à la part au niveau national (51,6 %).

La répartition du public par genre des régions Grand Est et Nouvelle-Aquitaine est très proche de celle observée au niveau national.

Répartition du public régional du cinéma selon le genre en 2021 (%)

	hommes	femmes
Auvergne-Rhône-Alpes	49,1	50,9
Bourgogne-Franche-Comté	47,7	52,3
Bretagne	52,9	47,1
Centre-Val de Loire	47,6	52,4
Corse	nd	nd
Grand Est	50,5	49,5
Hauts-de-France	47,9	52,1
Ile-de-France	51,3	48,7
Normandie	46,8	53,2
Nouvelle-Aquitaine	50,2	49,8
Occitanie	53,2	46,8
Pays de la Loire	51,7	48,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52,2	47,8
France	50,4	49,6

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

En 2021, les Hauts-de-France affichent la proportion la plus élevée de moins de 25 ans (43,9 % du public, contre 37,5 % sur l'ensemble du territoire français) et, a contrario, la part la plus faible de spectateurs âgés de 50 ans ou plus (28,1 %, contre 38,6 % toutes régions confondues). Ce constat se vérifie également à l'échelle de la population totale de la région avec la plus faible part de 50 ans et plus de France métropolitaine (37,8 %, contre 40,1 %).

36,4 % des spectateurs franciliens sont âgés de 15 à 34 ans en 2021, contre 32,8 % des spectateurs français. A l'échelle de la population totale, l'Ile-de-France s'illustre également comme la région avec la part de 15-34 ans la plus importante (26,7 %, contre 23,4 % pour la France entière).

Le public du cinéma de Provence-Alpes-Côte d'Azur est le plus âgé avec 45,4 % de spectateurs âgés de 50 ans ou plus en 2021 (38,6 % au niveau national), une part légèrement supérieure à celle constatée sur l'ensemble de la population de la région (43,3 %). La Provence-Alpes-Côte

d'Azur présente, par ailleurs, la plus faible proportion de 15-24 ans au sein du public du cinéma (17,2 %, contre 21,5 %).

Au sein du public breton, les 50 ans et plus (41,2 %) sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble de la population cinématographique française (38,6 %). La population bretonne (spectateurs et non spectateurs) compte également une part particulièrement importante de 50 ans et plus (43,1 %, contre 40,1 % au niveau national). Dans le Grand Est, les 50 ans ou plus constituent une faible part du public (34,5 %, contre 38,6 % au niveau national) alors qu'ils représentent 41,3 % de la population totale de la région.

Les Hauts-de-France, région où la proportion de spectateurs de moins de 25 ans et d'étudiants est la plus élevée.

Répartition du public régional du cinéma selon l'âge en 2021 (%)

	3-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50 ans et plus
Auvergne-Rhône-Alpes	15,7	21,4	10,8	13,8	38,2
Bourgogne-Franche-Comté	18,1	17,7	12,5	12,2	39,6
Bretagne	15,2	22,2	10,7	10,7	41,2
Centre-Val de Loire	17,6	21,4	9,8	13,6	37,6
Corse	nd	nd	nd	nd	nd
Grand Est	18,2	21,7	13,3	12,2	34,5
Hauts-de-France	18,4	25,5	14,1	14,0	28,1
Ile-de-France	13,2	23,7	12,7	11,1	39,3
Normandie	17,5	22,8	10,7	12,2	36,8
Nouvelle-Aquitaine	15,6	19,7	10,2	13,5	41,1
Occitanie	17,9	19,6	9,0	12,9	40,6
Pays de la Loire	15,2	20,9	9,1	12,7	42,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,7	17,2	10,0	12,7	45,4
France	16,0	21,5	11,3	12,6	38,6

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

37,7 % des spectateurs d’Ile-de-France sont des CSP+, soit la proportion la plus élevée de l’ensemble des régions métropolitaines (30,4 % au plan national). Selon le recensement 2018, l’Ile-de-France est également la région avec la part de CSP+ la plus élevée à 34,1 % (23,8 % au niveau national). A l’inverse, les Pays de la Loire comptent la part la plus faible de CSP+ (24,1 %) et, a contrario, la plus élevée d’inactifs parmi ses spectateurs (58,2 %, contre 53,7 % toutes régions confondues).

Les élèves et étudiants représentent 35,8 % du public des Hauts-de-France (29,8 % en France métropolitaine). La région présente la plus forte part d’élèves / étudiants dans son public. C’est également dans cette région que la part des CSP- est la plus importante (20,2 %, contre 15,9 % au plan national).

En Auvergne-Rhône-Alpes, le public de la région affiche une proportion plus élevée de CSP+ (29,2 %) que de CSP- (16,7 %) alors que ces derniers sont plus nombreux au sein de la population totale de la région (32,7 %, contre 24,6 % pour les CSP+).

L’Ile-de-France demeure la région qui compte le plus de spectateurs assidus.

Répartition du public régional du cinéma selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021 (%)

	CSP+	CSP-	inactifs	dont étudiants
Auvergne-Rhône-Alpes	29,2	16,7	54,0	29,4
Bourgogne-Franche-Comté	25,3	19,3	55,5	30,8
Bretagne	30,0	17,0	53,0	28,0
Centre-Val de Loire	26,3	17,0	56,7	31,3
Corse	nd	nd	nd	nd
Grand Est	29,1	16,6	54,3	32,4
Hauts-de-France	27,0	20,2	52,8	35,8
Ile-de-France	37,7	11,6	50,7	27,7
Normandie	27,3	18,3	54,4	31,3
Nouvelle-Aquitaine	29,9	15,3	54,7	28,2
Occitanie	29,3	15,4	55,3	31,5
Pays de la Loire	24,1	17,7	58,2	29,2
Provence-Alpes-Côte d’Azur	32,0	15,3	52,6	25,4
France	30,4	15,9	53,7	29,8

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Le public cinématographique francilien se distingue avant tout par ses habitudes de fréquentation. En 2021, 23,0 % des spectateurs sont assidus, contre 15,9 % au plan national. C’est la plus forte proportion toutes régions françaises confondues. A 32,4 %, la part des spectateurs occasionnels y est ainsi la plus faible.

Les spectateurs habitués composent la majorité du public de Provence-Alpes-Côte d’Azur (62,5 %, contre 59,5 % sur l’ensemble du territoire) avec une part de spectateurs assidus élevée (17,4 %, contre 15,9 % France entière), soit la deuxième plus importante.

Les spectateurs réguliers composent 48,6 % du public de Nouvelle-Aquitaine (43,5 % en moyenne nationale), soit la proportion la plus élevée de France métropolitaine. En Occitanie, 63,0 % des spectateurs sont des habitués (59,5 % au plan national), dont 47,7 % de réguliers (43,5 %

France entière), soit la deuxième plus forte proportion de France métropolitaine.

La part des spectateurs occasionnels dans le public normand est la plus élevée de l’ensemble des régions métropolitaines (50,3 %, contre 40,5 % au niveau national), au détriment surtout des spectateurs réguliers (-7,8 points par rapport à la moyenne nationale). Les spectateurs occasionnels composent 47,0 % du public des Pays de la Loire (+6,5 points par rapport au niveau national) et les assidus 11,0 %, soit la plus faible part de France métropolitaine.

Répartition du public régional du cinéma selon les habitudes de fréquentation cinématographique en 2021 (%)

	habitué	dont assidus	et réguliers	occasionnels
Auvergne-Rhône-Alpes	58,6	16,9	41,7	41,4
Bourgogne-Franche-Comté	54,9	14,0	40,9	45,1
Bretagne	54,7	15,0	39,7	45,3
Centre-Val de Loire	55,6	13,3	42,3	44,4
Corse	nd	nd	nd	nd
Grand Est	58,2	13,2	45,0	41,8
Hauts-de-France	52,5	12,1	40,4	47,5
Ile-de-France	67,6	23,0	44,5	32,4
Normandie	49,7	13,9	35,8	50,3
Nouvelle-Aquitaine	60,6	12,0	48,6	39,4
Occitanie	63,0	15,3	47,7	37,0
Pays de la Loire	53,0	11,0	42,0	47,0
Provence-Alpes-Côte d’Azur	62,5	17,4	45,1	37,5
France	59,5	15,9	43,5	40,5

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les fiches régions 2021

- les séries statistiques sur le public régional du cinéma

La France d'Outre-Mer

Remarques méthodologiques

Les données de cette partie sont issues de l'enquête *Méridom* menée par l'institut Médiamétrie. *Méridom* mesure l'audience de la radio et fournit un certain nombre d'indicateurs sur la télévision, la fréquentation du cinéma et l'usage d'internet dans les départements et régions d'Outre-Mer. Concernant la fréquentation du cinéma, l'enquête a été menée de septembre à novembre 2021 auprès des spectateurs de cinéma âgés de 13 ans et plus. Dans cette partie, sont présentées les principales spécificités des populations cinématographiques constatées en 2021 en Guadeloupe, à la Martinique, à La Réunion et en Guyane.

Les Réunionnais sont ceux qui comptent le plus de spectateurs de cinéma dans les DROM : 59,8 % d'entre eux sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année. Ils sont suivis par les Guadeloupéens (57,6 %), les Martiniquais (57,4 %) et les Guyanais (51,2 %).

Le public du cinéma de la Martinique est le plus âgé des DROM. 37,0 % des spectateurs ont 50 ans ou plus en 2021, contre 29,4 % en moyenne dans les DROM. La région présente ainsi la plus faible proportion de moins de 25 ans (24,1 %). La population totale martiniquaise est particulièrement vieillissante puisque la part des 50 ans et plus atteint 48,0 %, soit la part la plus élevée parmi toutes les régions françaises (Métropole y compris).

Le public du cinéma de la Guyane est le plus jeune des DROM. 35,2 % des spectateurs ont moins de 25 ans en 2021, contre 29,0 % en moyenne dans les DROM. La région compte aussi la plus forte proportion de 35-49 ans (28,3 %). A l'échelle de la population totale, la part des 35-49 ans est également plus élevée que la moyenne de l'ensemble des DROM (19,0 %, contre 18,1 % en moyenne).

Les spectateurs habitués composent 31,3 % du public de la Guyane, soit la part la plus élevée des DROM. Les spectateurs occasionnels composent 78,4 % du public de La Réunion, soit la part la plus élevée des DROM.

Répartition du public du cinéma dans les départements et régions d'Outre-Mer en 2021 (%)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	DROM
genre					
hommes	47,4	45,9	49,9	48,2	47,8
femmes	52,6	54,1	50,1	51,8	52,1
âge					
13-24 ans	27,4	24,1	35,2	29,4	29,0
25-34 ans	14,3	14,0	16,2	16,8	15,3
35-49 ans	24,1	24,9	28,3	27,5	26,2
50 ans et plus	34,2	37,0	20,3	26,3	29,4
catégorie professionnelle					
CSP +	25,1	25,5	23,8	24,8	24,8
CSP-	28,8	29,9	23,5	29,4	27,9
inactifs	46,1	44,6	52,7	45,8	47,3
habitudes de fréquentation cinéma					
habitués	23,6	23,8	31,3	21,6	25,1
occasionnels	76,3	76,2	68,7	78,4	74,9
ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les données en couleur renseignent sur la valeur la plus élevée.

Source : Médiamétrie, enquête Méridom, spectateurs 13 ans et plus (septembre - novembre 2021).

La Réunion, plus fort taux de pénétration du cinéma dans la France d'Outre-Mer.

Aides pour l'éducation à l'image

En 2021, les régions françaises (Métropole + Outre-Mer) ont dépensé 13,0 M€ dans des actions d'éducation à l'image (dispositifs scolaires, Passeurs d'images, etc.), dont 12,3 M€ de la part des 13 régions métropolitaines et 628,0 K€ de la part des départements et régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion).

Les régions Hauts-de-France et Ile-de-France sont les plus actives dans ce domaine. 17,4 % des aides régionales consacrées à ces actions en 2021 sont versées par les Hauts-de-France et par l'Ile-de-France, suivies par la Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 12,5 %.

2.4

L'emploi dans l'exploitation cinématographique en région

Remarques méthodologiques

La partie ci-après présente des statistiques issues des données d'Audiens.

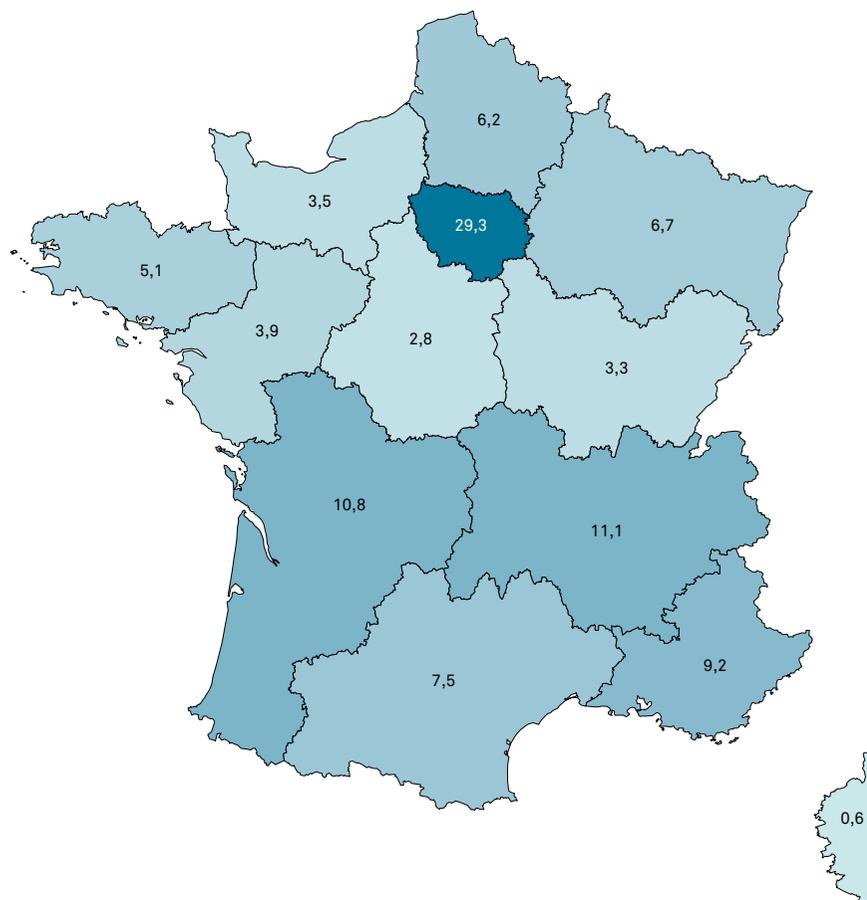
Audiens est le groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias. A ce titre, les entreprises de ces secteurs d'activité sont tenues d'adhérer aux institutions de retraite complémentaire d'Audiens. Depuis 2017, les entreprises doivent fournir mensuellement les déclarations sociales nominatives (DSN) qui permettent à Audiens d'attribuer les points de retraite à chaque salarié.

Ces déclarations contiennent notamment, pour chaque période d'activité déclarée, les dates de début et de fin d'activité, la catégorie professionnelle ainsi que le salaire brut après abattement pour frais professionnels pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction.

Les revenus issus des éventuelles allocations chômage ou des congés payés ne sont en revanche pas pris en compte. Le périmètre d'analyse de cette partie correspond à l'ensemble des informations collectées par Audiens sur les établissements (au sens du SIRET) déclarés sous le code d'activité APE 5914Z (établissements de projection de films cinématographiques). Les données sont par conséquent susceptibles de varier par rapport à celles présentées à l'échelle nationale, basées sur le secteur d'activité des établissements (reclassification Audiens).



Répartition régionale des effectifs des établissements de projection de films cinématographiques en 2021 (%)



Base : établissements de France métropolitaine déclarés sous le code NAF 5914Z-Projection de films cinématographiques.

Source : Audiens.

L'Île-de-France concentre 29 % de l'emploi des entreprises de projection de films cinématographiques

Contrairement aux autres secteurs des champs cinématographique et audiovisuel, dont plus de 70 % des effectifs sont centralisés en Île-de-France (jusqu'à 96 % pour les établissements de distribution cinématographique), l'emploi généré par les établissements de projection de films cinématographiques est moins centralisé car corrélé à la répartition du parc cinématographique dans chaque région. En dehors de l'Île-de-France, qui détient la part de salariés la plus importante (29,3 %), deux régions emploient plus de 10 % des salariés du secteur en 2021 : la région Auvergne-Rhône-Alpes (11,1 % des salariés) et la Nouvelle-Aquitaine (10,8 % des salariés). Ces trois régions sont celles qui affichent le parc cinématographique le plus dense avec respectivement 18,8 %, 13,7 % et 10,8 % des écrans actifs. À l'inverse, deux régions concentrent moins de 3 % des salariés du secteur : le Centre-Val de Loire (2,8 % des salariés) et la Corse (0,6 % des salariés). Ces deux régions abritent le parc cinématographique le moins dense (respectivement 3,4 % et 0,5 % des écrans actifs).

La région Grand Est compte la part la plus importante de femmes dans ses effectifs.

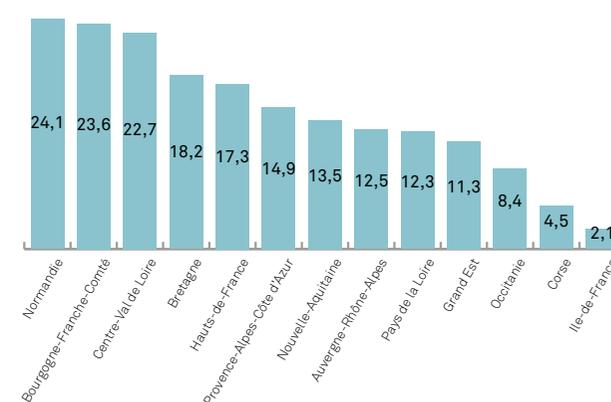
Au sein des effectifs salariés des établissements de projection de films cinématographiques, la part de femmes employées varie selon les régions. La quasi-totalité des régions étudiées présente une part de femmes majoritaire en 2021. Pour quatre d'entre elles, cette part est supérieure à 53 % : la Corse (53,1 %), l'Occitanie (53,7 %), la Bretagne (54,0 %) et la région Grand Est (54,3 %). Seules trois régions comptent une minorité de femmes parmi les employés du secteur : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (49,4 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (48,0 %) et la région Île-de-France (45,2 %). Ces trois régions concentrent toutefois à elles seules la moitié (49,6 %) des effectifs totaux du secteur.

Près du quart de la masse salariale des secteurs audiovisuel et cinématographique capté par les établissements de projection de films cinématographiques dans trois régions

Les établissements de projection de films cinématographiques occupent une place importante dans l'activité régionale cinématographique et audiovisuelle (production, postproduction, distribution cinéma, édition vidéo, projection cinéma et diffusion télévisuelle). La Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire sont les régions pour lesquelles les établissements de projection de films cinématographiques captent la part la plus importante de la masse salariale totale dégagée par des établissements des champs cinématographique et audiovisuel (près du quart). Dans le cas de deux régions, cette part est à l'inverse marginale : la Corse (4,5 % de la masse salariale totale) et l'Île-de-France (2,1 %). Cette faible part s'explique, dans le cas de la Corse, par la taille modeste de son parc de salles (18 établissements pour 31 écrans actifs en 2021) ; dans le cas de l'Île-de-France, par la concentration des masses salariales des autres champs cinématographique et audiovisuel (85 % des activités de production et de postproduction).

Les établissements de projection de films cinématographiques ont été largement impactés par la pandémie de Covid-19 avec la fermeture prolongée des salles de cinéma (162 jours en 2020 et 138 jours en 2021), la réouverture sous contraintes sanitaires (couvre-feu, port du masque, passe sanitaire) et la fréquentation très en-deçà des niveaux observés avant-crise (95,47 millions d'entrées en 2021, soit -55,2 % par rapport à 2019). Le poids de ces établissements dans la masse salariale totale du cinéma et de l'audiovisuel a donc baissé par rapport à la période pré-pandémie. En 2019, la masse salariale des établissements de projection de films cinématographiques représentait autour de 30 % de la masse salariale totale des établissements cinématographiques et audiovisuels pour les régions Bourgogne-Franche-Comté (29,4 %), Centre-Val de Loire (30,4 %) et Normandie (31,1 %).

Poids des établissements de projection de films cinématographiques dans la masse salariale totale des établissements du cinéma et de l'audiovisuel en 2021 (%)



Base : projection de films cinématographiques : établissements de France métropolitaine déclarés sous le code NAF 5914Z / autres secteurs cinématographiques et audiovisuels : établissements de France métropolitaine déclarés sous les codes NAF 5911A (Production de films et de programmes pour la télévision), 5911B (Production de films institutionnels et publicitaires), 5911C (Production de films pour le cinéma), 5912Z (Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision), 5913A (Distribution de films cinématographiques), 5913B (Edition et distribution vidéo), 6020A (Edition de chaînes généralistes) et 6020B (Edition de chaînes thématiques).

Source : Audiens.

L'exploitation cinématographique représente 24 % de la masse salariale des champs audiovisuel et cinématographique en Normandie.

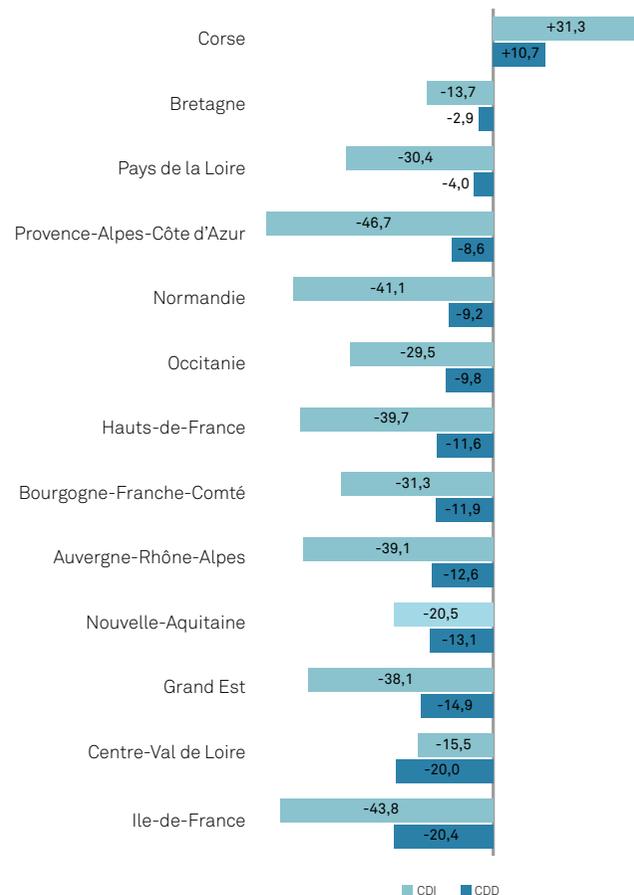
Un impact variable de la pandémie de Covid-19 selon les régions

Pour la quasi-intégralité des régions étudiées, le niveau de salariés constaté sur l'ensemble de l'année 2021 est inférieur à celui constaté en 2019, avant la pandémie. Pour sept régions, cet écart est particulièrement prononcé : la Normandie (-20,2 % de salariés en 2021 par rapport à 2019), les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire (-21,0 %), la région Auvergne-Rhône-Alpes (-22,0 %), la région PACA (-22,9 %), le Grand Est (-23,3 %) et l'Ile-de-France (-27,5 %).

Seule la Corse affiche sur l'année 2021 un niveau d'emploi supérieur de 14,1 % à celui constaté en 2019. Cette évolution est toutefois à mettre en perspective de la faiblesse des effectifs salariés dans les établissements de projection de films cinématographiques corses (81 salariés en 2021).

La baisse des effectifs constatée dans les différentes régions est plus prononcée sur les contrats en CDD, directement impactés par la fermeture des salles de cinéma. Pour certaines régions, la diminution du nombre de CDD en 2021 est particulièrement marquée. C'est le cas notamment en Normandie (41,1 % de CDD en moins par rapport à 2019, contre 9,2 % de CDI en moins), en Ile-de-France (-43,8 % de CDD, -20,4 % de CDI) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-46,7 % de CDD, -8,6 % de CDI). A l'exception de la Corse, toutes les régions observent également une baisse du nombre d'emplois en CDI par rapport au niveau pré-pandémique, de -2,9 % pour la Bretagne à -20,4 % pour l'Ile-de-France.

Evolution de l'emploi des établissements de projection de films cinématographiques entre 2019 et 2021 selon le type de contrat (%)



Base : établissements de France métropolitaine déclarés sous le code NAF 5914Z-Projection de films cinématographiques.
Source : Audiens.

La région Ile-de-France est la plus impactée par les conséquences de la pandémie sur l'emploi.

chapitre trois

LES DÉPARTEMENTS

3.1

Le parc cinématographique des départements métropolitains

24 départements concentrent la moitié des écrans

En 2021, 12 départements rassemblent le tiers des écrans et 24 en regroupent plus de la moitié.

Les départements les mieux équipés en salles de cinéma ne sont pas seulement ceux dans lesquels sont localisés les principaux pôles d'activité et la population la plus dense (Paris et ses départements limitrophes, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, la Gironde ou le Nord) mais également des départements alpins et du littoral atlantique et méditerranéen dont l'équipement cinématographique est dimensionné de manière à accueillir la clientèle touristique en saison. Les départements comptant les plus faibles nombres d'écrans figurent parmi les moins peuplés.

La densité des écrans est liée à la population permanente ou occasionnelle d'un département.

Les départements selon le nombre d'écrans en 2021

10 plus forts

Paris (75)	389
Bouches-du-Rhône (13)	206
Gironde (33)	193
Rhône (69)	188
Nord (59)	187
Loire-Atlantique (44)	144
Isère (38)	135
Yvelines (78)	131
Alpes-Maritimes (06)	130
Seine-et-Marne (77)	129

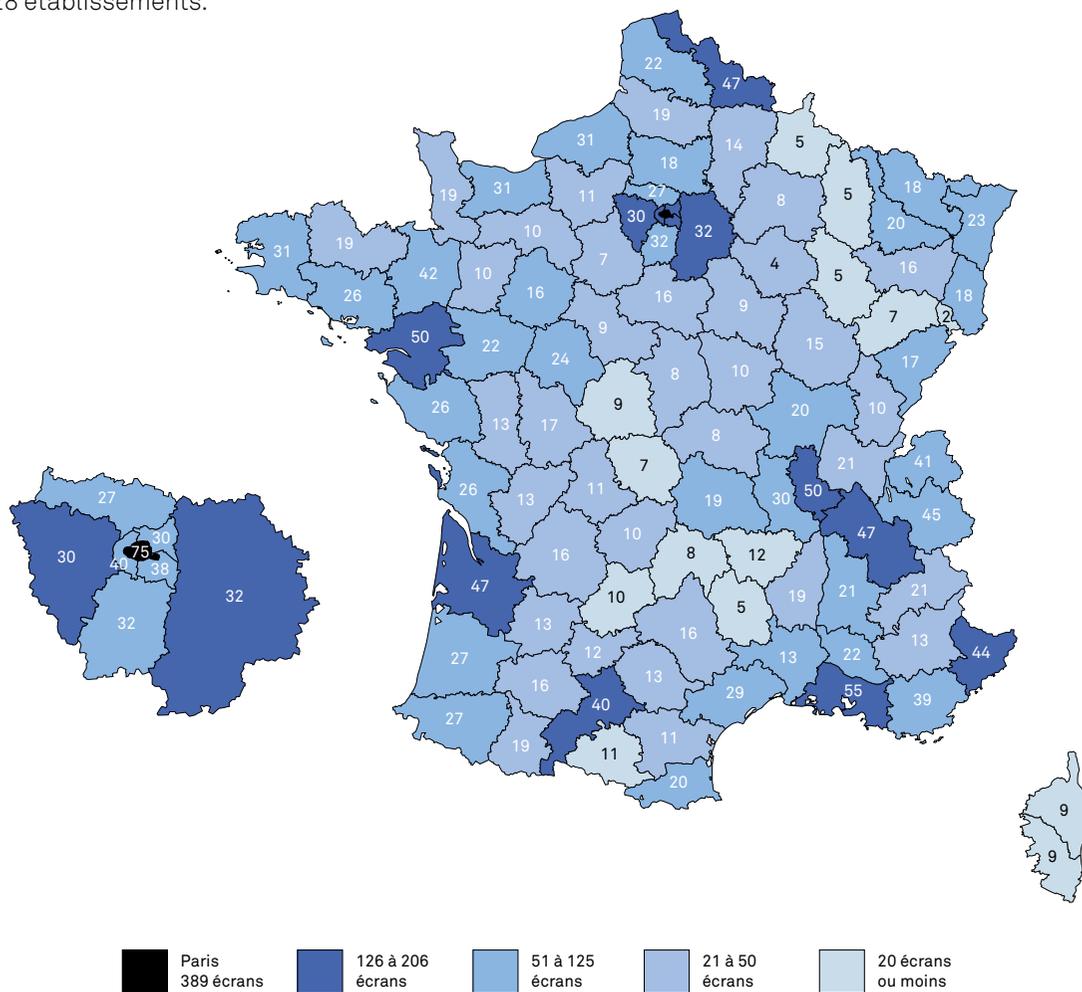
10 plus faibles

Lozère (48)	7
Creuse (23)	12
Ariège (09)	13
Haute-Corse (2B)	14
Cantal (15)	15
Territoire-de-Belfort (90)	15
Meuse (55)	16
Corse-du-Sud (2A)	17
Ardennes (08)	18
Lot (46)	18

Source : CNC.

Écrans et établissements en 2021

France : 6 193 écrans
dans 2 028 établissements.



Les données chiffrées indiquent le nombre d'établissements actifs dans le département.
Source : CNC.

Un fauteuil pour 58 habitants

En partie à cause de la "surcapacité" prévue dans les régions touristiques, le nombre de fauteuils par habitant est souvent plus élevé dans les départements de la moitié sud de la France. En 2021, il existe en France un fauteuil pour 58 habitants en tenant compte du recensement de 2018. Pour 68 départements, ce taux est compris entre 1 pour 40 habitants et 1 pour 70 habitants. Les départements qui présentent la plus forte densité d'équipement cinématographique se distinguent par leur forte attractivité touristique.

Les Hautes-Alpes, département avec la plus forte densité de parc en 2021.

Les départements selon la densité du parc en 2021 (nombre de fauteuils par habitant)

10 plus forts

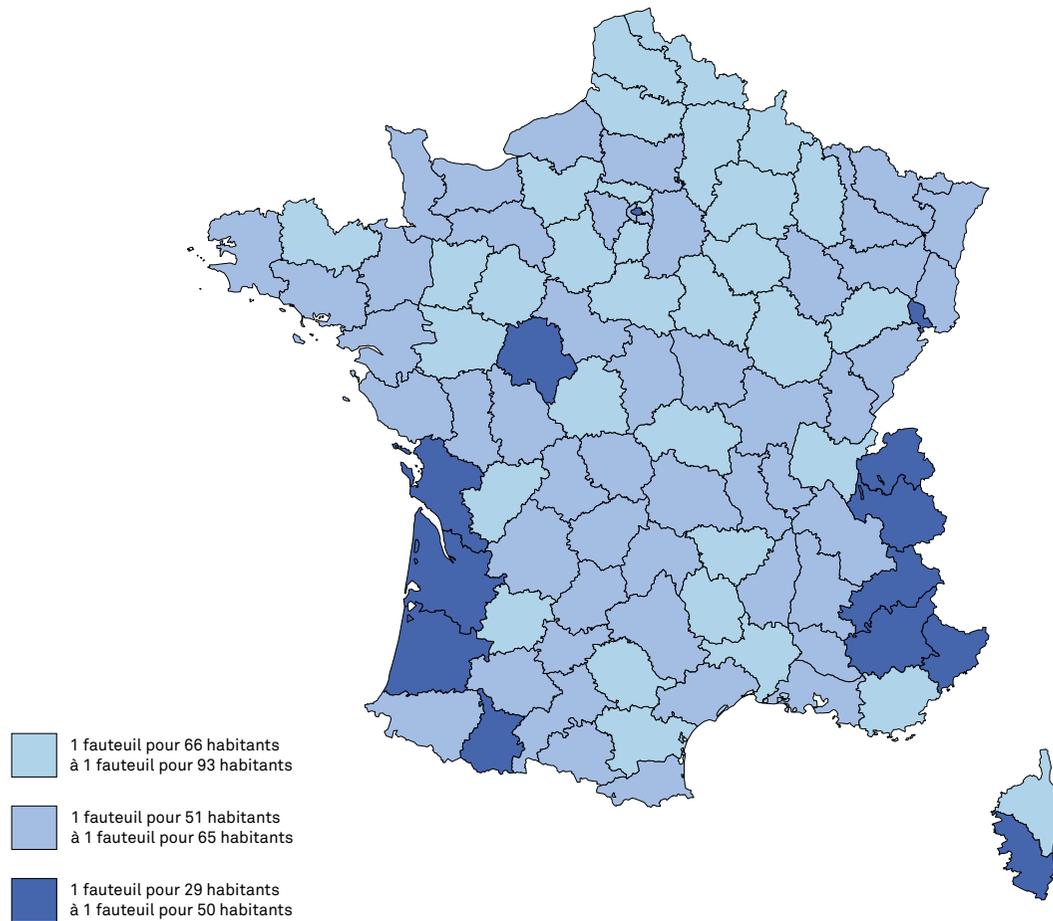
Hautes-Alpes (05)	1/29
Savoie (73)	1/31
Paris (75)	1/32
Alpes-de-Haute-Provence (04)	1/35
Hautes-Pyrénées (65)	1/35
Landes (40)	1/35
Corse-du-Sud (2A)	1/40
Haute-Savoie (74)	1/45
Gironde (33)	1/46
Indre-et-Loire (37)	1/47

10 plus faibles

Eure (27)	1/93
Ain (01)	1/89
Allier (03)	1/86
Aube (10)	1/85
Gard (30)	1/84
Yonne (89)	1/83
Essonne (91)	1/81
Aisne (02)	1/80
Eure-et-Loir (28)	1/80
Ardennes (08)	1/79

Lecture : En Hautes-Alpes, il existe un fauteuil pour 29 habitants en 2021.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Fauteuils par habitant en 2021



La moitié des entrées dans 16 départements

Bien que la France soit l'un des pays qui dispose du réseau de salles le plus dense, la fréquentation cinématographique est inégalement répartie sur le territoire. 16 départements totalisent plus de la moitié des entrées. Paris arrive largement en tête avec 10,40 millions d'entrées en 2021. Le Rhône (69), le Nord (59) et les Bouches-du-Rhône (13) dépassent les trois millions d'entrées. Dans 29 autres départements, le nombre d'entrées est supérieur à un million en 2021. A l'autre extrême, le nombre d'entrées est très faible dans certains départements ruraux : 64 500 en Lozère (48), 78 600 dans l'Ariège (09) et 89 200 dans la Creuse (23).

Tous les départements dégagent une hausse de leur fréquentation en 2021, comprise entre +22,5 % pour les Hautes-Alpes (05) et +83,2 % pour la Haute-Corse (2B) (+46,3 % sur l'ensemble des établissements). En 2021, par rapport à 2020, le parc cinématographique des Hautes-Alpes perd deux établissements et quatre écrans ; le nombre de séances proposées est également en retrait (-4,1 %). Le parc cinématographique de Haute-Corse est stable entre 2020 et 2021 à neuf établissements et 14 écrans ; la hausse de la fréquentation s'inscrit dans une augmentation de l'offre de séances (+48,7 %) et une nette amélioration du taux d'occupation des fauteuils (11,1 % en 2021, contre 8,2 % en 2020).

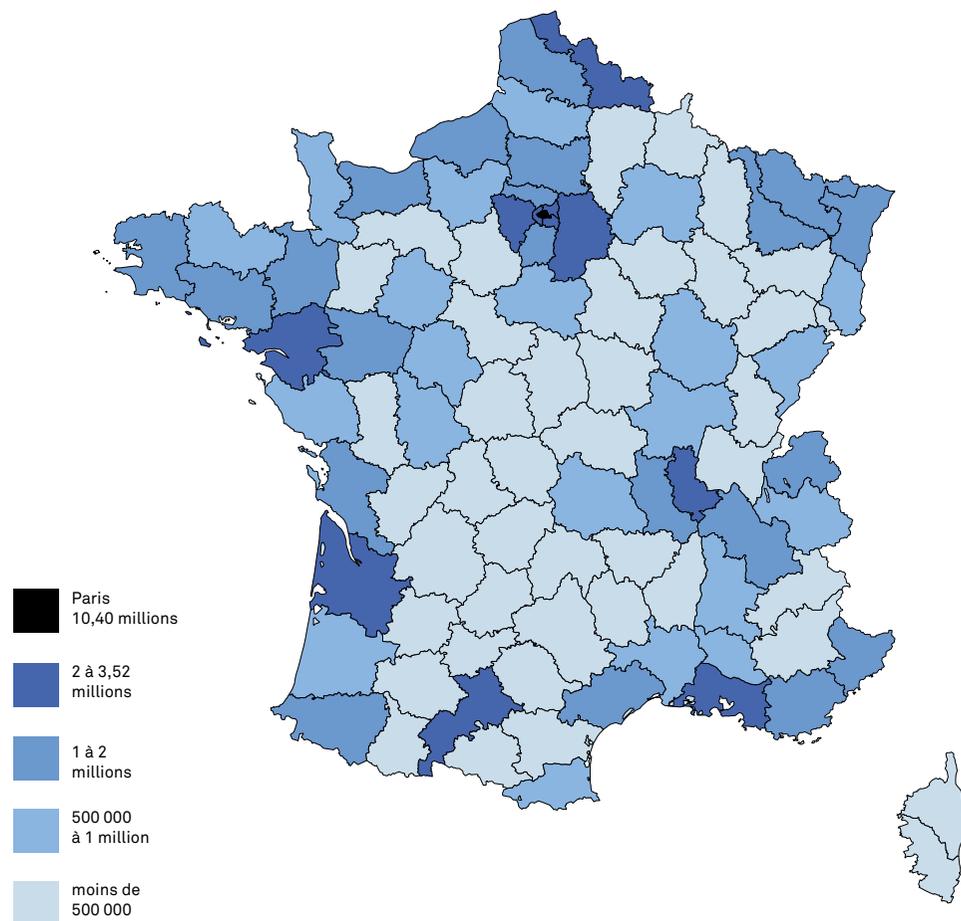
La Haute-Corse, département avec la plus forte progression des entrées en 2021.

Les départements selon l'évolution des entrées en 2021 (par rapport à 2020)

10 plus forts	
Haute-Corse (2B)	+83,2%
Meuse (55)	+76,1%
Landes (40)	+71,1%
Mayenne (53)	+69,1%
Allier (03)	+62,4%
Aube (10)	+60,5%
Oise (60)	+60,5%
Eure (27)	+60,4%
Bouches-du-Rhône (13)	+59,8%
Haute-Marne (52)	+57,1%
10 plus faibles	
Hautes-Alpes (05)	+22,5%
Lozère (48)	+23,3%
Haute-Saône (70)	+25,2%
Gers (32)	+30,3%
Savoie (73)	+33,1%
Seine-Saint-Denis (93)	+34,0%
Meurthe-et-Moselle (54)	+34,3%
Territoire-de-Belfort (90)	+34,7%
Val-de-Marne (94)	+36,1%
Loiret (45)	+36,9%

Source : CNC.

Entrées en 2021



1,45 entrée par habitant

Le nombre d'entrées réalisées par les salles d'un département dépend en premier lieu du nombre d'habitants. L'indice de fréquentation permet de mesurer l'activité cinématographique en faisant abstraction de sa population. Il est très élevé à Paris qui draine un nombre important de spectateurs venant des départements limitrophes. Il est fort également dans le sud-est et dans les départements où existent des villes universitaires importantes. Les enquêtes sur le public montrent, en effet, que la sortie au cinéma est particulièrement prisée par les personnes dotées d'un niveau d'instruction supérieur et par les étudiants.

L'indice de fréquentation élevé dans les départements alpins et certains départements du littoral ne signifie pas forcément que les habitants y sont particulièrement cinéphiles. Les entrées réalisées par les vacanciers dans les salles de ces départements peuvent en effet majorer l'indice de fréquentation de ces zones. En France, celui-ci s'élève à 1,45 entrée par habitant en 2021.

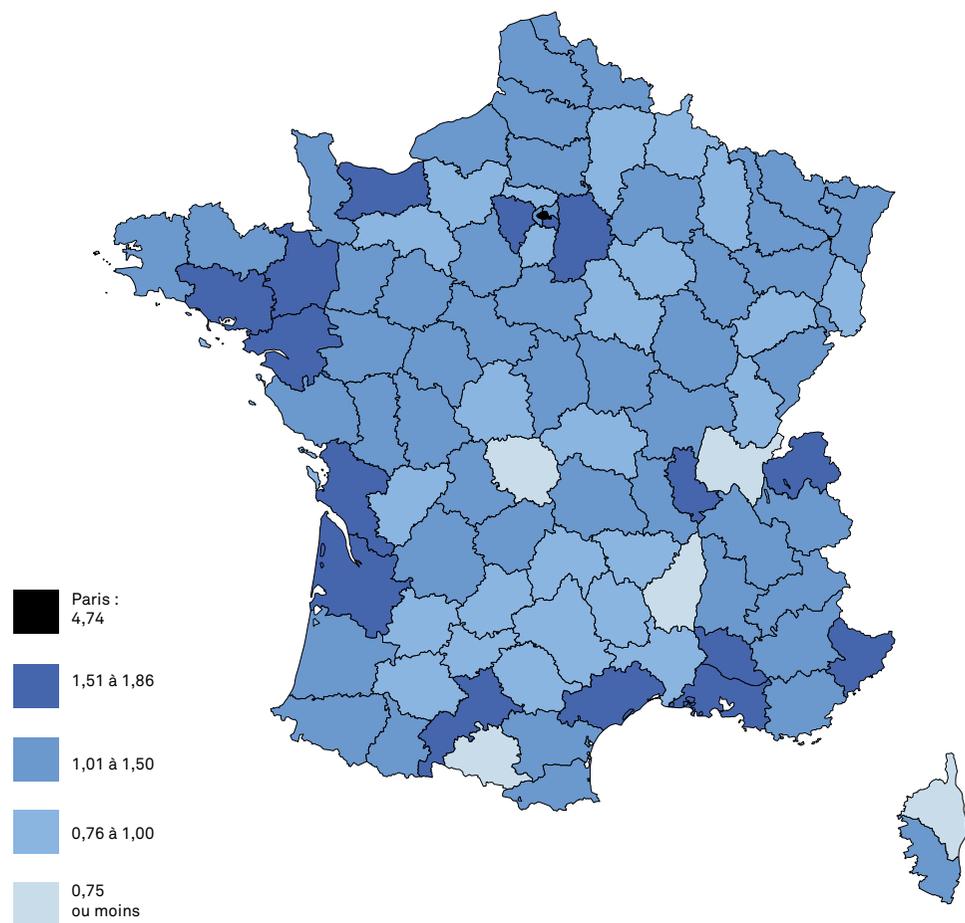
Pour 22 départements, l'indice de fréquentation est supérieur à la moyenne nationale en 2021 (1,45 entrée par habitant).

Les départements selon l'indice de fréquentation¹ en 2021

10 plus forts	
Paris (75)	4,74
Rhône (69)	1,86
Yvelines (78)	1,78
Haute-Garonne (31)	1,78
Loire-Atlantique (44)	1,77
Gironde (33)	1,75
Vaucluse (84)	1,72
Seine-et-Marne (77)	1,71
Ille-et-Vilaine (35)	1,70
Hérault (34)	1,60
10 plus faibles	
Ariège (09)	0,50
Haute-Corse (2B)	0,66
Ain (01)	0,67
Creuse (23)	0,74
Ardèche (07)	0,75
Aisne (02)	0,76
Ardennes (08)	0,77
Indre (36)	0,78
Lozère (48)	0,80
Eure (27)	0,82

¹ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Indice de fréquentation¹ en 2021



¹ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Le taux d'occupation des fauteuils varie de 6,8 % à 15,1 % selon les départements

Si le taux d'occupation des fauteuils s'élève à 10,8 % en 2021 à l'échelle nationale, il varie beaucoup selon les départements. Il s'établit à 6,8 % dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) et à 15,1 % dans le Gers (32). Le taux d'occupation des fauteuils de 34 départements est supérieur à la moyenne nationale en 2021.

Les départements selon le taux d'occupation des fauteuils¹ en 2021

10 plus forts	
Gers (32)	15,1%
Paris (75)	14,5%
Maine-et-Loire (49)	13,5%
Haute-Garonne (31)	13,2%
Calvados (14)	12,7%
Ille-et-Vilaine (35)	12,6%
Loiret (45)	12,6%
Vendée (85)	12,6%
Loire-Atlantique (44)	12,6%
Haute-Loire (43)	12,5%
10 plus faibles	
Alpes-de-Haute-Provence (04)	6,8%
Hautes-Pyrénées (65)	7,1%
Ariège (09)	7,2%
Haut-Rhin (68)	7,3%
Moselle (57)	7,5%
Jura (39)	7,6%
Cher (18)	7,6%
Landes (40)	7,7%
Tarn-et-Garonne (82)	7,8%
Aisne (02)	7,8%

¹ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.
Source : CNC.

Diversité de la recette moyenne TTC par entrée selon les départements

Si la recette moyenne par entrée (RME) est de 7,04 € TTC en France en 2021, elle varie fortement selon les départements. C'est dans les Bouches-du-Rhône (13) et dans les Alpes-Maritimes (06) que le cinéma est, en moyenne, le plus cher (supérieur à 8,00 €). A l'autre extrême, la Lozère (48) et le Gers (32) se trouvent parmi les départements qui proposent les tarifs moyens les plus bas (inférieurs à 5,20 €).

83 départements équipés de multiplexes

Fin 2021, 83 départements sur 96 sont équipés d'au moins un multiplexe (établissements de 8 écrans ou plus). C'est dans les départements les plus peuplés que ces établissements sont les plus nombreux : Paris (75), les Bouches-du-Rhône (13), le Rhône (69), le Nord (59) et la Gironde (33).

Le Gers, département avec le plus fort taux d'occupation des fauteuils en 2021.

La Lozère, département avec la plus faible recette moyenne par entrée.

Les départements selon la recette moyenne TTC par entrée en 2021

10 plus forts	
Bouches-du-Rhône (13)	8,01€
Alpes-Maritimes (06)	8,01€
Seine-et-Marne (77)	7,95€
Haute-Savoie (74)	7,77€
Loiret (45)	7,68€
Territoire-de-Belfort (90)	7,66€
Rhône (69)	7,59€
Yvelines (78)	7,57€
Paris (75)	7,57€
Marne (51)	7,57€
10 plus faibles	
Lozère (48)	5,11€
Gers (32)	5,18€
Creuse (23)	5,22€
Ariège (09)	5,24€
Ardèche (07)	5,73€
Haute-Saône (70)	5,74€
Haute-Loire (43)	5,74€
Lot (46)	5,78€
Orne (61)	5,84€
Cantal (15)	5,89€

Source : CNC.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les tableaux par zone géographique 2021

- les séries statistiques sur la géographie du cinéma

3.2

Le parc Art et Essai des départements métropolitains

Remarques méthodologiques

Le classement Art et Essai des établissements en 2021 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2021 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juillet 2020-juin 2021. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N. Ne sont comptabilisés que les établissements ayant fourni au CNC au moins un bordereau dans l'année.

19 départements réalisent plus de 90 % de leurs entrées dans les établissements Art et Essai

13 départements cumulent le tiers de la fréquentation des établissements Art et Essai et 24 en rassemblent la moitié en 2021. Les établissements classés de Paris intra-muros réalisent 2,0 millions d'entrées, soit 5,7 % de la fréquentation nationale des cinémas Art et Essai en 2021.

Pour 19 départements, la part d'entrées réalisée dans les établissements classés Art et Essai est supérieure à 90 %, elle atteint 100 % pour le Gers (32), le Lot (46), la Nièvre (58) et le Territoire de Belfort (90), départements dans lesquels l'intégralité des établissements sont classés.

En 2021, neuf départements affichent un indice de fréquentation supérieur ou égal à 1 pour les cinémas Art et Essai, le plus élevé étant le Territoire de Belfort (90) avec 1,45 entrée par habitant. Le département compte deux cinémas et 15 écrans classés (dont le multiplexe Pathé Belfort). Le plus fort taux d'occupation des fauteuils Art et Essai est observé dans le Gers avec 15,0 % ; le département compte 16 cinémas et 24 écrans, tous classés.

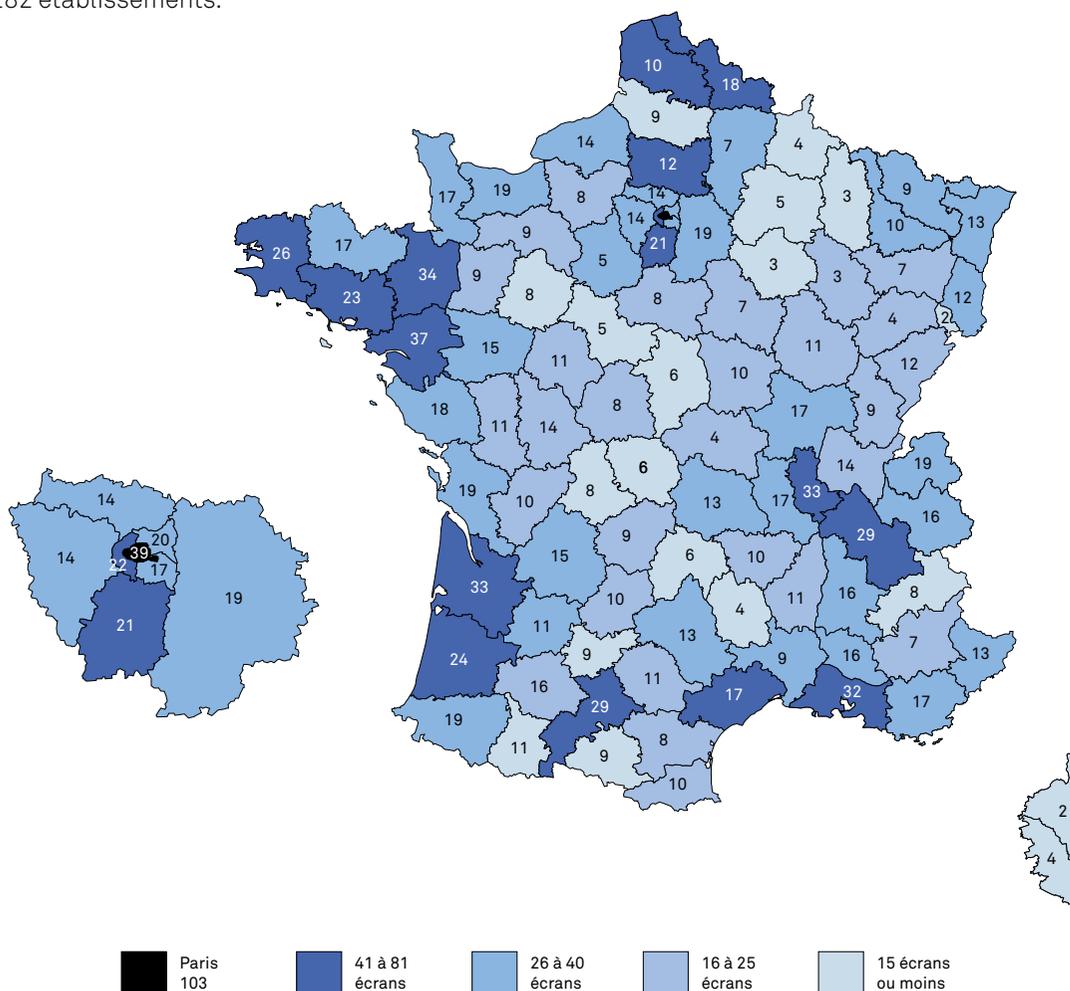
16 départements comptent plus de 85 % de leurs écrans dans les établissements Art et Essai

16 départements réunissent un tiers des écrans Art et Essai et 29 en rassemblent la moitié en 2021.

Avec deux établissements classés, la Haute-Corse (2B) et le Territoire-de-Belfort (90) sont les départements qui ont le parc Art et Essai le plus restreint. Pour 16 départements métropolitains, plus de 85 % des écrans de cinéma sont classés Art et Essai.

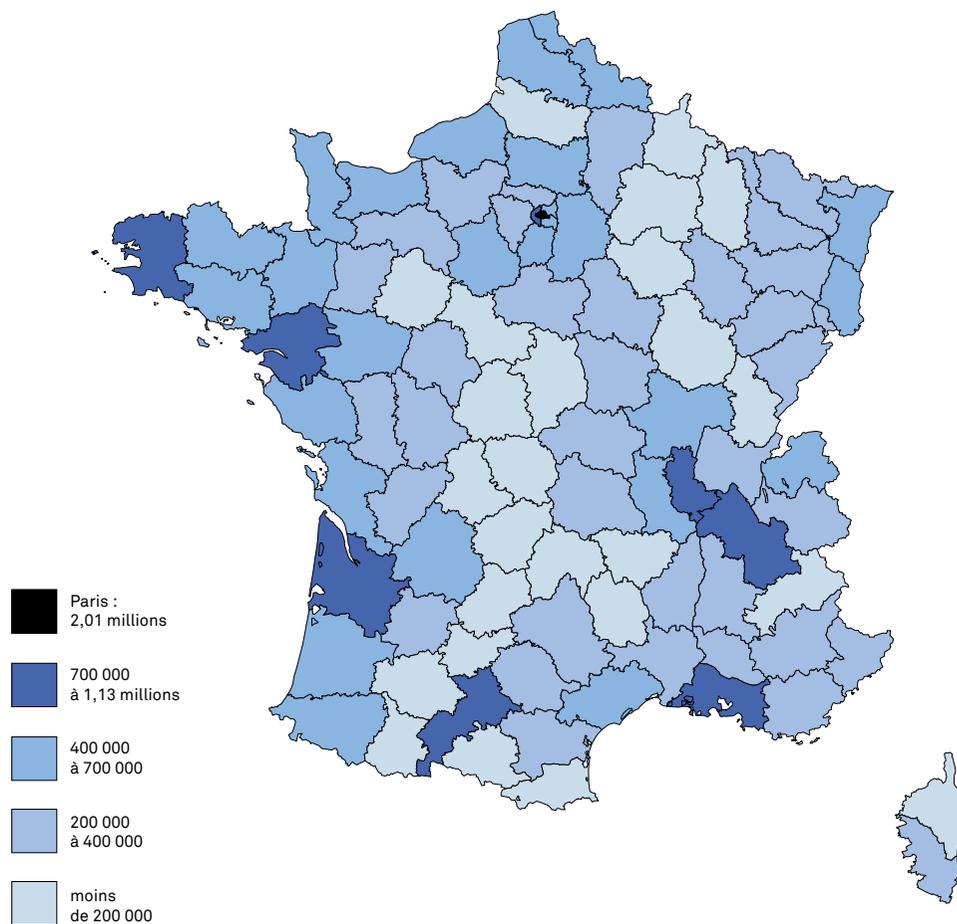
Écrans en 2021

France : 2 831 écrans pour 1 282 établissements.



Les données chiffrées indiquent le nombre d'établissements Art et Essai actifs dans le département. Source : CNC.

Entrées en 2021



Paris est le département qui compte le plus grand nombre d'établissements classés (39 établissements) et le plus grand nombre d'écrans Art et Essai (103 écrans).

3.3

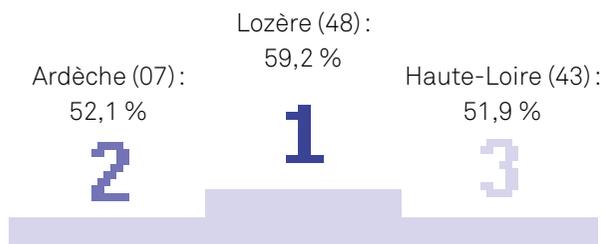
La programmation dans les départements métropolitains

Remarques méthodologiques

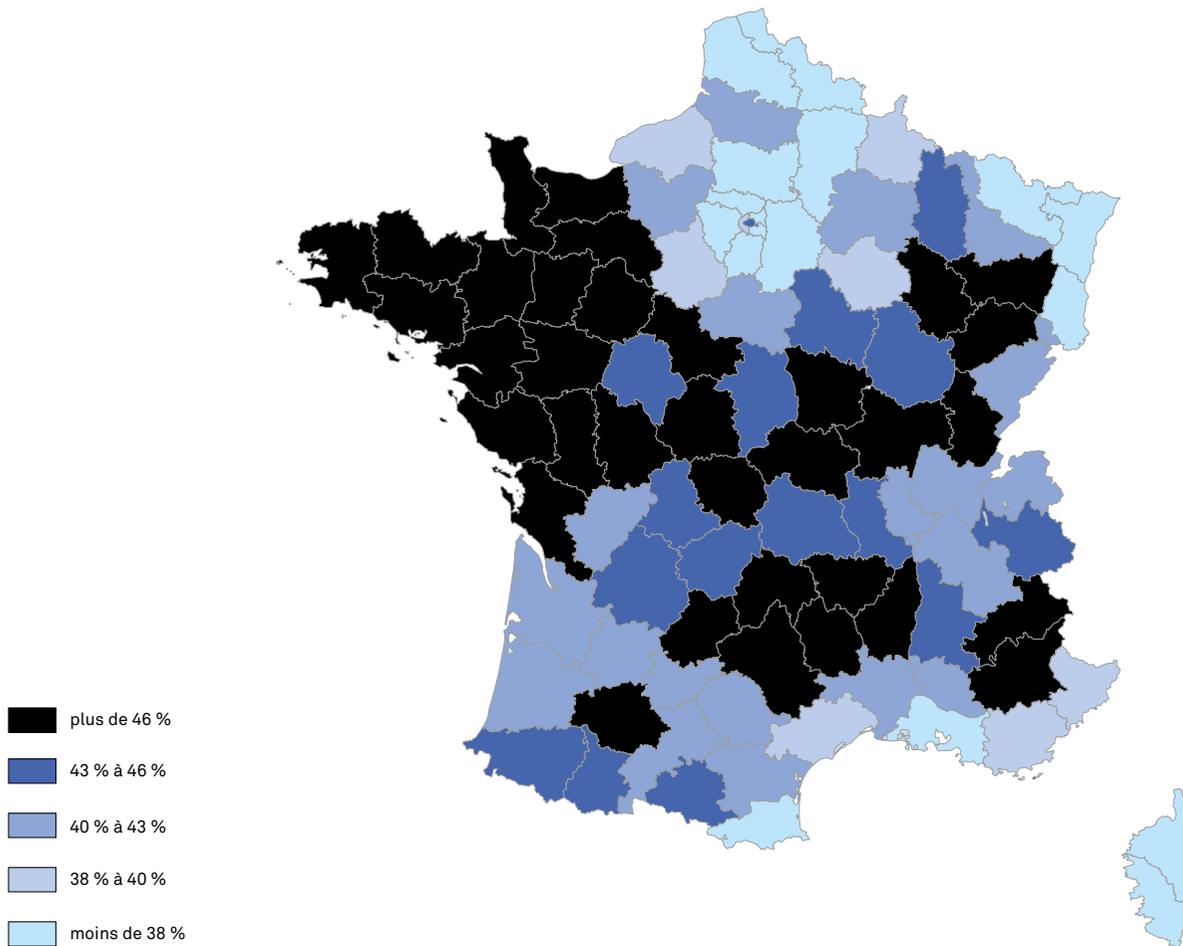
Les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

En 2021, 65 départements enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne nationale.



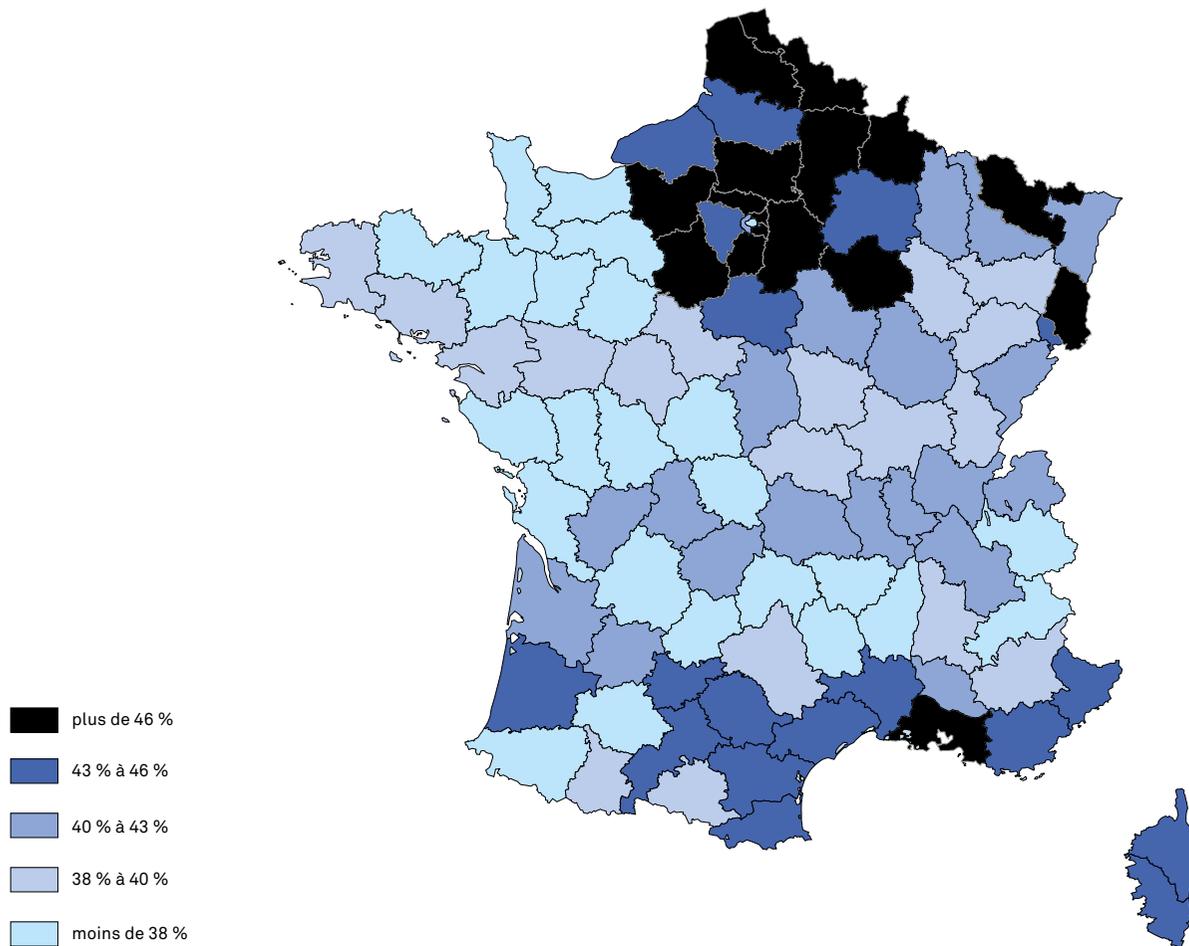
Part de marché des films français en 2021 : 40,6 % France entière



Source : CNC.

 **Part de marché des films américains en 2021 : 43,0 % France entière**

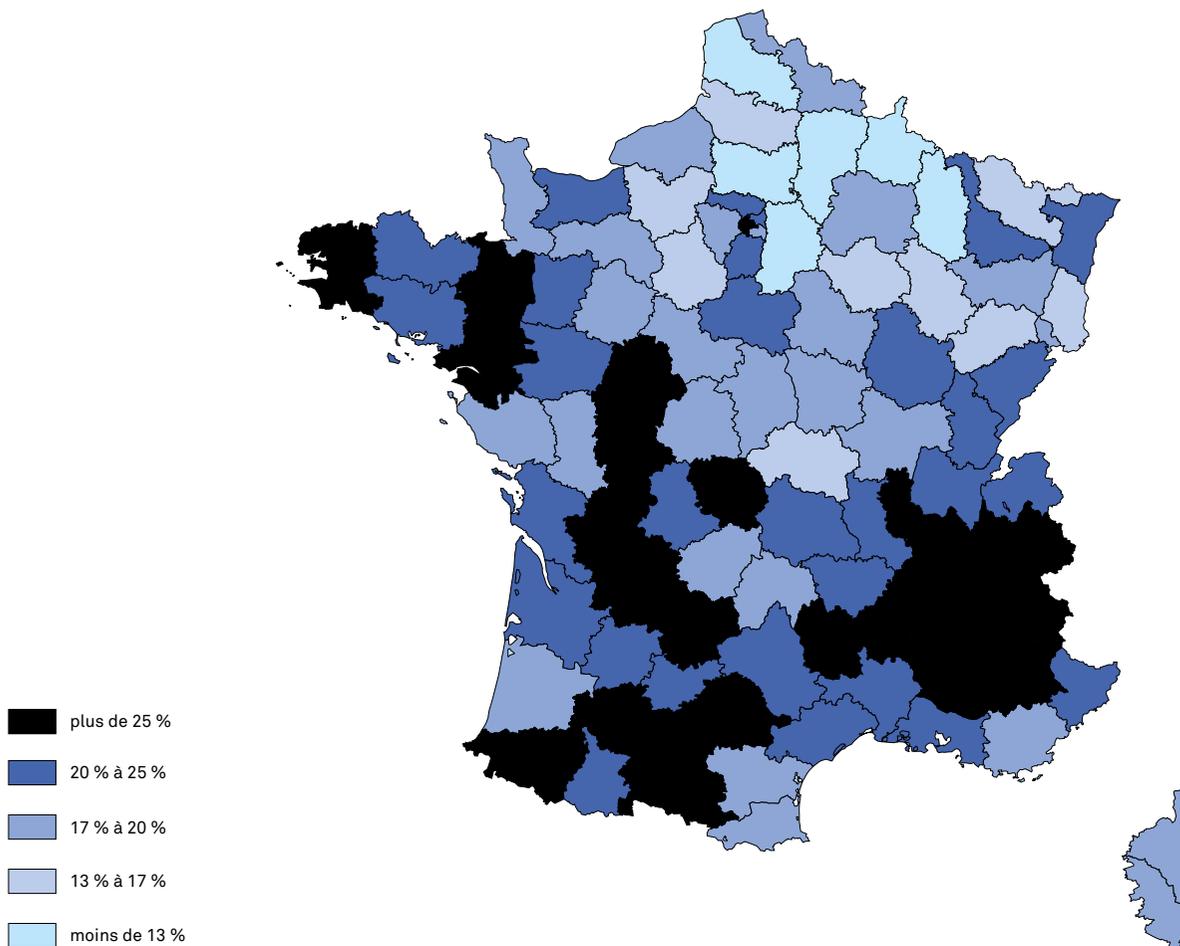
34 départements enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne nationale.



Source : CNC.

En 2021, 28 départements enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne nationale.

Part de marché des films Art et Essai en 2021 : 24,3 % France entière



Source : CNC.

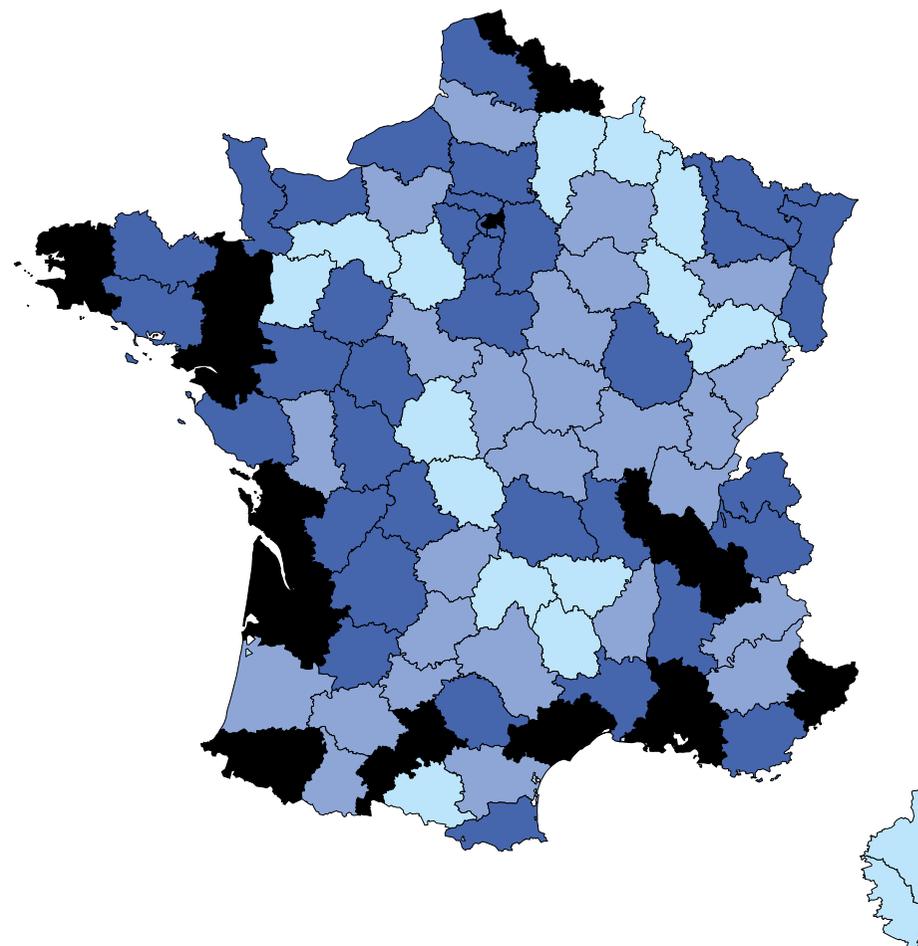
Longs métrages en première exclusivité

Nombre de films en première exclusivité en 2021 : 455 films France entière

Remarques méthodologiques

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2021, 455 films en première exclusivité sont programmés dans les salles de cinéma françaises dont 247 films français et 78 films américains. Parmi ces films, 269 sont recommandés Art et Essai.



Source : CNC.



chapitre quatre

LES UNITÉS URBAINES

4.1

Le parc cinématographique des unités urbaines métropolitaines

Remarques méthodologiques

Les données du recensement de la population de 2018

Le CNC s'appuie sur le recensement de 2018 pour ses analyses géographiques. Le recensement de 2018 est utilisé quelle que soit l'année d'exploitation à laquelle il est fait référence.

Délimitation des unités urbaines

Une unité urbaine (ou plus communément une agglomération) est un ensemble d'une ou de plusieurs communes dont la plus grande partie de la population réside dans une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants.

Les unités urbaines sont délimitées par l'INSEE en plusieurs étapes, sur la base du recensement de la population. La dernière délimitation, effectuée en 2010, est appuyée sur le recensement de 2009.

Sont identifiées tout d'abord les zones bâties atteignant plus de 2 000 habitants. Une zone bâtie est une zone constituée de constructions avoisinantes (à l'exclusion des bâtiments ou terrains servant à des buts publics, industriels ou commerciaux) formant un ensemble tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Dans chaque zone bâtie s'étendant sur deux communes ou davantage, la ou les communes dont la population résidant dans la zone bâtie en question représente moins de la moitié de la population totale de la commune sont éliminées. Ne sont retenues ensuite que les zones bâties s'étendant sur deux communes au moins et dont la population atteint au minimum 2 000 habitants. Les communes touchées constituent alors une agglomération multicommunale. Toute commune appartenant à une agglomération multicommunale est réputée urbaine au sens de l'INSEE. Les communes n'appartenant pas à une agglomération multicommunale sont classées comme urbaines dès lors que le nombre d'habitants de la plus grande zone bâtie de la commune atteint au moins 2 000 habitants. Ces communes urbaines sont appelées villes isolées. Finalement, sont appelées unités urbaines aussi bien les agglomérations multicommunales que les villes isolées. Les communes n'appartenant pas aux unités urbaines ainsi définies sont appelées communes rurales.

928 unités urbaines équipées

Les établissements cinématographiques sont majoritairement implantés dans les communes urbaines. 41,6 % des unités urbaines sont équipées. Les agglomérations équipées de salles de cinéma concentrent près de 45 millions d'individus, soit 68,4 % de la population urbaine totale. Excepté pour l'unité urbaine de Meaux dont le cinéma Majestic (sept écrans) a fermé en octobre 2020 pour travaux, l'ensemble des 123 unités urbaines qui comptent 50 000 habitants et plus disposent d'au moins une salle active sur son territoire. Les centres des grandes villes comptent généralement davantage de salles que leur banlieue, bien que l'implantation de multiplexes à la périphérie des plus grandes communes françaises ait progressivement compensé ce déséquilibre. Seules huit agglomérations de 20 000 à 50 000 habitants ne

Près de 70 % de la population dispose d'un cinéma dans son unité urbaine.

sont pas équipées de salles actives en 2021. Il s'agit des unités urbaines de Le Rheu (20 063 habitants), Rosny-sur-Seine (20 483 habitants), Dombasle-sur-Meurthe (22 151 habitants), Esbly (34 913 habitants), Rambouillet (25 456 habitants), Cognac (27 042 habitants), Borgo (21 015 habitants) et Saint Laurent-de-la-Salanque (20 079 habitants). Près de 29 % des agglomérations de moins de 10 000 habitants sont équipées de salles de cinéma et 73,4 % de celles de 10 000 à 20 000 habitants, des proportions stables sur la dernière décennie.

Unités urbaines équipées de salles de cinéma en 2021

	unités urbaines existantes	unités urbaines équipées		population totale		population équipée	
		nombre	% du total	millions	%	millions	% de la population totale
<i>unités urbaines</i>							
moins de 10 000 habitants	1 720	491	28,5	7,970	12,1	2,764	34,7
10 000 à 20 000 habitants	252	185	73,4	3,502	5,3	2,628	75,1
20 000 à 50 000 habitants	137	129	94,2	4,092	6,2	3,895	95,2
50 000 à 100 000 habitants	70	69	98,6	5,040	7,6	4,962	98,4
100 000 à 200 000 habitants	19	19	100,0	2,836	4,3	2,836	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	34	34	100,0	16,849	25,5	16,849	100,0
Paris	1	1	100,0	10,909	16,5	10,909	100,0
<i>zones rurales</i>							
	-	-	-	14,863	22,5	0,368	2,5
France	2 233	928	41,6	66,062	100,0	45,213	68,4

Source : CNC / INSEE - Recensement 2018, délimitation 2010.

Trois unités urbaines supplémentaires équipées en dix ans

Parmi les 2 233 unités urbaines délimitées par l'INSEE en 2010, 928 sont équipées d'au moins un établissement cinématographique actif en 2021. En 2012, trois unités urbaines de moins étaient équipées. Sur la période, 32 unités urbaines équipées en 2012 ne le sont plus en 2021. Il s'agit de 24 unités urbaines de moins de 10 000 habitants, de cinq unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants, de deux unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants (Rambouillet et Cognac) et d'une unité urbaine de 50 000 habitants ou plus (Meaux).

A l'inverse, 35 unités urbaines sont désormais équipées de salles de cinéma : 25 unités urbaines de moins de 10 000 habitants, huit de 10 000 à 20 000 habitants (Crépy-en-Valois, La Broque, Canet-en-Roussillon, Claye-Souilly, Migennes, Savenay, Divonne-les-Bains et Ensisheim) et deux de 20 000 à 50 000 habitants (Saint-Amand-les-Eaux et Pertuis).

Unités urbaines équipées de salles de cinéma

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	490	493	489	489	490	490	488	493	491	491
10 000 à 20 000 habitants	182	185	183	183	183	182	182	184	184	185
20 000 à 50 000 habitants	129	131	131	131	131	130	130	131	130	129
50 000 à 100 000 habitants	70	70	70	70	70	70	70	70	70	69
100 000 à 200 000 habitants	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
200 000 habitants et plus (hors Paris)	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34
unité urbaine de Paris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>zones rurales</i>										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France	925	933	927	927	928	926	924	932	929	928

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Une évolution plus importante du parc dans les unités urbaines moyennes

Entre 2012 et 2021, les unités urbaines de moins de 20 000 habitants perdent deux établissements, mais gagnent 94 écrans. Les agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants sont celles qui ont le plus bénéficié du développement des multiplexes. Signe de la concentration des écrans dans un plus petit nombre de sites, ces unités urbaines perdent 15 établissements et gagnent 191 écrans sur la période. Au-delà de 100 000 habitants (hors unité urbaine de Paris), les unités urbaines comptent 17 établissements actifs et 239 écrans de plus en dix ans. Également touchée par la dynamique d'implantation des multiplexes, l'agglomération parisienne perd deux établissements et gagne 151 écrans entre 2012 et 2021. De nombreux multiplexes ont, en effet, ouvert dans l'unité urbaine de Paris, entraînant une réduction du nombre d'établissements et une hausse substantielle du nombre d'écrans.

En ce qui concerne les zones rurales, le parc cinématographique abrite cinq établissements de moins pour 10 écrans de plus en 2021 par rapport à 2012.

Établissements des zones rurales et des unités urbaines

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	503	507	501	502	502	504	500	505	503	502
10 000 à 20 000 habitants	211	212	210	209	210	209	209	210	212	210
20 000 à 50 000 habitants	190	188	189	189	190	188	187	185	186	182
50 000 à 100 000 habitants	135	131	132	134	134	134	133	132	131	128
100 000 à 200 000 habitants	78	77	76	77	77	77	77	78	77	76
200 000 habitants et plus (hors Paris)	370	374	379	381	384	386	388	387	383	389
unité urbaine de Paris	284	285	284	283	288	288	288	289	288	282
<i>zones rurales</i>										
France	2 035	2 027	2 020	2 033	2 044	2 046	2 040	2 045	2 040	2 028

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Écrans des zones rurales et des unités urbaines

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	635	641	636	640	642	644	646	660	660	660
10 000 à 20 000 habitants	370	377	379	385	388	393	398	423	426	439
20 000 à 50 000 habitants	558	575	592	618	632	643	657	675	700	693
50 000 à 100 000 habitants	681	691	704	716	723	726	733	736	740	737
100 000 à 200 000 habitants	375	366	365	369	369	382	386	389	385	387
200 000 habitants et plus (hors Paris)	1 626	1 652	1 665	1 699	1 740	1 756	1 773	1 799	1 778	1 853
unité urbaine de Paris	963	999	1 022	1 014	1 048	1 066	1 089	1 127	1 126	1 114
<i>zones rurales</i>										
France	5 508	5 589	5 647	5 741	5 842	5 913	5 983	6 114	6 126	6 193

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Plus fort gain d'écrans en dix ans : l'agglomération parisienne avec 151 écrans supplémentaires

L'agglomération parisienne présente le gain d'écrans le plus fort entre 2012 et 2021 (+151). Elle comptait 963 écrans dans 284 établissements actifs en 2012, elle en dénombre 1 114 dans 282 établissements en 2021. Cette progression s'explique d'abord par de nombreuses ouvertures de multiplexes dans les départements périphériques : 12 écrans à Tremblay-en-France (93) en 2013, 14 écrans à Aulnay-sous-Bois (93) en 2014, huit écrans à Levallois-Perret (92) en 2015, 10 écrans à Sarcelles (95) en 2017, huit écrans à Montigny-lès-Cormeilles (95) en 2017, neuf écrans à Massy (91) en 2017, 10 écrans à Brétigny-sur-Orge (91) en 2018, huit écrans à Chennevières-sur-Marne (94) en 2018, 18 écrans à Vélizy-Villacoublay (78) en 2019, 12 écrans à Le Chesnay (78) en 2019, neuf écrans à Servon (77) en 2019, 10 écrans à Nanterre (92) en 2020 et neuf écrans à Plaisir (78) en 2021. La progression reflète également l'extension du parc de salles de la capitale sur la période (+30 écrans dans le XIX^e et +10 écrans dans le XV^e). Cet élargissement du parc cinématographique de l'agglomération parisienne est parallèle à la fermeture de 39 cinémas (107 écrans) dans l'agglomération.

L'unité urbaine de Marseille-Aix-en-Provence gagne 38 écrans entre 2012 et 2021, notamment avec l'ouverture d'un multiplexe de 12 écrans à Vitrolles (13) en 2015 et de 14 écrans à Marseille (13) en 2019. Trois établissements de cette unité urbaine ont fermé sur la période : deux mono-écrans à Martigues (13) et La Penne-sur-Huveaune (13) et un établissement de cinq écrans à Aubagne (13).

Les 10 plus forts gains d'écrans par unité urbaine de 50 000 habitants ou plus entre 2012 et 2021

	établissements	écrans	fauteuils
Paris (10 909 327 habitants)	-2	+151	+21 971
Marseille - Aix-en-Provence (1 619 129 habitants)	+7	+38	+5 696
Nice (955 949 habitants)	+5	+36	+6 323
Toulouse (996 979 habitants)	3	+24	+2 804
Bordeaux (951 880 habitants)	0	+19	+3 184
Clermont-Ferrand (277 993 habitants)	+2	+19	+2 768
Toulon (588 245 habitants)	0	+13	+1 824
Tours (362 653 habitants)	+3	+12	+2 406
Saint-Étienne (378 916 habitants)	+3	+10	+1 886
Le Mans (214 723 habitants)	+1	+10	+2 344

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Plus fort recul du nombre d'écrans en dix ans : Rouen et Chambéry avec sept écrans de moins

Entre 2012 et 2021, l'unité urbaine de Rouen perd sept écrans en raison de la fermeture d'un établissement de quatre écrans et de la réduction de trois écrans d'un autre cinéma dans la commune-centre (76). Sur la période, l'unité urbaine de Chambéry perd sept écrans et deux établissements après la fermeture d'un mono-écran et d'un établissement de six écrans dans la commune-centre (73).

Les 10 plus fortes pertes d'écrans par unité urbaine de 50 000 habitants ou plus entre 2012 et 2021

	établissements	écrans	fauteuils
Rouen (477 226 habitants)	-1	-7	-1 000
Chambéry (197 395 habitants)	-2	-7	-1 669
Dijon (250 981 habitants)	-1	-6	-883
Colmar (96 793 habitants)	-1	-6	-1 344
La Rochelle (134 062 habitants)	-1	-3	-926
Poitiers (135 451 habitants)	0	-3	-504
Quimper (82 761 habitants)	-1	-2	-226
Saint-Cyprien (55 343 habitants)	-2	-2	-652
Chalon-sur-Saône (76 866 habitants)	-2	-2	-449
Douai - Lens (509 148 habitants)	-1	-1	-368
Bourg-en-Bresse (63 485 habitants)	0	-1	-87
Carcassonne (50 498 habitants)	0	-1	-207
Angers (236 073 habitants)	-2	-1	-765
Reims (215 047 habitants)	-1	-1	-560
Thionville (135 978 habitants)	-1	-1	-229
Thonon-les-Bains (80 255 habitants)	-1	-1	-199

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Les unités urbaines de 100 000 habitants et plus réalisent plus des 2/3 des entrées

En raison de la mobilité des spectateurs et surtout de l'implantation des multiplexes au centre ou à la périphérie des grandes villes, le découpage du territoire en zones rurales et unités urbaines apporte un complément précieux à l'analyse par taille de communes. En 2021, 66,4 % des entrées et 69,8 % des recettes sont réalisées dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus (y compris l'agglomération parisienne), dans lesquelles résident 46,3 % des Français. Ces unités urbaines regroupent 36,8 % des établissements, 54,2 % des écrans actifs et 56,0 % des fauteuils. 68,3 % des multiplexes sont implantés dans ces agglomérations en 2021, un seul est situé dans une zone rurale, le Gaumont de Thillois (51).

Plus des deux tiers des multiplexes sont implantés dans des unités urbaines de 100 000 habitants et plus.

Equipement des zones rurales et des unités urbaines en 2021

	total	multiplexes ¹	% du total	établissements actifs		écrans actifs	fauteuils (milliers)	fauteuils par écran	habitants par fauteuil
				art et essai ²	% du total				
<i>unités urbaines</i>									
moins de 10 000 habitants	502	3	0,6	390	77,7	660	128	194	62
10 000 à 20 000 habitants	210	1	0,5	162	77,1	439	75	170	47
20 000 à 50 000 habitants	182	20	11,0	133	73,1	693	114	165	36
50 000 à 100 000 habitants	128	51	39,8	84	65,6	737	132	179	38
100 000 à 200 000 habitants	76	24	31,6	40	52,6	387	75	194	38
200 000 habitants et plus (hors Paris)	389	95	24,4	179	46,0	1 853	349	188	48
Paris	282	45	16,0	152	53,9	1 114	218	196	50
<i>zones rurales</i>	259	1	0,4	142	54,8	310	56	180	267
France	2 028	240	11,8	1 282	63,2	6 193	1 147	185	58

¹ Établissements de 8 écrans et plus.

² Classement après appel.

Source : CNC / INSEE - Recensement 2018, délimitation 2010.

Résultats de fréquentation des zones rurales et des unités urbaines en 2021

	séances milliers	entrées		recettes guichets ¹		recette moyenne par entrée (€) ¹	indice de fréquentation ²	entrées par fauteuil	taux d'occupation des fauteuils ³
		millions	%	M€	%				
<i>unités urbaines</i>									
moins de 10 000 habitants	295	5,41	5,7	29,43	4,4	5,44	0,68	42	9,8%
10 000 à 20 000 habitants	275	4,93	5,2	29,44	4,4	5,98	1,41	66	11,2%
20 000 à 50 000 habitants	537	8,88	9,3	56,56	8,4	6,37	2,17	78	10,5%
50 000 à 100 000 habitants	693	11,07	11,6	76,92	11,4	6,95	2,20	84	9,3%
100 000 à 200 000 habitants	359	6,21	6,5	46,23	6,9	7,44	2,19	83	9,6%
200 000 habitants et plus (hors Paris)	1 712	33,24	34,8	246,60	36,7	7,42	1,97	95	10,8%
Paris	1 079	23,96	25,1	176,69	26,3	7,37	2,20	110	12,3%
<i>zones rurales</i>	92	1,77	1,9	10,50	1,6	5,92	0,12	32	11,6%
France	5 041	95,47	100,0	672,37	100,0	7,04	1,45	83	10,8%

¹ Toutes Taxes Comprises.

² Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

³ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

Source : CNC / INSEE - Recensement 2018, délimitation 2010.

Hausse générale de la fréquentation dans toutes les unités urbaines

En 2021, après une année 2020 difficile, la fréquentation cinématographique augmente de 46,4 % par rapport à 2020 et s'élève à 95,5 millions d'entrées payantes sur l'ensemble du territoire français. Par rapport à l'année précédente, l'ensemble des unités urbaines connaît une amélioration de leur fréquentation, assez disparate selon les unités urbaines puisqu'elle est comprise entre +18,8 % (unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants) et +61,6 % (unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants) et +61,6 % (unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants). Paris connaît quant à elle une hausse de fréquentation de 40,9 % entre 2020 et 2021.

Une fréquentation en baisse de 53,1 % sur les dix dernières années.

Comparé à 2012, la fréquentation reste en forte baisse sur l'ensemble du territoire (-53,1 %) du fait de l'impact de la crise sanitaire. Les plus grandes unités urbaines affichent un recul plus net, et notamment les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (-65,4 %). Les régressions les moins importantes sont enregistrées dans les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants (-31,8 %) et les zones rurales (-39,5 %).

Les 10 plus fortes progressions d'entrées par unité urbaine en 2021 par rapport à 2020

Toucy (2 774 habitants)	+958,5%
Ruoms (3 878 habitants)	+770,3%
Cavalaire-sur-Mer (11 462 habitants)	+770,0%
Avesnes-sur-Helpe (8 086 habitants)	+613,7%
Corte (7 585 habitants)	+364,9%
Villerupt (21 226 habitants)	+294,2%
Commercy (5 634 habitants)	+258,6%
Thouars (17 536 habitants)	+256,1%
Remiremont (22 216 habitants)	+249,9%
Divonne-les-Bains (10 022 habitants)	+242,8%

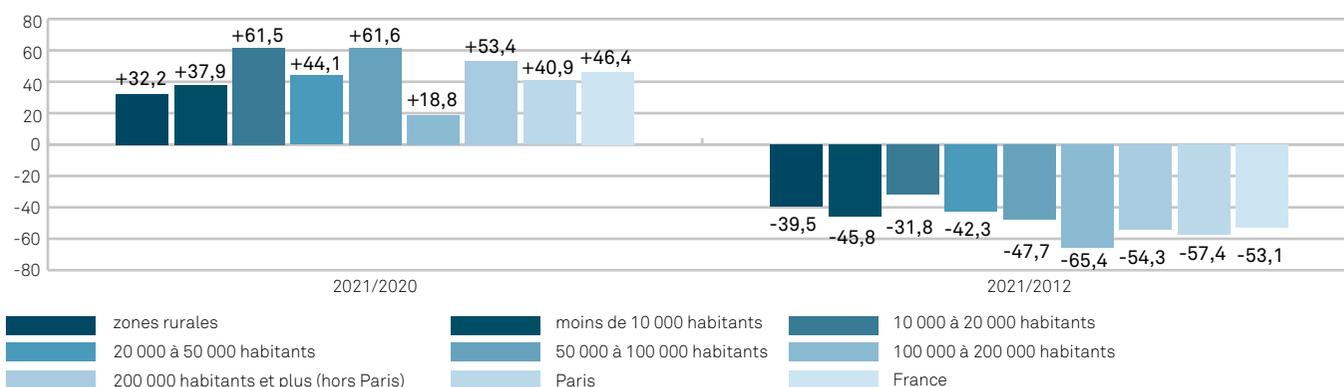
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Fréquentation des zones rurales et des unités urbaines (millions)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	9,98	9,34	10,78	10,93	11,59	11,58	11,38	12,18	3,92	5,41
10 000 à 20 000 habitants	7,22	6,88	8,17	8,39	8,84	8,83	8,73	9,66	3,05	4,93
20 000 à 50 000 habitants	15,39	14,82	17,25	18,13	19,59	19,80	19,14	20,52	6,16	8,88
50 000 à 100 000 habitants	21,16	20,06	22,65	23,10	23,99	23,66	22,46	23,91	6,85	11,07
100 000 à 200 000 habitants	17,95	16,76	18,12	17,83	18,15	17,42	16,58	17,36	5,23	6,21
200 000 habitants et plus (hors Paris)	72,67	69,05	73,21	71,38	73,80	71,54	69,43	72,29	21,66	33,24
Paris	56,27	54,27	55,82	52,44	53,71	52,99	49,88	53,36	17,00	23,96
<i>zones rurales</i>										
France	2,93	2,57	3,08	3,15	3,54	3,58	3,61	3,80	1,34	1,77
France	203,58	193,74	209,08	205,36	213,20	209,41	201,21	213,07	65,22	95,47

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Évolution de la fréquentation des zones rurales et des unités urbaines (%)



Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

La fréquentation de l'unité urbaine de Toucy explose entre 2020 et 2021 grâce à la réouverture de son unique cinéma fermé depuis janvier 2020 pour travaux et à cause de la pandémie. Dans l'unité urbaine de Ruoms, le mono-écran a été remplacé par un nouvel établissement de deux écrans. Le cinéma Athena, situé dans la commune-centre de l'agglomération de Cavalaire-Sur-Mer a été ouvert plus longtemps en 2021 qu'en 2020 (respectivement 27 semaines d'activité en 2021, contre 12 en 2020) et a, par

conséquent, organisé davantage de séances (826 en 2021, contre 120 en 2020).

L'indice de fréquentation s'élève à 1,45 entrée par habitant en 2021

L'indice de fréquentation est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée. En 2021, il s'élève à 1,45 entrée par habitant pour l'ensemble du territoire national.

L'indice de fréquentation augmente avec la taille de l'unité urbaine. Parmi les 123 unités urbaines de 50 000 habitants et plus, 12 affichent un indice de fréquentation supérieur ou égal à 3 en 2021 et 70 un indice supérieur ou égal à 2. Les unités urbaines de La Mézière (5 052 habitants) et de Ludres (8 486 habitants) sont les deux agglomérations qui affichent les plus forts indices de fréquentation en 2021 à 53,81 et 32,78 entrées par habitant. Ces résultats ne sous-entendent pas forcément que la population de ces zones est plus cinéophile qu'ailleurs mais que les cinémas implantés dans ces deux unités urbaines attirent des spectateurs ne résidant pas sur leur territoire. Elles sont, en effet, toutes deux situées à la périphérie de grandes unités urbaines.

La Mézière en Ile-et-Vilaine est l'unité urbaine avec l'indice de fréquentation le plus élevé de France en 2021.

L'unité urbaine de La Mézière, au nord-est de Rennes, compte un établissement de 12 écrans implanté dans la commune-centre (35), seule commune de l'agglomération. La commune est située dans une zone économique dynamique et compte plusieurs zones artisanales. Le cinéma est au cœur d'un complexe commercial, véritable zone d'attraction de spectateurs potentiels.

L'agglomération de Ludres, au sud de Nancy, abrite un établissement de 14 écrans dans la commune-centre (54). L'unité urbaine compte deux communes, Ludres et Fléville-devant-Nancy. Ludres est considérée comme la première zone industrielle du Grand Est de la France (350 entreprises sont installées sur la commune) et, par conséquent, est un point de passage pour un grand nombre de spectateurs potentiels.

Les 10 premières unités urbaines en termes d'indice de fréquentation¹ en 2021

La Mézière (5 052 habitants)	53,81
Ludres (8 486 habitants)	32,78
Brumath (11 489 habitants)	23,27
Fontaine-le-Comte (4 832 habitants)	19,17
Vern-sur-Seiche (8 193 habitants)	13,38
Molsheim (27 391 habitants)	9,71
Arzon (2 165 habitants)	9,56
Saint-Martin-en-Haut (4 074 habitants)	8,53
Sarlat-la-Canéda (9 201 habitants)	8,35
Saint-Pierre-d'Oléron (6 781 habitants)	7,67

¹ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Le taux d'occupation des fauteuils atteint 10,8 %

Le taux d'occupation des fauteuils est le rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant pour chaque écran de la zone géographique considérée le nombre de fauteuils par le nombre de séances. Un taux d'occupation de 100 % pour un écran signifierait que pour toutes les séances programmées, tous les fauteuils seraient occupés. La capacité de la plupart des salles étant calibrée pour accueillir un maximum de spectateurs pour les séances de grande affluence, le taux d'occupation moyen d'une salle sur une année est généralement inférieur à 25 % : 97,4 % des écrans affichent un taux d'occupation inférieur à 25 % en 2021 (93,4 % en 2019). Pour l'ensemble des cinémas actifs, ce taux s'établit à 10,8 % en moyenne en 2021 (8,5 % en 2020 et 13,7 % en 2019).

Le taux d'occupation des fauteuils apparaît supérieur ou égal à la moyenne nationale dans l'agglomération parisienne (12,3 % en 2021), dans les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants (11,2 %) et dans les unités urbaines de 200 000 habitants et plus (10,8 %). A l'inverse, il est inférieur à la moyenne dans les unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants (10,5 %), dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants (9,8 %), dans les agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants (9,6 %) et dans les agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants (9,3 %). Fauville-en-Caux (4 278 habitants), Puget-Ville (4 381 habitants) et Villerupt (21 226 habitants) affichent les taux d'occupation des fauteuils les plus élevés en 2021 (respectivement 141,6 %, 87,9 % et 57,5 %). Le cinéma itinérant CinéSeine, situé dans la commune de Terres-de-Caux (agglomération de Fauville-sur-Caux), a ouvert 31 semaines en 2021 donnant lieu à 225 séances. Le circuit itinérant de Puget-Ville compte six points de projection. Il a été ouvert sept semaines et a organisé 16 séances en 2021. Le mono-écran de Villerupt a organisé 70 séances au cours de ses neuf semaines d'activité en 2021.

Le nombre d'entrées par fauteuil est le plus élevé pour l'agglomération parisienne.

Le nombre annuel moyen d'entrées par fauteuil s'accroît très rapidement avec la taille de l'unité urbaine, passant de 32 dans les zones rurales à 110 dans l'agglomération parisienne (83 en moyenne sur l'ensemble du territoire). Le nombre d'entrées par fauteuil est souvent plus fort dans une grande agglomération que dans une petite unité urbaine car, dans les grandes villes, la programmation s'étale sur l'ensemble de la semaine, les salles proposent plusieurs séances par jour et sont ouvertes toute l'année. Dans les petites villes, les salles offrent parfois une programmation plus réduite.

Les 10 premières unités urbaines en termes de taux d'occupation des fauteuils¹ en 2021

	taux d'occupation des fauteuils	semaines d'activité
Fauville-en-Caux (4 278 habitants)	141,6%	31
Puget-Ville (4 381 habitants)	87,9%	7
Villerupt (Esch-sur-Alzette) (21 226 habitants)	57,5%	9
La Châtaigneraie (3 947 habitants)	45,2%	2
Céret (14 267 habitants)	38,9%	18
Meung-sur-Loire (9 705 habitants)	33,3%	17
Toucy (2 774 habitants)	31,6%	13
Legé (4 642 habitants)	30,3%	2
Carcès (7 080 habitants)	29,9%	29
Beaufort (3 694 habitants)	28,9%	11

¹Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Un équipement cinématographique bien calibré

En moyenne, la France dispose d'un fauteuil pour 58 habitants en 2021. En volume, l'équipement proposé aux spectateurs potentiels est comparable quelle que soit la taille de l'agglomération. En moyenne, un fauteuil est disponible pour 36 à 62 habitants selon les catégories d'unités urbaines. Pour autant, certaines agglomérations disposent d'un équipement plus dense, comme La Mézière (5 052 habitants et un fauteuil pour deux habitants en 2021) ou Ludres (8 486 habitants et un fauteuil pour trois habitants). La densité d'équipement de ces deux unités urbaines prouve que l'équipement a été imaginé en fonction de leur zone de chalandise et non de leur population. L'agglomération de Fontaine-le-Comte, regroupant les communes de Fontaine-le-Comte et de Croutelle, est située à proximité de Poitiers et d'un de ses parcs d'activité, les Portes d'Aquitaine, créé en 2014.

Par ailleurs, la capacité d'accueil des salles n'est pas dépendante du nombre d'habitants des communes ou des unités urbaines. Quelle que soit la zone d'implantation, les écrans disposent, en moyenne, de 165 à 196 fauteuils en 2021 (185 fauteuils par écran en moyenne sur l'ensemble du parc).

Les 10 premières unités urbaines en termes de densité du parc en 2021 (nombre de fauteuils par habitant)

La Mézière (5 052 habitants)	1/2
Ludres (8 486 habitants)	1/3
Fontaine-le-Comte (4 832 habitants)	1/3
Brumath (11 489 habitants)	1/4
Gréoux-les-Bains (2 683 habitants)	1/4
Saintes-Maries-de-la-Mer (2 178 habitants)	1/6
Gacé (2 070 habitants)	1/6
Saint-Palais (3 049 habitants)	1/6
Le Grand-Bornand (2 166 habitants)	1/6
Bourganeuf (2 700 habitants)	1/7

Lecture : dans l'unité urbaine de La Mézière, il y a un fauteuil pour deux habitants en 2021.

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

La recette moyenne par entrée augmente avec la taille de l'unité urbaine

La recette moyenne TTC par entrée en salles (RME TTC) est calculée à partir des déclarations de recettes transmises chaque semaine par les exploitants au CNC. Elle résulte de la division de la somme des recettes réalisées aux guichets des salles de cinéma par le nombre d'entrées payantes enregistrées. La RME tient compte à la fois des entrées payantes hors abonnements illimités et des entrées réalisées dans le cadre de ces abonnements, pour lesquelles les recettes sont valorisées conformément aux prix de référence.

En 2021, la RME TTC s'élève à 7,04 € en France. La RME TTC est plus élevée dans les agglomérations les plus peuplées. Le billet coûte, en moyenne, 7,37 € dans l'agglomération parisienne et 5,44 € dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants. Sur les 10 dernières années, la RME TTC augmente de 9,7 % sur l'ensemble du territoire français. Plus les agglomérations sont peuplées, plus l'augmentation de la RME est importante sur la période : +14,9 % dans les unités urbaines de 200 000 habitants ou plus, +11,5 % dans l'agglomération parisienne, contre +2,1 % dans les unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants et +3,5 % dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts. Les investissements, les modes de gestion et les charges d'exploitation sont importants pour les exploitants présents dans les grandes agglomérations et le bassin de population des grandes unités urbaines a un pouvoir d'achat généralement plus élevé. Leur politique tarifaire est, par conséquent, différente de celle des exploitants implantés dans les unités urbaines plus petites.

La recette moyenne par entrée est la plus faible dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants à 5,44 €.

C'est à Forges-les-Eaux (5 016 habitants) et à Céret (14 267 habitants) que la recette moyenne par entrée est la plus faible à respectivement 2,65 € et 2,80 €. L'ensemble des 10 unités urbaines ayant la plus faible recette moyenne par entrée ne possède qu'un seul mono-écran.

Les 10 unités urbaines avec la plus faible recette moyenne par entrée¹ en 2021

Forges-les-Eaux (5 016 habitants)	2,65€
Céret (14 267 habitants)	2,80€
Gisors (14 119 habitants)	2,97€
Corbie (8 231 habitants)	3,02€
Nangis (8 860 habitants)	3,12€
Barentin (20 537 habitants)	3,12€
Beaurainville (3 361 habitants)	3,14€
Missillac (5 435 habitants)	3,38€
Porto-Vecchio (11 934 habitants)	3,43€
Bohain-en-Vermandois (5 758 habitants)	3,47€

¹ Toutes Taxes Comprises.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

4.2

Le parc Art et Essai des unités urbaines métropolitaines

Remarques méthodologiques

Le classement Art et Essai des établissements en 2021 s'appuie sur les résultats de la commission de septembre 2021 et repose sur l'examen de la programmation des établissements pour la période juillet 2020-juin 2021. Dans l'analyse qui suit, le classement attribué en année N est affecté à l'ensemble de l'année N. Ne sont comptabilisés que les établissements ayant fourni au CNC au moins un bordereau dans l'année.

767 unités urbaines abritent des salles Art et Essai

Parmi les 928 unités urbaines équipées en salles de cinéma en 2021, 767 comptent dans leur parc au moins un établissement classé Art et Essai, soit 82,7 % de l'ensemble.

A l'exception des unités urbaines de Creil, Lorient, Reims et Troyes, les agglomérations de 100 000 habitants ou plus abritent toutes des salles Art et Essai. Entre 50 000 et 100 000 habitants, sept unités urbaines sur les 69 équipées en salles de cinéma ne comptent aucun établissement classé. Il s'agit des agglomérations de Chalon-sur-Saône, Draguignan, Forbach (Sarrebbruck), Haguenau, Menton (Monaco), Montluçon et Tarbes. En 2021, 35 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus sont exclusivement équipées de cinémas classés Art et Essai. Pour 21 d'entre elles, il n'existe qu'un seul cinéma dans l'unité urbaine. Par ailleurs, pour 49 autres unités urbaines de 50 000 habitants ou plus, au moins la moitié des établissements sont classés Art et Essai.

Les unités urbaines de moins de 10 000 habitants comptent le plus grand nombre d'établissements Art et Essai : 390.

Equipement Art et Essai en 2021 pour les zones rurales et les unités urbaines¹

	unités urbaines équipées	établissements actifs		écrans actifs	fauteuils (milliers)	fauteuils par écran	habitants par fauteuil
		nombre	%				
<i>unités urbaines</i>							
moins de 10 000 habitants	390	390	30,4	500	94	189	84
de 10 000 à 20 000 habitants	154	162	12,6	343	58	168	61
de 20 000 à 50 000 habitants	111	133	10,4	501	83	166	49
de 50 000 à 100 000 habitants	62	84	6,6	454	78	171	65
de 100 000 à 200 000 habitants	16	40	3,1	90	16	183	173
200 000 habitants et plus (hors Paris)	33	179	14,0	443	68	153	249
Paris	1	152	11,9	337	58	173	187
<i>zones rurales</i>							
	-	142	11,1	163	28	173	528
France	767	1 282	100,0	2 831	484	171	136

¹Classement 2021 après appel.
Source : CNC/INSEE. Recensement 2018, délimitation 2010.

Fréquentation des établissements Art et Essai en 2021 pour les zones rurales et les unités urbaines¹

	séances (milliers)	entrées			recettes guichets ²			recette moyenne par entrée ² (€)	indice de fréquentation ³	entrées par fauteuil	taux d'occupation des fauteuils ⁴
		millions	%	% du total	M€	%	% du total				
<i>unités urbaines</i>											
moins de 10 000 habitants	219	4,07	11,6	75,2	20,79	10,1	70,7	5,11	0,51	43	10,2%
de 10 000 à 20 000 habitants	215	3,87	11,1	78,5	22,18	10,8	75,3	5,74	1,10	67	11,3%
de 20 000 à 50 000 habitants	398	6,53	18,7	73,5	41,39	20,2	73,2	6,34	1,59	78	10,2%
de 50 000 à 100 000 habitants	423	6,68	19,1	60,3	45,32	22,1	58,9	6,78	1,33	86	9,4%
de 100 000 à 200 000 habitants	69	1,01	2,9	16,3	5,49	2,7	11,9	5,42	0,36	62	9,0%
200 000 habitants et plus (hors Paris)	372	6,49	18,6	19,5	35,28	17,2	14,3	5,44	0,38	96	12,4%
Paris	298	5,21	14,9	21,7	29,04	14,2	16,4	5,58	0,48	89	11,1%
<i>zones rurales</i>											
	59	1,06	3,0	59,8	5,41	2,6	51,5	5,09	0,07	38	11,5%
France	2 053	34,91	100,0	36,6	204,90	100,0	30,5	5,87	0,53	72	10,6%

¹ Classement 2021 après appel.

² Toutes Taxes Comprises.

³ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

⁴ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, estimé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

Source : CNC/INSEE. Recensement 2018, délimitation 2010.

Les cinémas Art et Essai, une part importante dans la fréquentation des petites unités urbaines

Si, en moyenne, les cinémas Art et Essai réalisent 36,6 % de la fréquentation en 2021, ce taux n'est pas homogène selon la taille de l'unité urbaine d'implantation. Il s'établit autour de 20 % dans les unités urbaines de 100 000 habitants et plus y compris l'agglomération parisienne. Il est, en revanche, largement supérieur à la moyenne dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants (entre 60,3 % et 78,5 %). Dans les communes rurales, 59,8 % des entrées relèvent des cinémas Art et Essai.

Le cinéma Art et Essai apparaît, en moyenne, plus cher dans les unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants (catégorie D) que dans les autres zones d'implantation. En 2021, la recette moyenne par entrée des salles Art et Essai est de 6,78 € dans les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants et de 6,34 € dans celles de 20 000 à 50 000 habitants. C'est également dans ces agglomérations que l'indice de fréquentation des salles Art et Essai apparaît le plus élevé (respectivement 1,33 et 1,59 entrée par habitant en 2021). Seules les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants affichent également un indice de fréquentation supérieur à 1 dans les cinémas classés en 2021 (0,53 en moyenne dans les établissements Art et Essai sur l'ensemble du territoire).

37 unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants présentent un indice de fréquentation de leurs cinémas Art et Essai supérieur ou égal à 1 entrée annuelle en 2021. Hormis pour Ajaccio, Arras, Béziers, Carcassonne et Compiègne, le parc cinématographique de ces 37 agglomérations est intégralement classé.

En 2021, en moyenne, une salle Art et Essai est remplie à 10,6 % de sa capacité par séance (10,8 % toutes salles confondues). Ce taux atteint 12,4 % dans les agglomérations de 200 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne) et 11,5 % dans les zones rurales. Il est, en revanche, moins élevé dans les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (9,0%) et dans celles de 50 000 à 100 000 habitants (9,4 %).

Hausse des entrées des cinémas Art et Essai dans presque toutes les unités urbaines

Si la fréquentation des établissements classés augmente de 40,6 % entre 2020 et 2021, ce taux est très variable selon la taille des unités urbaines. Cette hausse est particulièrement importante dans les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants (+68,9 %) et dans les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants (+65,7 %). L'élargissement du parc de salles Art et Essai entre 2020 et 2021 (+29 pour les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants et +28 pour les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants) a entraîné une augmentation du nombre de séances proposées dans ces zones (respectivement +30,1 % et +26,8 %) et, par ricochet, une hausse sensible de la fréquentation des cinémas Art et Essai sur ces zones.

À l'inverse, la fréquentation recule dans les unités urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (-6,5 % entre 2020 et 2021). Cette baisse s'opère dans un contexte de relative stabilité du parc de salles classées (2 écrans de moins) et de légère augmentation du nombre de séances (+11,6 %), hausse largement en-deçà de celle observée sur l'ensemble du territoire (+22,9 %). A noter que ces zones avaient mieux résisté à la crise en 2020 avec une fréquentation en retrait de 55,2 %, contre -65,5 % pour l'ensemble du parc Art et Essai, en raison de l'élargissement du parc de salles classées cette année-là qui comptait 15 écrans supplémentaires.

Les salles Art et Essai des unités urbaines de 200 000 habitants et plus (hors agglomération parisienne) affichent le meilleur taux d'occupation des fauteuils à 12,6 %.

Évolution de la fréquentation des établissements Art et Essai¹ pour les zones rurales et les unités urbaines (millions d'entrées)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>unités urbaines</i>										
moins de 10 000 habitants	6,64	6,35	7,38	7,67	8,06	8,24	8,09	8,78	2,90	4,07
de 10 000 à 20 000 habitants	5,62	5,44	6,47	6,56	7,28	7,37	6,96	7,79	2,33	3,87
de 20 000 à 50 000 habitants	10,68	9,71	11,98	12,98	13,01	14,11	12,58	13,75	4,54	6,53
de 50 000 à 100 000 habitants	9,56	9,39	11,07	10,59	11,47	12,32	11,66	13,01	3,96	6,68
de 100 000 à 200 000 habitants	2,34	2,50	2,68	2,71	2,70	2,53	2,58	2,42	1,08	1,01
200 000 habitants et plus (hors Paris)	10,95	11,16	12,22	12,27	13,63	13,37	13,31	13,45	5,26	6,49
Paris	9,54	9,42	9,77	8,63	9,41	8,99	8,64	10,65	4,01	5,21
<i>zones rurales</i>										
France	56,57	55,12	63,00	62,91	67,16	68,56	65,81	71,96	24,83	34,91

¹Classement après appel.
Source : CNC.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les séries statistiques sur les établissements Art et Essai

4.3

La programmation des unités urbaines métropolitaines

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

53,4 % des entrées des unités urbaines de moins de 10 000 habitants réalisées par les films français

La part de marché en entrées des films français est plus élevée dans les petites unités urbaines. Elle atteint 51,6 % dans les zones rurales et 53,4 % dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants en 2021. A l'inverse, la part de marché des films français est plus faible dans les grandes agglomérations, s'élevant à 38,9 % dans les unités urbaines de 200 000 habitants et plus et à 38,2 % dans l'agglomération parisienne.

En 2021, c'est dans les unités urbaines de 200 000 habitants et plus que les films américains enregistrent leur part de marché la plus importante (44,3 %).

30,8 % des entrées de l'agglomération parisienne réalisées par les films Art et Essai

L'agglomération parisienne enregistre la part de marché des films Art et Essai la plus élevée avec 30,8 % en 2021, devant les zones rurales (28,3 %) et les unités urbaines de moins de 10 000 habitants (27,4 %). Elle est inférieure à 25 % dans l'ensemble des autres unités urbaines.

La part de marché en entrées des films français est plus élevée dans les petites unités urbaines.

Part de marché en entrées des films dans les zones rurales et les unités urbaines en 2021 (%)

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
<i>unités urbaines</i>								
moins de 10 000 habitants	53,4	32,3	12,3	2,1	100,0	27,4	72,6	100,0
10 000 à 20 000 habitants	46,3	39,4	12,7	1,6	100,0	20,2	79,8	100,0
20 000 à 50 000 habitants	44,0	41,8	12,7	1,5	100,0	17,1	82,9	100,0
50 000 à 100 000 habitants	40,9	44,1	13,3	1,7	100,0	17,0	83,0	100,0
100 000 à 200 000 habitants	40,4	43,6	13,7	2,3	100,0	21,2	78,8	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	38,9	44,3	14,4	2,4	100,0	23,7	76,3	100,0
Paris	38,2	43,2	15,0	3,6	100,0	30,8	69,2	100,0
<i>zones rurales</i>								
total	40,6	43,0	14,0	2,4	100,0	24,3	75,7	100,0

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

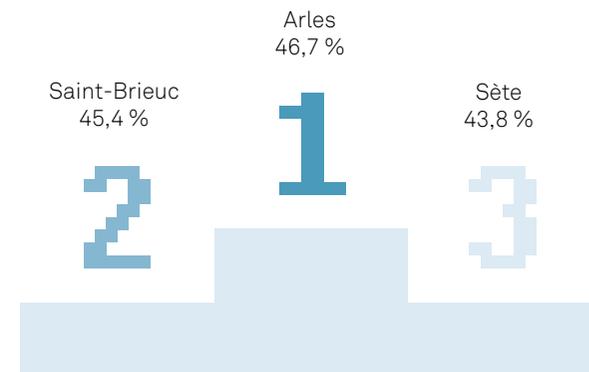
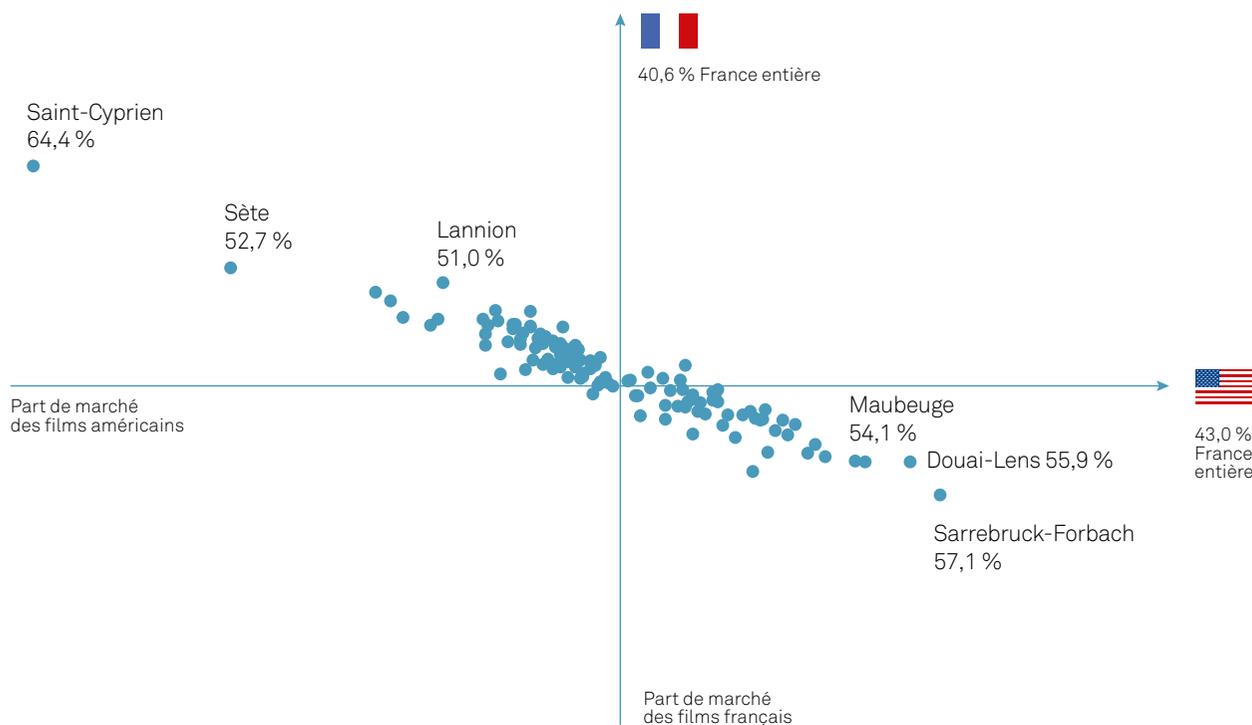
En 2021, 64 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne nationale.

62 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne nationale.

En 2021, 26 unités urbaines de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne nationale.

Art et Essai 24,3 %
des entrées totales en 2021

Répartition des unités urbaines selon la part de marché des films français et américains en 2021



Source : CNC / INSEE – recensement 2018.

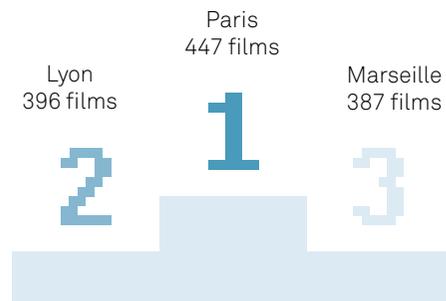
Longs métrages en première exclusivité

Films en première exclusivité en 2021

Remarques méthodologiques

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2021, 455 films en première exclusivité sont programmés dans les salles de cinéma françaises dont 247 films français et 78 films américains. Parmi ces films, 269 sont recommandés Art et Essai.



Films en première exclusivité dans les zones rurales et les unités urbaines en 2021

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
<i>unités urbaines</i>								
moins de 10 000 habitants	216	73	72	40	401	247	154	401
10 000 à 20 000 habitants	209	72	71	38	390	240	150	390
20 000 à 50 000 habitants	218	73	73	39	403	247	156	403
50 000 à 100 000 habitants	216	72	75	43	406	249	157	406
100 000 à 200 000 habitants	212	70	73	43	398	249	149	398
200 000 habitants et plus (hors Paris)	229	78	77	52	436	265	171	436
Paris	242	75	78	52	447	267	180	447
<i>zones rurales</i>	207	73	68	35	383	233	150	383
total	247	78	77	53	455	269	186	455

Périmètre : films en première exclusivité.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018, délimitation 2010.

Voir aussi sur www.cnc.fr :
- les séries statistiques sur la programmation dans les unités urbaines

4.4

Le public des établissements des unités urbaines métropolitaines

Remarques méthodologiques

Les données sont issues de l'enquête *CinExpert*. La méthodologie de l'enquête et les définitions des habitudes de fréquentation cinématographique et des catégories socio-professionnelles figurent dans le chapitre 1.4.

La définition des unités urbaines apparaît dans le chapitre 4.1.

Davantage de 50 ans et plus dans les toutes petites unités urbaines et les zones rurales

En 2021, la plupart des unités urbaines présentent un public majoritairement féminin exceptées celles de moins de 10 000 habitants et celles de 200 000 habitants ou plus y compris l'agglomération parisienne.

La composition du public par tranche d'âge des établissements cinématographiques selon la taille de l'unité urbaine d'implantation présente des caractéristiques particulières. En 2021, 46,5 % des spectateurs des établissements des zones rurales et 44,5 % des unités urbaines de moins de 10 000 habitants sont âgés de 50 ans ou plus (moins de 40 % pour les unités urbaines de 200 000 habitants ou plus y compris l'agglomération parisienne). C'est également dans ces zones que la population de 50 ans et plus (spectateurs et non spectateurs) est la plus dense. La part des 3-14 ans dans le public est supérieure à la moyenne nationale (16,0 %) dans les unités urbaines de 10 000 à 100 000 habitants (plus de 18 %). Au global, les moins de 25 ans représentent environ un tiers du public des unités urbaines (entre 32 % et 39 % selon les unités), atteignant 39,3 % dans les unités urbaines de 50 000 à 100 000 habitants.

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon le genre en 2021 (%)¹

	hommes	femmes
<i>unités urbaines</i>		
moins de 10 000 habitants	51,6	48,4
10 000 à 20 000 habitants	47,1	52,9
20 000 à 50 000 habitants	48,7	51,3
50 000 à 100 000 habitants	49,5	50,5
100 000 à 200 000 habitants	49,5	50,5
200 000 habitants et plus (hors Paris)	51,0	49,0
Paris	51,8	48,2
<i>zones rurales</i>		
	44,0	56,0
ensemble	50,4	49,6

¹ INSEE – recensement 2018, délimitation 2010.
Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon l'âge en 2021 (%)¹

	3-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50 ans et plus
<i>unités urbaines</i>					
moins de 10 000 habitants	17,7	17,5	8,3	12,0	44,5
10 000 à 20 000 habitants	18,7	17,8	11,4	11,7	40,4
20 000 à 50 000 habitants	18,0	20,0	10,7	13,8	37,5
50 000 à 100 000 habitants	18,9	20,4	11,5	13,3	36,0
100 000 à 200 000 habitants	15,9	21,9	11,5	12,9	37,8
200 000 habitants et plus (hors Paris)	15,3	22,7	11,1	13,0	37,9
Paris	12,8	23,9	12,6	10,9	39,8
<i>zones rurales</i>					
	15,7	16,3	11,5	10,0	46,5
ensemble	16,0	21,6	11,3	12,5	38,6

¹ INSEE – recensement 2018, délimitation 2010.
Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée.
Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

La part des inactifs atteint près de 60 % dans les zones rurales.

Par rapport aux autres unités urbaines, l'agglomération parisienne compte une part importante de CSP+ (37,4 %) dans le public de ses salles en 2021 comme les unités urbaines de 200 000 habitants ou plus (31,4 %). Pour ces dernières, la part des CSP- reste relativement élevée (16,3 %, contre 16,0 % en moyenne sur l'ensemble de la France métropolitaine). Les caractéristiques du public du cinéma selon la zone d'implantation des salles sont naturellement le reflet de la population résidente de ces mêmes zones. Toutefois, pour chaque zone, la part des inactifs est sur-représentée dans le public du cinéma par rapport à la population au détriment des actifs (CSP- et CSP+).

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon la catégorie socioprofessionnelle en 2021 (%)¹

	CSP +	CSP -	inactifs	dont étudiants
<i>unités urbaines</i>				
moins de 10 000 habitants	25,9	16,2	58,0	26,9
10 000 à 20 000 habitants	25,5	15,6	58,9	32,2
20 000 à 50 000 habitants	25,5	16,1	58,3	30,3
50 000 à 100 000 habitants	27,4	18,8	53,8	32,0
100 000 à 200 000 habitants	27,2	19,5	53,2	29,3
200 000 habitants et plus (hors Paris)	31,4	16,3	52,3	30,4
Paris	37,4	11,8	50,8	27,6
<i>zones rurales</i>	26,7	14,2	59,1	23,3
ensemble	30,4	16,0	53,6	29,8

¹ INSEE – recensement 2018, délimitation 2010. Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée. Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

L'agglomération parisienne présente la part la plus importante d'assidus (24,0 %).

Le public du cinéma est plus assidu dans les unités urbaines les plus denses

En termes d'habitudes de fréquentation des salles de cinéma, l'agglomération parisienne présente la plus forte part d'assidus (24,0 %). La part des occasionnels est la plus élevée au sein du public des établissements implantés dans les unités urbaines de 10 000 à 20 000 habitants, à 50,9 % en 2021, contre 40,5 % au niveau national. Dans les zones rurales, la part des assidus est supérieure à la moyenne nationale notamment grâce au travail des circuits itinérants. Ces zones géographiques comptent le plus grand nombre de circuits itinérants, avec 60 circuits pour un total de 109 en France. La proximité est un atout et une nécessité pour attirer le public dans ces zones.

Public des établissements cinématographiques des zones rurales et des unités urbaines selon les habitudes de fréquentation cinématographique en 2021 (%)¹

	assidus	réguliers	occasionnels
<i>unités urbaines</i>			
moins de 10 000 habitants	14,7	41,3	44,1
10 000 à 20 000 habitants	10,3	38,8	50,9
20 000 à 50 000 habitants	11,0	42,3	46,7
50 000 à 100 000 habitants	10,0	41,6	48,4
100 000 à 200 000 habitants	14,2	45,3	40,5
200 000 habitants et plus (hors Paris)	16,2	45,2	38,6
Paris	24,0	44,6	31,4
<i>zones rurales</i>	16,2	42,0	41,8
ensemble	15,8	43,7	40,5

¹ INSEE – recensement 2018, délimitation 2010. Les données en couleur renseignent la valeur la plus élevée. Source : CNC – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

Voir aussi sur www.cnc.fr :
- les séries statistiques sur le public du cinéma selon les catégories d'établissements.

chapitre cinq

LES COMMUNES



5.1

Le parc cinématographique des communes métropolitaines

Remarques méthodologiques

Les données du recensement de la population de 2018

Le CNC s'appuie sur le recensement de 2018 pour ses analyses géographiques. Le recensement de 2018 est utilisé quelle que soit l'année d'exploitation à laquelle il est fait référence. Outre des évolutions en ce qui concerne les populations des communes, départements, régions ou unités urbaines, chaque nouveau recensement fait apparaître de nouvelles communes ou fusionne certaines d'entre elles.

L'équipement cinématographique se réduit avec la taille des communes

En 2021, 1 671 communes sont équipées d'au moins une salle de cinéma en activité (salle programmant des œuvres cinématographiques et ayant transmis au moins une déclaration de recettes au CNC). Les communes équipées regroupent 48,4 % de la population française d'après les données du recensement de 2018.

Les grandes villes sont les plus fréquemment équipées. Toutes les communes de 100 000 habitants et plus abritent au moins un établissement cinématographique actif en 2021. La quasi-totalité des communes de 50 000 à 100 000 habitants, à l'exception de Meaux (77), Sevrans (93) et de Clichy (92), est également dans ce cas.

L'équipement cinématographique se réduit avec la taille de la commune. Si 80,0 % des communes de 20 000 à 50 000 habitants disposent d'au moins un cinéma, 56,7 % des communes de 10 000 à 20 000 habitants sont dans ce cas en 2021 et 2,9 % des communes de moins de 10 000 habitants.

1 671 communes équipées d'au moins un cinéma en 2021.

Communes et population équipées de salles de cinéma selon la taille des communes en 2021

	communes équipées			population totale ¹		population équipée ¹	
	communes existantes ¹	nombre	% du total	millions	%	millions	% de la population totale
moins de 10 000 habitants	33 868	992	2,9	33,441	50,6	4,277	12,8
10 000 à 20 000 habitants	522	296	56,7	7,129	10,8	4,171	58,5
20 000 à 50 000 habitants	330	264	80,0	9,970	15,1	8,192	82,2
50 000 à 100 000 habitants	82	79	96,3	5,490	8,3	5,320	96,9
100 000 à 200 000 habitants	30	30	100,0	3,988	6,0	3,988	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	10	10	100,0	3,853	5,8	3,853	100,0
Paris	1	1	100,0	2,192	3,3	2,192	100,0
France	34 843	1 672	4,8	66,062	100,0	31,993	48,4

¹ INSEE - Recensement 2018.
Source : CNC.

Près des 2/3 des cinémas dans les petites communes

Les communes de moins de 20 000 habitants regroupent 65,5 % des établissements, 40,3 % des écrans et 40,7 % des fauteuils en 2021. Elles totalisent 30,1 % des séances, 29,6 % des entrées et 27,0 % des recettes. Cet écart entre leur part de marché en entrées et leur part de marché en recettes s'explique par une politique tarifaire plus avantageuse dans ces communes. En effet, la recette moyenne par entrée s'élève à 6,26 € dans les villes de moins de 10 000 habitants et à 6,60 € dans celles de 10 000 à 20 000 habitants (7,04 € sur l'ensemble du territoire). Cette politique tarifaire résulte également de l'implantation d'établissements de petite taille : 1,9 écran par établissement en moyenne dans les plus petites communes, contre 3,1 écrans par établissement sur l'ensemble du territoire. 83,4 % des mono-écrans sont situés dans ces communes en 2021.

Les communes de 50 000 habitants et plus (hors Paris) assurent 33,7 % des séances en 2021, 33,2 % des entrées et 34,9 % des recettes. La recette moyenne par entrée est plus élevée dans ces villes atteignant 7,14 € dans les communes de 50 000 à 100 000 habitants, 7,32 € dans celles de 100 000 à 200 000 habitants et 7,78 € dans celles de 200 000 habitants et plus (hors Paris). Par ailleurs, 14,8 % des établissements actifs, 28,4 % des écrans et 28,4 % des fauteuils sont situés dans ces communes en 2021. Elles abritent 41,3 % des multiplexes. En moyenne, un établissement compte 5,9 écrans dans ces communes, soit des établissements de très grande taille, ouverts tous les jours et toute la journée. Leur capacité de programmation explique en partie leurs parts de marché.

Les communes de moins de 10 000 habitants dégagent la plus faible recette moyenne par entrée en 2021 (6,26 €, contre 7,04 € sur l'ensemble du territoire).

Équipement selon la taille des communes en 2021

	établissements actifs			écrans actifs	fauteuils (milliers)	fauteuils par écran	habitants ³ par fauteuil		
	total	multiplexes ¹	% du total						
moins de 10 000 habitants	1 013	21	2,1	684	67,5	1 546	293	189	114
10 000 à 20 000 habitants	316	23	7,3	207	65,5	951	174	183	41
20 000 à 50 000 habitants	323	84	26,0	200	61,9	1 546	286	185	35
50 000 à 100 000 habitants	140	41	29,3	78	55,7	713	137	192	40
100 000 à 200 000 habitants	88	33	37,5	43	48,9	552	101	182	40
200 000 habitants et plus (hors Paris)	73	25	34,2	31	42,5	496	89	179	43
Paris	75	13	17,3	39	52,0	389	69	176	32
France	2 028	240	11,8	1 282	63,2	6 193	1 147	185	58

¹ Établissements de 8 écrans et plus.

² Classement après appel.

³ INSEE - Recensement 2018.

Source : CNC

Résultats de fréquentation selon la taille des communes en 2021

	séances milliers	entrées		recettes guichets ¹		recette moyenne par entrée (€) ¹	indice de fréquentation ^{2,3}	entrées par fauteuil	taux d'occupation des fauteuils ⁴
		millions	%	M€	%				
moins de 10 000 habitants	798	14,96	15,7	93,59	13,9	6,26	0,45	51	10,4%
10 000 à 20 000 habitants	721	13,32	14,0	87,93	13,1	6,60	1,87	77	10,5%
20 000 à 50 000 habitants	1 387	25,11	26,3	177,68	26,4	7,08	2,52	88	10,2%
50 000 à 100 000 habitants	693	11,81	12,4	84,31	12,5	7,14	2,15	86	9,4%
100 000 à 200 000 habitants	535	9,67	10,1	70,83	10,5	7,32	2,43	96	10,5%
200 000 habitants et plus (hors Paris)	470	10,20	10,7	79,31	11,8	7,78	2,65	115	12,5%
Paris	437	10,40	10,9	78,72	11,7	7,57	4,74	152	14,5%
France	5 041	95,47	100,0	672,37	100,0	7,04	1,45	83	10,8%

¹ Toutes Taxes Comprises.

² INSEE - Recensement 2018.

³ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

⁴ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

Source : CNC.

Les communes de 50 000 habitants et plus selon la densité du parc en 2021 (nombre de fauteuils par habitant)

les 10 plus forts	
Vaulx-en-Velin (51 045 habitants)	1/13
Cannes (74 784 habitants)	1/14
Ivry-sur-Seine (63 562 habitants)	1/15
La Rochelle (78 264 habitants)	1/17
Rouen (112 965 habitants)	1/17
Tours (139 230 habitants)	1/19
Villeneuve-d'Ascq (63 388 habitants)	1/19
Valence (66 121 habitants)	1/19
Pau (77 726 habitants)	1/19
Vannes (55 411 habitants)	1/20
les 10 plus faibles	
Aubervilliers (87 762 habitants)	1/691
Villeurbanne (151 727 habitants)	1/632
La Seyne-sur-Mer (63 654 habitants)	1/318
Clamart (53 429 habitants)	1/304
Fontenay-sous-Bois (52 685 habitants)	1/277
Drancy (72 391 habitants)	1/220
Vitry-sur-Seine (95 105 habitants)	1/187
Issy-les-Moulineaux (68 980 habitants)	1/183
Bondy (54 207 habitants)	1/167
Courbevoie (82 856 habitants)	1/166

Lecture : À Vaulx-en-Velin, il existe un fauteuil pour 13 habitants.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

109 communes nouvellement équipées en dix ans

En 2012, 1 645 communes françaises étaient équipées d'au moins un établissement cinématographique actif. Ce nombre passe à 1 671 en 2021, soit 26 communes de plus par rapport à 2012 et une de moins par rapport à 2019. L'intégralité des communes de 100 000 habitants et plus est depuis longtemps équipée. 82 communes équipées en 2012 ne le sont plus en 2021. 58 comptent moins de 10 000 habitants, 12 entre 10 000 et 20 000 habitants, neuf entre 20 000 et 50 000 habitants et trois entre 50 000 et 100 000 habitants (Sevran et Clichy dans l'agglomération parisienne et Meaux ville-centre de l'agglomération de Meaux). Parmi les communes de 20 000 à 50 000 habitants, six sont situées dans l'agglomération parisienne (Châtillon, Draveil, Goussainville, Herblay, Sannois et Villeneuve-Saint-Georges), une dans l'agglomération bordelaise (Lormont), une dans l'agglomération lyonnaise (Oullins) et une dans l'agglomération de Rambouillet (Rambouillet).

Communes équipées selon leur taille

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
moins de 10 000 habitants	999	997	991	1 004	1 009	1 011	1 006	1 018	1 023	992
10 000 à 20 000 habitants	275	278	278	281	280	279	281	282	282	296
20 000 à 50 000 habitants	259	256	257	256	258	258	256	258	259	264
50 000 à 100 000 habitants	72	71	71	71	73	74	74	74	73	79
100 000 à 200 000 habitants	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
200 000 habitants et plus (hors Paris)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Paris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
France	1 645	1 642	1 637	1 652	1 660	1 662	1 657	1 672	1 677	1 671

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

A l'inverse, 109 communes sont désormais équipées d'au moins un cinéma. 77 comptent moins de 10 000 habitants, 19 entre 10 000 et 20 000 habitants, 10 entre 20 000 et 50 000 habitants (six sont situées dans l'agglomération parisienne – Alfortville, Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Longjumeau, Montmorency, Plaisir – et les autres dans les agglomérations d'Armentières – Armentières –, de Valenciennes – Denain –, de Béthune – Béthune – et de Pertuis – Pertuis) et trois entre 50 000 et 100 000 habitants (Levallois-Perret, Maisons-Alfort et Sarcelles, toutes dans l'agglomération parisienne).

Hausse du nombre de communes équipées en salles de cinéma : +26 en dix ans.

12 établissements de moins dans les communes de 100 000 habitants ou plus en dix ans

Le parc cinématographique français perd sept établissements entre 2012 et 2021. Les communes les plus touchées par la baisse sont celles de 100 000 habitants ou plus y compris Paris (12 établissements de moins). Les communes de 20 000 à 100 000 habitants gagnent deux établissements en 10 ans et celles de moins de 20 000 habitants en gagnent trois.

La moitié des établissements est située dans les communes de moins de 10 000 habitants.

469 écrans supplémentaires dans les communes de moins de 50 000 habitants en dix ans

L'extension du parc d'écrans (685 écrans de plus au total entre 2012 et 2021) concerne davantage les communes de moins de 50 000 habitants et reflète notamment l'installation des multiplexes dans les petites communes, en périphérie des grandes villes ; les villes de moins de 10 000 habitants comptent 60 écrans de plus en 2021 par rapport à 2012. Ce gain s'établit à 204 écrans pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants et à 205 écrans pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants. Au total, les communes de moins de 50 000 habitants, qui regroupent 76,5 % de la population, abritent 65,3 % des écrans actifs en 2021 (64,9 % en 2012). Les villes de 50 000 habitants et plus profitent moins de l'extension du nombre d'écrans : les communes de 50 000 à 100 000 habitants comptent 116 écrans de plus en 2021 par rapport à 2012, les communes de 100 000 à 200 000 habitants en comptent 33 de plus et celles de 200 000 habitants et plus (hors Paris) 51 de plus. La capitale gagne 16 écrans entre 2012 et 2021 pour 11 cinémas de moins, conséquence de la fermeture de petits établissements et de l'ouverture de multiplexes.

Établissements selon la taille des communes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
moins de 10 000 habitants	1 027	1 022	1 013	1 027	1 033	1 036	1 030	1 041	1 045	1 013
10 000 à 20 000 habitants	299	303	302	305	304	303	304	302	305	316
20 000 à 50 000 habitants	330	323	324	324	326	330	326	327	332	323
50 000 à 100 000 habitants	131	129	131	132	134	132	131	130	126	140
100 000 à 200 000 habitants	95	94	94	92	92	94	92	92	87	88
200 000 habitants et plus (hors Paris)	67	68	69	68	68	67	72	71	68	73
Paris	86	88	87	85	87	84	85	82	78	75
France	2 035	2 027	2 020	2 033	2 044	2 046	2 040	2 045	2 041	2 028

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Écrans selon la taille des communes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
moins de 10 000 habitants	1 486	1 486	1 488	1 530	1 559	1 573	1 577	1 621	1 645	1 546
10 000 à 20 000 habitants	747	774	782	808	814	825	848	877	887	951
20 000 à 50 000 habitants	1 341	1 371	1 382	1 416	1 445	1 482	1 498	1 532	1 556	1 546
50 000 à 100 000 habitants	597	583	608	620	622	626	629	633	636	713
100 000 à 200 000 habitants	519	530	536	538	538	560	560	570	553	552
200 000 habitants et plus (hors Paris)	445	444	447	440	445	441	454	470	450	496
Paris	373	401	404	389	419	406	417	411	400	389
France	5 508	5 589	5 647	5 741	5 842	5 913	5 983	6 114	6 127	6 193

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Les 10 premières communes de 50 000 habitants et plus selon le nombre d'écrans en 2021

Paris (2 192 485 habitants)	389
Lyon (525 236 habitants)	99
Marseille (874 619 habitants)	75
Bordeaux (260 352 habitants)	65
Nice (343 889 habitants)	55
Lille (235 189 habitants)	47
Strasbourg (287 532 habitants)	41
Tours (139 230 habitants)	37
Montpellier (293 410 habitants)	36
Clermont-Ferrand (149 464 habitants)	35

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

205 écrans de plus dans les communes de 20 000 à 50 000 habitants en 2021 par rapport à 2012.

Paris, plus forte baisse de la fréquentation sur les 10 dernières années

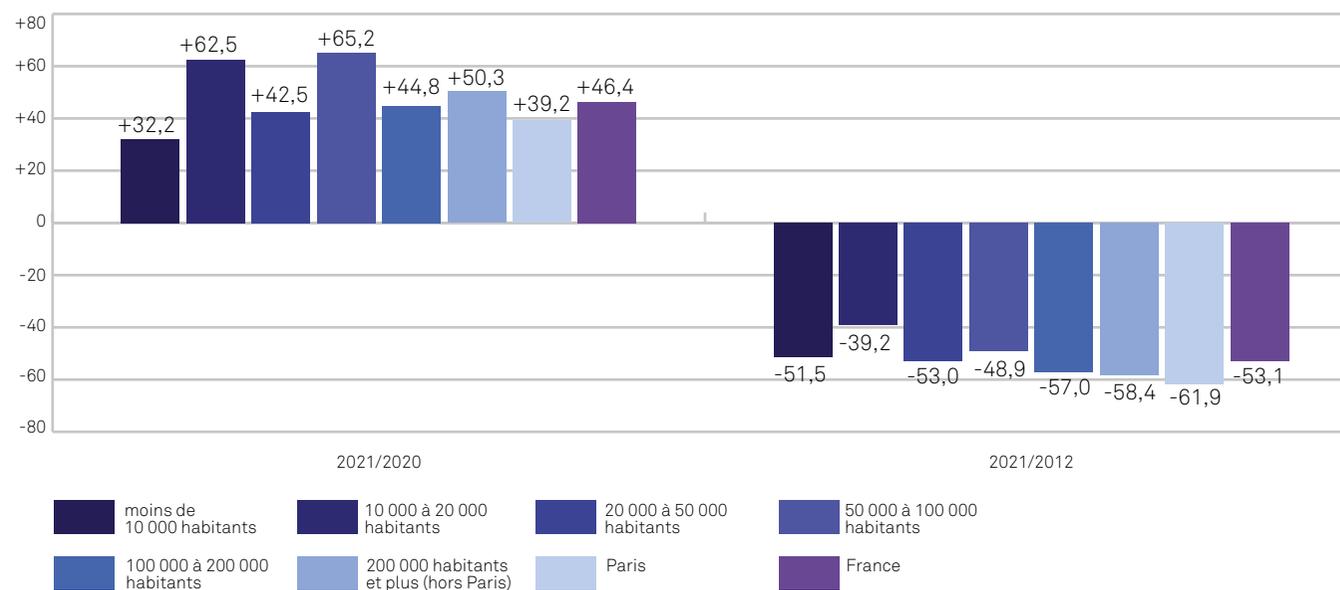
La fréquentation des salles de cinéma sur le plan national chute entre 2012 et 2021 (-53,1 %), en raison de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture des salles pendant 138 jours en 2021. Les plus forts reculs sont enregistrés dans les communes les plus peuplées. Paris enregistre la plus importante baisse (-61,9 %), suivies des communes de 200 000 habitants et plus (-58,4 %) et des communes de 100 000 à 200 000 habitants (-57,0 %). Les communes de 10 000 à 20 000 habitants enregistrent le plus faible recul (-39,2 %). Entre 2020 et 2021, le nombre d'entrées rebondit de 46,4 % sur l'ensemble du territoire — à noter que les salles étaient restées fermées 162 jours en 2020. Les communes de 50 000 à 100 000 habitants sont celles qui enregistrent la plus forte hausse (+65,2 %) et les communes de moins de 10 000 habitants la plus faible (+32,2 %).

Entrées selon la taille des communes (millions)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
moins de 10 000 habitants	30,81	28,78	32,13	32,40	34,51	34,71	33,96	36,20	11,31	14,96
10 000 à 20 000 habitants	21,92	21,02	23,82	24,23	25,74	25,60	25,04	27,35	8,20	13,32
20 000 à 50 000 habitants	53,43	50,82	55,99	55,46	58,32	57,25	55,41	59,71	17,63	25,11
50 000 à 100 000 habitants	23,12	21,73	23,98	24,34	25,02	24,58	22,95	23,95	7,15	11,81
100 000 à 200 000 habitants	22,49	21,36	23,00	22,24	22,40	21,36	20,46	21,41	6,68	9,67
200 000 habitants et plus (hors Paris)	24,51	23,44	23,91	22,72	23,03	22,03	21,15	21,90	6,78	10,20
Paris	27,30	26,58	26,25	23,98	24,17	23,89	22,25	22,55	7,47	10,40
France	203,58	193,74	209,08	205,36	213,20	209,41	201,21	213,07	65,22	95,47

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Évolution de la fréquentation selon la taille des communes (%)



Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Une seule commune de 50 000 habitants et plus enregistre une baisse de ses entrées en 2021

A l'exception de Drancy (-26,5 %) dont l'unique mono-écran a proposé moins de séances en 2021 qu'en 2020 (93, contre 152) sur une période plus courte (16 semaines d'activité, contre 28), les communes de 50 000 habitants et plus enregistrent toutes une hausse de leur fréquentation entre 2020 et 2021, mais à des degrés variés.

Deux communes enregistrent une hausse de leur fréquentation inférieure à 1 % : Metz (+0,0 %) et Villejuif (+0,2 %). Les périodes d'ouverture des cinémas de ces deux villes, Le Klub à Metz (7 écrans) et le cinéma d'Art Romain Rolland (mono-écran) à Villejuif, ont été à peine plus importantes en 2021 qu'en 2020 (respectivement une et trois semaines de plus). Toutefois, le cinéma de Metz a proposé 236 séances de plus et celui de Villejuif, 16 de plus.

C'est à Nanterre (+99,2 %) et à Cannes (+102,9 %) que la hausse a été la plus forte. A Cannes, l'ouverture d'un multiplexe de 10 écrans, le Cineum, en juillet 2021 a entraîné une hausse de l'offre de séances de près de 40 %. A Nanterre, le Cap Cinéma a ouvert ses portes en février 2020 et n'a été ouvert que 23 semaines en 2020, contre 32 en 2021, soit une offre de séances en hausse de 84,6 % pour ce seul établissement et de 56,2 % à l'échelle de la ville.

Bobigny (93), Bondy (93) et Aubervilliers (93) sont les communes qui enregistrent la recette moyenne par entrée la plus faible à respectivement 2,58 €, 3,04 € et 3,39 € (7,04 € en moyenne sur l'ensemble du territoire). Ces villes abritent chacune un mono-écran en 2021.

Levallois-Perret (92), Massy (91) et Cagnes-sur-Mer (06) sont celles pour lesquelles la recette moyenne par entrée est la plus élevée (respectivement 9,12 €, 9,05 € et 8,63 €). Mis à part à Boulogne-Billancourt, les neuf autres communes ayant la recette moyenne par entrée la plus élevée abritent au moins un multiplexe. Nice en abrite trois et Marseille quatre.

Les communes de 50 000 habitants et plus selon la recette moyenne par entrée¹ en 2021

les 10 plus forts	
Levallois-Perret (66 390 habitants)	9,12€
Massy (50 985 habitants)	9,05€
Cagnes-sur-Mer (51 895 habitants)	8,63€
Vaulx-en-Velin (51 045 habitants)	8,62€
Marseille (874 619 habitants)	8,49€
Boulogne-Billancourt (122 577 habitants)	8,49€
Nice (343 889 habitants)	8,44€
Valence (66 121 habitants)	8,26€
Cannes (74 784 habitants)	8,23€
Chambéry (60 376 habitants)	8,22€
les 10 plus faibles	
Bobigny (54 436 habitants)	2,58€
Bondy (54 207 habitants)	3,04€
Aubervilliers (87 762 habitants)	3,39€
Fontenay-sous-Bois (52 685 habitants)	3,54€
Drancy (72 391 habitants)	3,83€
Pantin (59 237 habitants)	3,83€
Vitry-sur-Seine (95 105 habitants)	3,84€
Le Blanc-Mesnil (57 317 habitants)	4,04€
Villejuif (55 212 habitants)	4,09€
Montreuil (110 465 habitants)	4,17€

¹ Toutes Taxes Comprises.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

L'indice de fréquentation (rapport entre le nombre d'entrées et la population de la zone) le plus élevé est enregistré à Vaulx-en-Velin (69). Il atteint 9,21 entrées par habitant, notamment grâce au Pathé Carré de Soie, un multiplexe de 15 écrans implanté dans la zone du Carré de soie située entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin dans la métropole de Lyon et qui fait l'objet d'un vaste projet de réhabilitation orchestré par le Grand Lyon.

Villeneuve-d'Ascq (59) enregistre le deuxième plus fort indice de fréquentation (5,87). L'UGC Ciné Cité, situé entre l'université Lille 1 et l'université Lille 3, attire une large population d'étudiants pour lesquels la sortie cinéma est très appréciée.

Ivry-sur-Seine affiche le troisième plus fort indice de fréquentation (5,55) grâce notamment à l'implantation sur la commune d'un multiplexe, le Pathé Quai d'Ivry, aux abords du boulevard périphérique et en face du centre commercial de Bercy, qui attire sans doute des spectateurs franciliens ne résidant pas à Ivry-sur-Seine.

En 2021, l'indice de fréquentation le plus élevé est enregistré à Vaulx-en-Velin.

Les meilleurs taux d'occupation des fauteuils (rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran) sont dégagés par Boulogne-Billancourt (commune du 92 abritant deux cinémas pour huit écrans – 19,9 %), Levallois-Perret (commune du 92 abritant un multiplexe de huit écrans – 18,0 %) et Maisons-Alfort (commune du 94 abritant un mono-écran – 17,9 %).

Les communes de 50 000 habitants et plus selon l'indice de fréquentation¹ en 2021

les 10 plus forts	
Vaulx-en-Velin (51 045 habitants)	9,21
Villeneuve-d'Ascq (63 388 habitants)	5,87
Ivry-sur-Seine (63 562 habitants)	5,55
Lille (235 189 habitants)	5,53
Massy (50 985 habitants)	5,41
Vannes (55 411 habitants)	5,33
Tours (139 230 habitants)	5,28
La Rochelle (78 264 habitants)	5,01
Valence (66 121 habitants)	4,90
Paris (2 192 485 habitants)	4,74
les 10 plus faibles	
La Seyne-sur-Mer (63 654 habitants)	0,02
Drancy (72 391 habitants)	0,04
Bobigny (54 436 habitants)	0,10
Maisons-Alfort (56 188 habitants)	0,14
Aubervilliers (87 762 habitants)	0,16
Villejuif (55 212 habitants)	0,16
Villeurbanne (151 727 habitants)	0,18
Clamart (53 429 habitants)	0,19
Issy-les-Moulineaux (68 980 habitants)	0,20
Courbevoie (82 856 habitants)	0,30

¹ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Les communes de 50 000 habitants et plus selon le taux d'occupation des fauteuils¹ en 2021

les 10 plus forts	
Boulogne-Billancourt (122 577 habitants)	19,9%
Levallois-Perret (66 390 habitants)	18,0%
Maisons-Alfort (56 188 habitants)	17,9%
Courbevoie (82 856 habitants)	17,6%
Vincennes (50 083 habitants)	17,4%
Antony (63 674 habitants)	17,2%
Pantin (59 237 habitants)	17,2%
Villeurbanne (151 727 habitants)	17,1%
Nantes (319 284 habitants)	17,0%
Aix-en-Provence (146 282 habitants)	16,8%
les 10 plus faibles	
Évry (67 591 habitants)	3,9%
Bobigny (54 436 habitants)	4,4%
Nanterre (97 453 habitants)	4,8%
Roubaix (98 571 habitants)	5,2%
Mulhouse (110 174 habitants)	5,3%
Cherbourg-en-Cotentin (81 521 habitants)	5,3%
Chelles (55 441 habitants)	5,5%
Pau (77 726 habitants)	5,6%
Fréjus (54 623 habitants)	5,7%
Argenteuil (110 766 habitants)	5,9%

¹ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.
Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- Les séries statistiques sur la géographie du cinéma

5.2

La programmation dans les communes métropolitaines

Remarques méthodologiques

Les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

46,6 % des entrées des communes de moins de 10 000 habitants réalisées par les films français

Comme chaque année, la part de marché en entrées des films français est plus élevée dans les petites communes. Elle atteint 46,6 % dans les communes de moins de 10 000 habitants en 2021. Elle est la plus faible dans les communes de 20 000 à 100 000 habitants : à 37,5 % pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants et à 37,6 % dans les communes de 50 000 à 100 000 habitants. La part de marché des films français s’élève à 44,6 % à Paris. En 2021, c’est dans les communes de 20 000 à 50 000 habitants que les films américains enregistrent leur part de marché la plus importante (46,8 %).

44,5 % des entrées parisiennes pour les films Art et Essai

Paris enregistre la part de marché des films Art et Essai la plus élevée (44,5 %) en 2021, devant les communes de 200 000 habitants et plus (32,3 %). La part de marché de ces films est inférieure à 22 % dans les communes de moins de 100 000 habitants.

Part de marché en entrées des films selon la taille des communes en 2021 (%)

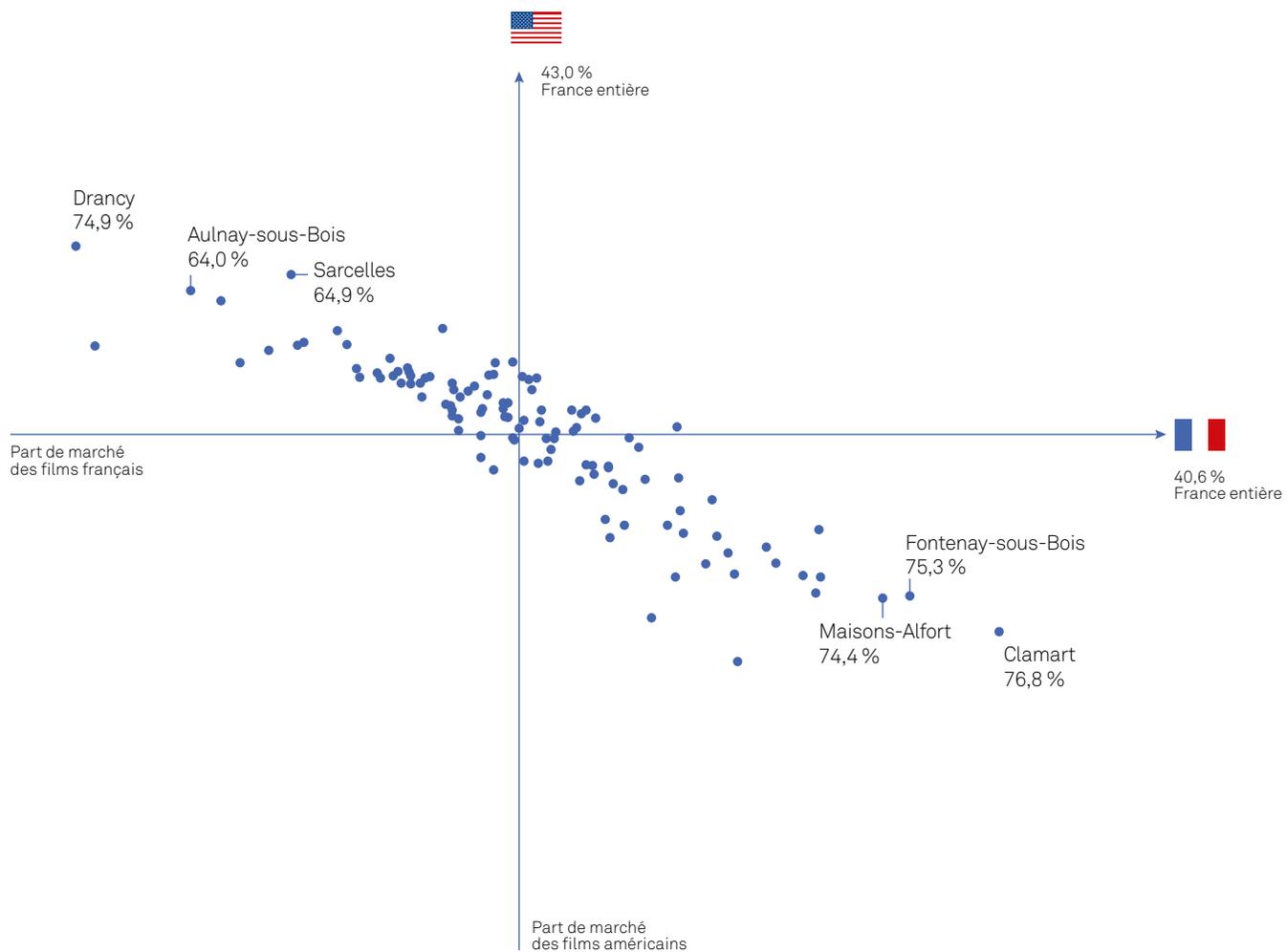
	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
moins de 10 000 habitants	46,6	38,6	13,0	1,8	100,0	21,7	78,3	100,0
10 000 à 20 000 habitants	40,6	44,4	13,4	1,6	100,0	16,1	83,9	100,0
20 000 à 50 000 habitants	37,5	46,8	13,8	1,9	100,0	16,8	83,2	100,0
50 000 à 100 000 habitants	37,6	45,5	14,3	2,6	100,0	21,5	78,5	100,0
100 000 à 200 000 habitants	42,0	40,8	14,2	3,0	100,0	29,5	70,5	100,0
200 000 habitants et plus (hors Paris)	40,9	41,6	14,7	2,8	100,0	32,3	67,7	100,0
Paris	44,6	35,4	15,3	4,7	100,0	44,5	55,5	100,0
total	40,6	43,0	14,0	2,4	100,0	24,3	75,7	100,0

Source : CNC / INSEE – Recensement 2018.

En 2021, 69 communes de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne nationale.

46 communes de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne nationale.

Répartition des communes de 50 000 habitants ou plus selon la part de marché des films français et américains

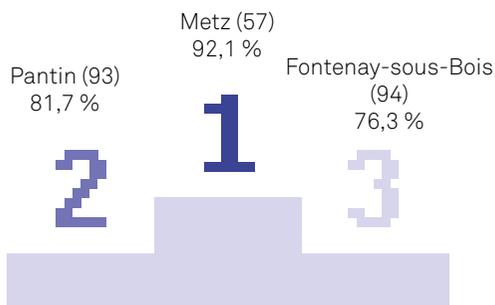


Source : CNC / INSEE – recensement 2018.

En 2021, 68 communes de 50 000 habitants ou plus enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne nationale.

En 2021, Metz est la commune où la part de marché en entrées des films Art et Essai est la plus élevée.

Art et Essai 24,3 %
des entrées totales en 2021



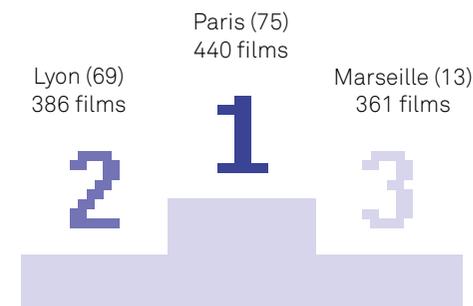
Longs métrages en première exclusivité

Remarques méthodologiques

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

En 2021, 455 films en première exclusivité sont programmés dans les salles de cinéma françaises dont 247 films français et 78 films américains. Parmi ces films, 269 sont recommandés Art et Essai.

Films en première exclusivité en 2021



Films en première exclusivité selon la taille des communes en 2021

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
moins de 10 000 habitants	229	75	75	45	424	258	166	424
10 000 à 20 000 habitants	218	74	76	43	411	253	158	411
20 000 à 50 000 habitants	224	77	74	46	421	257	164	421
50 000 à 100 000 habitants	223	72	74	50	419	259	160	419
100 000 à 200 000 habitants	214	78	76	47	415	257	158	415
200 000 habitants et plus (hors Paris)	223	76	76	50	425	258	167	425
Paris	239	73	77	51	440	265	175	440
total	247	78	77	53	455	269	186	455

Source : CNC / INSEE – recensement 2018.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- les séries statistiques sur la programmation dans les villes

5.3

Le cinéma à Paris

Le parc cinématographique à Paris

75 cinémas et 389 écrans

Paris dispose d'un parc de salles de cinéma très dense. 389 écrans (deux salles ouvrent et 13 salles ferment) regroupés dans 75 établissements sont en activité en 2021.

Le VII^e arrondissement de Paris est le seul arrondissement à ne pas être équipé d'établissement cinématographique actif en 2021, à la suite de la fermeture du cinéma La Pagode à l'automne 2015. Plus de la moitié des écrans (52,2 %) est concentrée dans cinq arrondissements qui rassemblent 44,3 % des entrées de la capitale en 2021. 13 établissements sont des multiplexes : UGC Ciné Cité les Halles (27 écrans), UGC Ciné Cité Bercy (18 écrans), MK2 Bibliothèque (16 écrans), Pathé 19 (16 écrans), Gaumont Parnasse (15 écrans), Gaumont Aquaboulevard (14 écrans), UGC Ciné Cité Paris 19 (14 écrans), Pathé Wepler (11 écrans), MK2 Nation (11 écrans), UGC Gobelins (11 écrans), Pathé Beaugrenelle (10 écrans), Gaumont Convention (9 écrans) et le Gaumont Alésia (8 écrans).

En 2021, 39 établissements parisiens sont classés Art et Essai. La moitié d'entre eux est située dans le V^e et le VI^e arrondissements. En revanche, il n'existe aucun établissement Art et Essai dans cinq des 19 arrondissements parisiens équipés de salles de cinéma.

Un taux d'occupation supérieur à 20 % dans le I^{er} et le III^e arrondissements.

Une hausse de la fréquentation à Paris moins élevée que sur l'ensemble du territoire français

Les salles parisiennes réalisent 10,4 millions d'entrées, soit 10,9 % de la fréquentation nationale. La hausse de la fréquentation à Paris (+39,0 % entre 2020 et 2021) est moins élevée que celle observée sur l'ensemble du territoire (+46,3 %). Par rapport à 2019, la fréquentation parisienne recule de 53,9 % quand celle de l'ensemble du parc diminue de 55,2 %.

Le parc de certains arrondissements se réduit à la suite de fermetures, définitives ou non, d'établissements. En 2021, le Mac Mahon (une salle) dans le XVII^e arrondissement a fermé ses portes. Le MK2 Grand Palais (une salle) dans le VIII^e arrondissement a fermé pour travaux et l'UGC George V (11 écrans), également dans le VIII^e arrondissement, a définitivement fermé en 2021 et sera transformé en hôtel. Le I^{er}, le VI^e, le XII^e, le XIII^e et le XIV^e arrondissements constituent des lieux privilégiés de sorties cinématographiques ; ils totalisent 51,3 % des entrées réalisées dans la capitale.

Près de cinq entrées par habitant en moyenne en 2021

Par rapport à la moyenne nationale, l'indice de fréquentation est très élevé dans la capitale. Il s'établit à 4,74 entrées par habitant en 2021, contre 1,45 en moyenne sur l'ensemble du territoire. Paris draine naturellement de nombreux spectateurs résidant dans les départements limitrophes. Ce phénomène est très sensible dans certains arrondissements comme le I^{er} (indice de fréquentation de 88,19 en 2021), qui attire un public très nombreux avec son multiplexe de 27 écrans très bien desservi par les transports en commun, le II^e (30,87 entrées par habitant) qui abrite notamment le Grand Rex ou encore le VI^e (21,72 entrées par habitant) qui draine un public bien au-delà de ses limites communales avec ses cinémas spécialisés dans les films de patrimoine et d'Art et Essai.

Comme l'indice de fréquentation, le taux d'occupation des fauteuils est plus élevé à Paris (14,5 % en 2021) que sur l'ensemble du territoire (10,8 %). Il est aussi très inégal selon les arrondissements. Il dépasse le seuil de 20 % dans le I^{er} (27,9 % en 2021) et le III^e (21,1 %), illustrant un taux de remplissage des salles particulièrement élevé. Il est, à l'inverse, faible dans le VIII^e (9,0 %) et le XVII^e (9,6 %).

Paris par arrondissement en 2021

	établissements actifs			écrans actifs	fauteuils	entrées			indice de fréquentation ³	taux d'occupation des fauteuils ⁴
	total	multiplexes ¹	art et essai ²			millions	%	2021/2019 (%)		
I ^{er} arrondissement	1	1	-	27	3 896	1,43	13,8	-52,5	88,19	27,9%
II ^e arrondissement	2	-	-	13	5 412	0,67	6,4	-39,3	30,87	16,1%
III ^e arrondissement	1	-	1	6	557	0,16	1,6	-47,2	4,71	21,1%
IV ^e arrondissement	1	-	1	2	238	0,04	0,4	-55,9	1,31	14,2%
V ^e arrondissement	10	-	10	18	2 048	0,29	2,8	-48,6	4,86	14,3%
VI ^e arrondissement	15	-	9	49	8 111	0,90	8,6	-54,2	21,72	11,7%
VII ^e arrondissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VIII ^e arrondissement	5	-	2	18	4 853	0,41	3,9	-63,7	11,12	9,0%
IX ^e arrondissement	3	-	2	10	1 852	0,24	2,3	-74,3	3,99	13,3%
X ^e arrondissement	3	-	3	7	899	0,17	1,6	-54,5	1,87	16,1%
XI ^e arrondissement	3	-	3	9	1 248	0,27	2,6	-53,6	1,81	16,5%
XII ^e arrondissement	3	2	-	33	6 310	1,03	9,9	-51,1	7,32	13,6%
XIII ^e arrondissement	5	2	1	38	5 615	1,02	9,8	-54,4	5,59	14,3%
XIV ^e arrondissement	6	2	3	38	5 900	0,95	9,2	-50,7	6,93	14,7%
XV ^e arrondissement	4	3	1	36	6 171	0,80	7,6	-62,5	3,40	16,8%
XVI ^e arrondissement	1	-	-	3	617	0,07	0,7	-51,7	0,44	11,3%
XVII ^e arrondissement	4	-	1	15	2 552	0,24	2,3	-52,3	1,43	9,6%
XVIII ^e arrondissement	2	1	1	12	1 929	0,46	4,4	-38,9	2,34	19,2%
XIX ^e arrondissement	4	2	1	42	7 791	0,94	9,0	-54,3	5,04	11,4%
XX ^e arrondissement	2	-	-	13	2 534	0,33	3,2	-52,4	1,68	10,5%
Paris	75	13	39	389	68 533	10,40	100,0	-53,9	4,74	14,5%

¹ Établissements de 8 écrans et plus.

² Classement après appel.

³ Indice de fréquentation : rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée (INSEE - Recensement 2018).

⁴ Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

Source : CNC.

Voir aussi sur www.cnc.fr :

- Les séries statistiques sur la géographie du cinéma – données par département

La programmation à Paris

Remarques méthodologiques

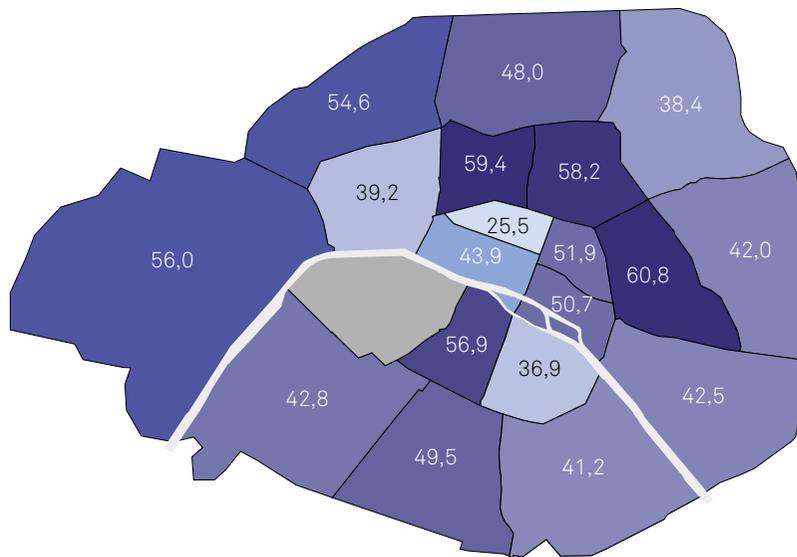
Les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les longs métrages cinématographiques. Le court métrage et le hors film (retransmissions sportives, captations de spectacles vivants ou œuvres audiovisuelles) en sont exclus.

Ensemble des longs métrages

En 2021, 10 arrondissements enregistrent une part de marché (en entrées) des films français supérieure à la moyenne parisienne.

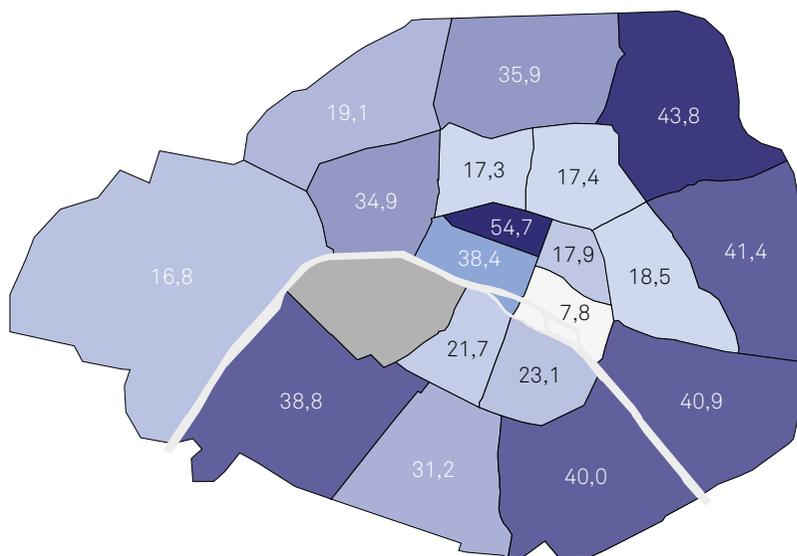
Huit arrondissements enregistrent une part de marché (en entrées) des films américains supérieure à la moyenne parisienne.

Part de marché des films français en 2021 : 44,6 % à Paris



Source : CNC.

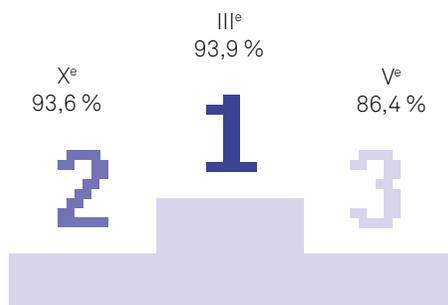
Part de marché des films américains en 2021 : 35,4 % à Paris



Source : CNC.

En 2021, huit arrondissements enregistrent une part de marché (en entrées) des films Art et Essai supérieure à la moyenne parisienne.

Art et Essai 44,5 %
des entrées parisiennes en 2021



Part de marché en entrées des films en 2021 (%)

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
I ^{er} arrondissement	43,9	38,4	13,6	4,0	100,0	43,4	56,6	100,0
II ^e arrondissement	25,5	54,7	14,9	4,9	100,0	16,2	83,8	100,0
III ^e arrondissement	51,9	17,9	17,0	13,2	100,0	93,9	6,1	100,0
IV ^e arrondissement	50,7	7,8	22,8	18,8	100,0	81,6	18,4	100,0
V ^e arrondissement	36,9	23,1	20,3	19,7	100,0	86,4	13,6	100,0
VI ^e arrondissement	56,9	21,7	15,5	5,9	100,0	63,4	36,6	100,0
VII ^e arrondissement	-	-	-	-	-	-	-	-
VIII ^e arrondissement	39,2	34,9	19,5	6,4	100,0	36,6	63,4	100,0
IX ^e arrondissement	59,4	17,3	18,5	4,9	100,0	66,3	33,7	100,0
X ^e arrondissement	58,2	17,4	13,3	11,1	100,0	93,6	6,4	100,0
XI ^e arrondissement	60,8	18,5	14,7	6,0	100,0	83,9	16,1	100,0
XII ^e arrondissement	42,5	40,9	15,2	1,4	100,0	31,1	68,9	100,0
XIII ^e arrondissement	41,2	40,0	13,3	5,6	100,0	43,5	56,5	100,0
XIV ^e arrondissement	49,5	31,2	15,8	3,6	100,0	41,5	58,5	100,0
XV ^e arrondissement	42,8	38,8	16,1	2,3	100,0	30,9	69,1	100,0
XVI ^e arrondissement	56,0	16,8	23,3	3,9	100,0	36,9	63,1	100,0
XVII ^e arrondissement	54,6	19,1	19,3	6,9	100,0	58,8	41,2	100,0
XVIII ^e arrondissement	48,0	35,9	14,8	1,3	100,0	32,0	68,0	100,0
XIX ^e arrondissement	38,4	43,8	14,9	2,9	100,0	39,8	60,2	100,0
XX ^e arrondissement	42,0	41,4	11,0	5,6	100,0	41,3	58,7	100,0
Paris	44,6	35,4	15,3	4,7	100,0	44,5	55,5	100,0

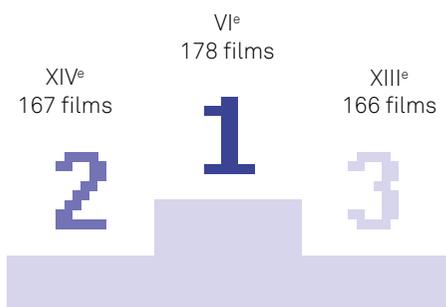
Source : CNC.

Longs métrages en première exclusivité

Remarques méthodologiques

Sont considérés comme en première exclusivité, les longs métrages nouvellement sortis en salles. L'ensemble des films nouveaux regroupe les œuvres ayant fait l'objet d'une sortie commerciale en France.

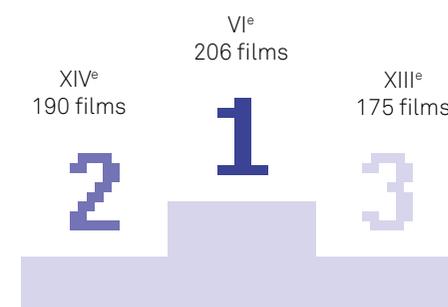
 **239 films**
en première exclusivité programmés
à Paris en 2021



 **73 films**
en première exclusivité programmés
à Paris en 2021



Art et Essai **265 films**
en première exclusivité programmés
à Paris en 2021



Films en première exclusivité en 2021

	nationalité					recommandation		
	français	américains	européens	autres	total	Art et Essai	non recommandés	total
I ^{er} arrondissement	156	64	49	25	294	172	122	294
II ^e arrondissement	60	50	16	4	130	41	89	130
III ^e arrondissement	46	6	13	12	77	74	3	77
IV ^e arrondissement	49	6	15	13	83	65	18	83
V ^e arrondissement	114	21	33	19	187	146	41	187
VI ^e arrondissement	178	39	48	37	302	206	96	302
VII ^e arrondissement	-	-	-	-	-	-	-	-
VIII ^e arrondissement	129	55	41	16	241	143	98	241
IX ^e arrondissement	70	8	11	4	93	69	24	93
X ^e arrondissement	108	20	28	23	179	158	21	179
XI ^e arrondissement	85	14	22	7	128	112	16	128
XII ^e arrondissement	122	57	29	9	217	104	113	217
XIII ^e arrondissement	166	65	46	24	301	175	126	301
XIV ^e arrondissement	167	65	52	27	311	190	121	311
XV ^e arrondissement	141	55	34	15	245	135	110	245
XVI ^e arrondissement	38	15	12	2	67	32	35	67
XVII ^e arrondissement	100	31	26	12	169	105	64	169
XVIII ^e arrondissement	108	52	22	11	193	94	99	193
XIX ^e arrondissement	141	60	39	18	258	135	123	258
XX ^e arrondissement	79	45	20	8	152	66	86	152
Paris	239	73	77	51	440	265	175	440

Source : CNC.

Le public à Paris

Remarques méthodologiques

Les données sont issues de l'enquête *CinExpert*. La méthodologie de l'enquête et les définitions des habitudes de fréquentation cinématographique et des catégories socio-professionnelles figurent dans le chapitre 1.4.

Plus de 4 spectateurs parisiens sur 10 âgés de 50 ans et plus

Le public des établissements cinématographiques parisiens présente plusieurs spécificités.

En 2021, les établissements parisiens comptent une part de 15-24 ans identique à l'ensemble des établissements du territoire (21,6 %). La part des 3-14 ans au sein du public des établissements parisiens (10,5 %) est nettement inférieure à celle constatée tous établissements confondus (16,0 %). A l'échelle de la population totale de Paris, la part des moins de 15 ans est inférieure à la moyenne nationale, à 13,8 % contre 17,5 %. A contrario, les 25-34 ans sont sur-représentés dans la population parisienne (19,0 % de la population, contre 11,5 % au niveau national) et sur-représentés dans le public du cinéma parisien (14,0 %, contre 11,3 % tous établissements confondus). La fréquentation a été largement portée par les 50 ans et plus sur l'année 2021. Ces derniers représentent 42,9 % du public parisien et 34,3 % de la population parisienne..

La part des CSP+ dans le public des établissements parisiens (42,6 %) est largement supérieure à la moyenne de l'ensemble des établissements de France métropolitaine: +12,2 points. Selon le recensement 2018, il convient de souligner que la part des CSP+ est nettement plus importante dans la population parisienne (47,7 %) que sur l'ensemble du territoire (27,3 %). La part des étudiants dans le public parisien est inférieure à la moyenne nationale (25,2 %, contre 29,8 % tous établissements confondus), bien que la population parisienne compte en proportion plus d'étudiants (10,5 % comparé à la moyenne nationale de 8,6 %).

Le public des établissements parisiens se distingue aussi par ses habitudes de fréquentation. 32,9 % des spectateurs de ces établissements sont assidus (15,9 % tous établissements confondus). La part des spectateurs réguliers est similaire à la moyenne nationale (43,6 % contre 43,5 %) et celle des spectateurs occasionnels est inférieure de 17,1 points.

Public des établissements parisiens en 2021 (%)

	Paris	ensemble
genre		
hommes	56,3	50,4
femmes	43,7	49,6
âge		
3-14 ans	10,5	16,0
15-24 ans	21,5	21,5
25-34 ans	14,0	11,3
35-49 ans	11,2	12,6
50 ans et plus	42,9	38,6
catégorie professionnelle		
CSP+	42,6	30,4
CSP-	9,1	15,9
inactifs	48,3	53,7
dont étudiants	25,2	29,8
habitat		
région parisienne	97,3	19,8
autres régions	2,7	80,3
habitudes de fréquentation cinéma		
assidus	32,9	15,9
réguliers	43,6	43,5
occasionnels	23,5	40,5
total	100,0	100,0

Source :CNC / INSEE – recensement 2018, délimitation 2010 – Vertigo, enquête *CinExpert*, spectateurs 7 derniers jours, 3 ans et plus.

les dossiers du CNC
n° 346 – septembre 2022
Géographie du cinéma 2021

une publication du
Centre national du cinéma
et de l'image animée
291 boulevard Raspail –
75675 Paris Cedex 14
www.cnc.fr

directeur de la publication
Dominique Boutonnat

direction des études, des statistiques
et de la prospective
tél : 01 44 34 38 26 – despro@cnc.fr

direction de la communication
tél. 01 44 34 38 83

comité éditorial et rédactionnel
Raphaël Drouet, Sophie Jardillier, Cécile Lacoue, Ivan Piccon, Valentine Tucoulat

conception graphique
c-album

Sauf mention particulière, toute reproduction partielle ou totale des informations diffusées dans cette publication du CNC est autorisée sous réserve d'indication de la source.

Dépôt légal à parution
Commission paritaire n°122- ADEP.
ISSN 1551-0358



Géographie du cinéma 2021
N°346 – septembre 2022

une publication
du Centre national du cinéma
et de l'image animée
291 boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14
www.cnc.fr

direction des études,
des statistiques
et de la prospective
tél. 01 44 34 38 26
despro@cnc.fr

direction
de la communication
tél. 01 44 34 38 83

